

Cote du document: EB 2020/131(R)/R.8/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 5 a) ii) a)
Date: 9 décembre 2020
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêts et dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Pays du G5 Sahel et République du Sénégal

Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C)

Numéros des projets:
2000003358 (Sénégal)
2000003359 (Burkina Faso)
2000003360 (Tchad)
2000003361 (Niger)
2000003362 (Mali)
2000003370 (Mauritanie)

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa

Directrice régionale par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Benoit Thierry

Directeur du Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest et Directeur de pays pour le Sénégal (Chef de la formulation)
téléphone: + 221 77 450 94 58
courriel: b.thierry@ifad.org

Ann Turinayo, Jean Pascal Kabore, Haoua Sienta, Jacob Tuborgh, Valentine Achancho

Directeurs et Directrices des pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)
courriels: a.turinayo@ifad.org; p.kabore@ifad.org; h.sienta@ifad.org; j.tuborgh@ifad.org; v.achancho@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session
Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: **Approbation**

Table des matières

Carte de la zone du programme	iv
Résumé du financement	v
I. Contexte	1
A. Contexte régional et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	5
II. Description du programme	6
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	6
B. Composantes, résultats et activités	7
C. Théorie du changement	8
D. Alignement, appropriation et partenariats	8
E. Coût, avantages et financement	10
III. Risques	17
A. Risques et mesures d'atténuation	17
B. Catégorie environnementale et sociale	19
C. Classement au regard des risques climatiques	20
D. Soutenabilité de la dette	20
IV. Exécution	21
A. Cadre organisationnel	21
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	22
C. Plans d'exécution	23
V. Instruments et pouvoirs juridiques	23
VI. Recommandation	24

Annexe

- I. Proposition de don dans le cadre du guichet régional du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à l'appui du Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques

Appendices

- I. Accords de financement négociés
- II. Cadre logique
- III. Théorie du changement
- IV. Domaines d'intervention régionale et pays et organigrammes
- V. Enseignements tirés
- VI. Catégorie environnementale et sociale et classification du risque climatique par pays
- VII. Soutenabilité de la dette dans les différents pays du programme
- VIII. Matrice intégrée des risques du projet
- IX. Stratégie détaillée de retrait

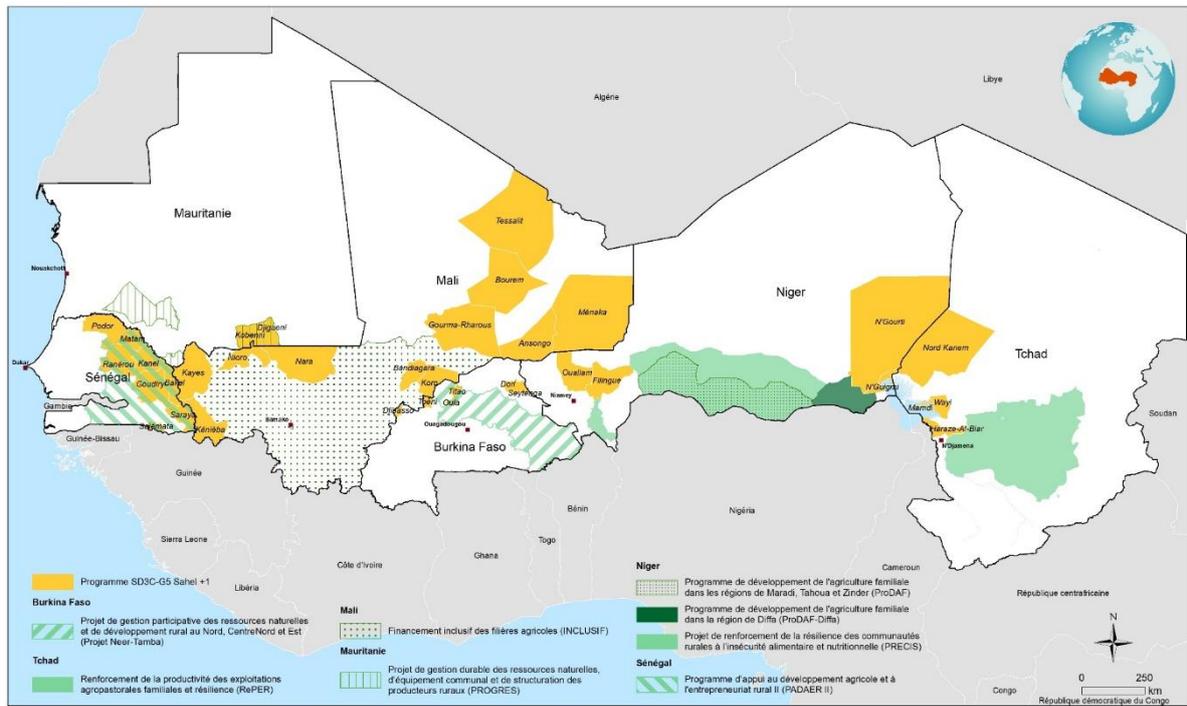
Équipe d'exécution du programme

Directeurs régionaux:	Lisandro Martin/Nadine Gbossa
Directeur du Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest et Directeur de pays pour le Sénégal (Chef de la formulation):	Benoit Thierry
Directrice de pays pour le Burkina Faso:	Ann Turinayo
Directeur de pays pour le Mali:	Jean Pascal Kabore
Directrice de pays pour la Mauritanie:	Haoua Sienta
Directeur de pays pour le Niger:	Jakob Tuborgh
Directeur de pays pour le Tchad:	Valantine Achancho
Responsable technique:	Fanny Grandval
Responsable des finances:	Damianov Radu
Spécialiste climat et environnement:	Pathe Amath Sene
Juriste:	Aspasia Tsekeri

Sigles et acronymes

APESS	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane
CEAP	Champ-école agropastoral
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNC	Comités nationaux de coordination du G5 Sahel
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
ECOWAP	Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
FVC	Fonds vert pour le climat
Projet INCLUSIF	Projet de services financiers inclusifs dans la filière agricole
Neer-Tamba	Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est
ONG	Organisation non gouvernementale
OPR	Organisation professionnelle régionale
OSC	Organisation de la société civile
OTM	Opérateur de téléphonie mobile
OSR	Organismes ayant leur siège à Rome
PADAER-II	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural – Phase II
PAM	Programme alimentaire mondial
PGES	Plan de gestion environnemental et social
PIP	Programme d'investissement prioritaire
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPM	Plan de passation de marché
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PRODAF	Programme de développement de l'agriculture familiale
PROGRES	Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux
RBM	Réseau Billital Maroobé
PTBA	Plan de travail et budget annuel
RePER	Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SD3C	Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques
SFN	Services financiers numériques
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Carte de la zone du programme



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Source: FIDA; 14/09/2020

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteurs/bénéficiaires:	Burkina Faso et Républiques du: Mali Niger Sénégal Tchad N.B.: Les informations sur la Mauritanie suivront dès que les fonds seront disponibles.
Organismes d'exécution:	Ministères en charge de l'agriculture
Bénéficiaire du don régional:	Secrétariat exécutif du G5 Sahel
Coût total du programme:	Environ 158,2 millions d'EUR (équivalent approximativement à 180,4 millions d'USD)
Montant des prêts du FIDA (FIDA11):	
Burkina Faso (100% à des conditions particulièrement favorables)	1,09 million d'EUR (équivalent approximativement à 1,24 million d'USD)
Mali (73% à des conditions particulièrement favorables)	15,15 millions d'EUR (équivalent approximativement à 17,29 millions d'USD)
Niger (73% à des conditions particulièrement favorables)	3,20 millions d'EUR (équivalent approximativement à 3,65 millions d'USD)
Sénégal (100% à des conditions particulièrement favorables)	5,70 millions d'EUR (équivalent approximativement à 6,50 millions d'USD)
Tchad (20% à des conditions particulièrement favorables)	0,88 million d'EUR (équivalent approximativement à 1 million d'USD)
N.B.: Les informations sur la Mauritanie suivront dès que les fonds seront disponibles.	
Conditions des prêts du FIDA:	Prêts à des conditions particulièrement favorables
Montant des dons du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA11):	
Mali (27%)	5,61 millions d'EUR (équivalent approximativement à 6,40 millions d'USD)
Niger (27%)	1,19 million d'EUR (équivalent approximativement à 1,35 million d'USD)
Tchad (80%)	3,51 millions d'EUR (équivalent approximativement à 4 millions d'USD)
N.B.: Les informations sur la Mauritanie suivront dès que les fonds seront disponibles.	
Montant du don régional en faveur du Secrétariat exécutif du G5 Sahel:	1,71 million d'EUR (équivalent approximativement à 2 millions d'USD)
Cofinanceur:	Fonds vert pour le climat
Montant du cofinancement:	62,6 millions d'EUR (équivalent approximativement à 71,37 millions d'USD)
Conditions du cofinancement:	Financement parallèle
Contribution des emprunteurs/ bénéficiaires:	n.d. (voir paragraphe 50)
Contribution des bénéficiaires:	n.d.
Déficit de financement:	57,5 millions d'EUR (équivalent approximativement à 65,6 millions d'USD)

Montant du financement du FIDA (action climatique): 15,53 millions d'USD sur les fonds FIDA11 pour les pays suivants:

Burkina Faso, Mali, Tchad

Institutions coopérantes:

FIDA

Institutions en charge de la mise en œuvre du programme: FAO, PAM

Institution en charge de la mise en œuvre du don régional: Secrétariat exécutif du G5 Sahel

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 89.

I. Contexte

A. Contexte régional et justification de l'intervention du FIDA

Contexte politique, économique et social dans la région

1. Au cours des dix dernières années, le Sahel a connu une forte insécurité et des conflits armés, principalement dans les zones transfrontalières (du lac Tchad au delta du Niger), devant faire face aux attaques de groupes extrémistes membres d'Al-Qaida ou de Daech au Sahel dans les zones nord et de Boko Haram dans les zones est et sud. Pour répondre à cet état d'insécurité, une force militaire du Groupe de cinq pays du Sahel ([G5 Sahel](#)) a été créée en 2014 pour protéger les pays et leur population, rétablir les services publics et promouvoir la paix pour le développement.
2. Avec l'impact des changements climatiques et les variabilités climatiques qu'ils provoquent, les conflits entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs pour les ressources naturelles deviennent plus fréquents, car les modes traditionnels de leur utilisation et gestion lors de la transhumance, ainsi que l'utilisation commune des terres et l'intégration du bétail dans les pratiques agricoles sont perturbés.
3. D'importantes ressources humaines et financières ont été consacrées à la réponse militaire à l'insécurité dans le Sahel¹ afin de protéger les populations, en particulier celles situées dans les zones transfrontalières. En raison de cette situation, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont classés comme des États fragiles². Les dépenses militaires des pays du Sahel sont parmi les plus élevées d'Afrique subsaharienne; les budgets nationaux varient de 1,9% du PIB pour le Sénégal à 3% du PIB en Mauritanie [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Base de données du Rapport sur le développement humain, 2019].
4. La région du Sahel est également touchée par la pandémie de Covid-19 depuis mars 2020, ce qui crée ainsi un stress supplémentaire aux défis existants. Les mesures publiques restrictives affectent déjà les conditions de vie des agriculteurs et des communautés pastorales et agropastorales, ainsi que les activités d'élevage³. Une étude récente prévoit une augmentation de 1 à 2% du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, avec un ralentissement de 5% de l'économie mondiale⁴. Selon la même source, l'Afrique subsaharienne sera l'une des deux régions les plus touchées. Une contraction potentielle de 10% est suffisante pour effacer tous les gains réalisés ces dernières années.
5. En 2020, au Sahel, le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays⁵ atteint près de 1,5 million⁶ avec, en tête, le Burkina Faso (56% pour 838 548 personnes), suivi du Niger (15% pour 226 000 personnes), du Mali (14,5% pour 218 536 personnes) et du Tchad (13,9% pour 208 382 personnes),

¹ En 2010, l'initiative antiterroriste transsaharienne, en 2014 l'opération Barkhane conduite par la France; le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad sont les cinq États membres de la Force multinationale mixte (FMM).

² Le Tchad est également un État fragile en raison de sa grande fragilité institutionnelle et sociale.

³ En effet, on note la préparation difficile de la campagne agricole, la fermeture des marchés, la limitation des échanges transfrontaliers et de la délivrance des documents de transhumance, des difficultés d'approvisionnement en aliments pour bétail ou en semences et engrais, la diminution de la disponibilité des services agrovétérinaires, etc.

⁴ Sumner A., Hoy C. et Ortiz-Jaurez E., dans un document de travail, mettent en évidence les effets de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté dans le monde.

⁵ Nombre de personnes forcées de quitter leur domicile ou leur lieu de résidence habituel – en particulier, à la suite ou pour éviter les effets d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine – et qui n'ont pas franchi une frontière d'État internationalement reconnue (PNUD, 2019).

⁶ Voir <https://data2.unhcr.org/fr/countries/>.

pays les plus touchés par l'insécurité, la violence et les conflits armés. L'instabilité politique au Mali avec le récent coup d'État d'août 2020 conforte encore une fois la nécessité d'apporter une réponse de développement aux problématiques locales.

6. Le taux de pauvreté au regard du seuil national de pauvreté est respectivement de 31% pour la Mauritanie, 40,1% pour le Burkina Faso, 41,1% pour le Mali, 44,5% pour le Niger, et 46,7% pour le Sénégal et le Tchad. Par rapport au seuil de pauvreté subsaharien (42,3%, à 1,90 USD en parité de pouvoir d'achat)⁷, seule la Mauritanie est réellement plus performante. L'extrême pauvreté pose de graves risques pour la sécurité de la région et la dynamique du développement.
7. **Contexte de développement agricole et de la petite exploitation.** Le secteur agricole est l'une des principales activités économiques de la région et emploie une grande partie de la main-d'œuvre, à savoir 28,7% au Burkina Faso, 32% au Sénégal, 55,4% en Mauritanie, 65,3% au Mali, 75,9% au Niger et 81,6% au Tchad en 2019⁸. Ainsi, ce secteur contribue non seulement à l'économie, mais aussi à la part de celle-ci dans l'emploi total, ce qui en fait un secteur d'une importance capitale pour la construction de la paix et la sécurité dans la région. Cependant, il fait face aux aléas climatiques et à une faible productivité liée à la dégradation du capital naturel.
8. **Politiques et stratégies pour l'agriculture familiale, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire.** Le Programme conjoint Sahel en réponse aux défis Covid-19, conflits et changements climatiques (SD3C) porté par le G5 Sahel + Sénégal, **en partenariat avec les deux autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM)**, a pour but de contribuer aux sept objectifs spécifiques de la politique agricole commune de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et aux programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) tout en favorisant l'intégration et la coopération régionales dans la région du Sahel.
9. De plus, il vise à la mise en œuvre de la stratégie du G5 Sahel de développement et de sécurité (SDS) à la demande des Gouvernements des six pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Il s'inscrit dans l'axe "Résilience et développement humain" du Programme d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel et se réfère au pilier "Résilience" de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), puis aux objectifs stratégiques 1 et 3 du FIDA portant respectivement sur l'augmentation de la production et la résilience dans les pays du G5 Sahel.
10. Enfin, le programme est conforme aux opérations du FIDA dans les pays où il contribuera aux stratégies du Fonds. Les documents de conception de programme de chaque pays fournissent également des précisions quant à l'alignement du programme sur les stratégies nationales existantes.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

11. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le programme a été validé comme:
 - axé sur la question climatique;
 - sensible à la question du genre;
 - axé sur les enjeux nutritionnels;
 - axé sur les jeunes.

⁷ Banque mondiale – données de l'OCDE.

⁸ Base de données de la Banque mondiale.

12. **Genre et inclusion sociale.** Les femmes dans les zones rurales représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole (53,3 %) et 10% seulement sont propriétaires des terres arables. Les femmes représentent plus de la moitié (50,53%) de près des 100 millions d'habitants peuplant la région couverte par le programme dans les six pays, et les femmes rurales jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Les inégalités entre les femmes et les hommes persistant au Sahel, les femmes ont toujours un accès limité aux services sociaux de base et aux ressources productives, aux services financiers, aux innovations techniques et technologiques et aux marchés. Malgré ces contraintes, les femmes rurales s'efforcent de jouer un rôle de premier plan dans le secteur agricole et agroalimentaire: elles sont plus présentes dans les chaînes de valeur agricoles, plus visibles sur les marchés frontaliers (corridors du Sahel) et fortement présentes dans l'agroalimentaire à la tête des petites et moyennes entreprises.
13. En plus de ces défis économiques, les femmes font face à des défis climatiques et liés à l'insécurité dont elles sont les premières victimes. L'impact dramatique des conflits sur les femmes et les filles a conduit les gouvernements, les partenaires au développement [Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), ONU-Femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), etc.] et la société civile (Plateforme des femmes du G5) à établir des mécanismes pour prévenir et combattre la violence contre les femmes dans les zones de forte tension, pour les protéger et pour assurer leur sécurité en temps de conflit. La participation des femmes aux processus de médiation et de résolution des conflits est devenue un impératif.
14. **Jeunes.** Le Sahel est la région la plus jeune du monde avec 64,5% des jeunes de moins de 25 ans (Plan de soutien de l'ONU au Sahel 2018). Selon le rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur l'état de la population mondiale 2018, 52% de la population des pays du Sahel est composée de jeunes de 10 à 24 ans, soit environ 53 millions de jeunes, et ce nombre augmentera au cours des deux prochaines décennies. Au Sahel, cette catégorie de la population est confrontée à la perspective du chômage et du sous-emploi. Au Mali, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de 21,9% (Institut national de la statistique). Au Sénégal, le taux de chômage des jeunes de 15 ans et plus est estimé à 14,3% (Agence nationale de statistique et de la démographie, 2018).
15. Dans les zones touchées par le conflit, les jeunes sont les plus exposés, car ils constituent un réservoir de recrutement privilégié pour les groupes terroristes en raison de l'absence de perspectives viables dans un environnement de grande insécurité et vulnérabilité. Les jeunes constituent l'avenir du secteur agricole dans la région dont la population active agricole est vieillissante, mais ils font face au manque d'attractivité du secteur agrosylvopastoral de par sa faible modernisation. Les jeunes pourraient jouer un rôle particulièrement important dans la promotion des innovations technologiques (par exemple dans les systèmes de collecte de données et l'appui qu'ils pourraient apporter à la collecte sur le terrain). L'emploi des jeunes est un aspect important du problème conjoint de l'économie et de la sécurité, en particulier dans le secteur du pastoralisme, où les stratégies visant à soutenir les biens des ménages de pasteurs se sont déjà révélées efficaces pour offrir des possibilités d'emploi aux jeunes. La thématique de la jeunesse est également pertinente dans le contexte de la politique régionale puisque la CEDEAO a adopté en 2019 une stratégie régionale pour soutenir l'employabilité des jeunes dans le secteur agrosylvopastoral et la pêche.

16. **Changements climatiques.** Avec son économie essentiellement fondée sur la petite agriculture pluviale et le pastoralisme transhumant, la région du Sahel est très vulnérable aux changements et à la variabilité climatiques. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁹ a classé la région du Sahel comme un "point chaud des changements climatiques". Au Tchad, par exemple, les récentes inondations qui ont eu lieu en octobre 2019 ont provoqué le déplacement de milliers de personnes¹⁰. Les changements climatiques auront des répercussions importantes sur la productivité des cultures et du bétail. Les conséquences sont encore plus graves pour les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les personnes handicapées qui ont peu accès aux moyens d'existence. Selon les modèles de projections climatiques (RCP4.5 et RCP8.5) et les scénarios d'augmentation de 1 °C de la température et de baisse de la pluviométrie, la région pourrait enregistrer des baisses de production de plus de 20% sur les principales cultures (Niger, Tchad) et sur les productions animales (viande, lait et sous-produits).
17. **Nutrition.** La malnutrition est un défi pressant à combattre. Selon l'UNICEF, plus de 1,3 million d'enfants dans les six pays du Sahel ont besoin de soins contre la malnutrition sévère et chronique¹¹. L'état de la malnutrition se détériore à cause de différents facteurs, notamment la dégradation des terres et des cultures, les sécheresses périodiques et les chocs climatiques, la pauvreté, l'accès limité aux denrées alimentaires de base et aux services essentiels, et la croissance démographique. La pandémie de COVID-19 aggrave ce défi dans des contextes déjà fragiles dans la région du Sahel et place les pays dans une situation d'urgence en ce qui concerne la malnutrition. Les cas de malnutrition dans les six pays sont passés à près de 5,4 millions contre 4,5 millions prévus avant la pandémie de COVID-19¹².

Justification de l'intervention du FIDA

18. Les défis de développement durable au Sahel exposent une population de plus de 90 millions d'habitants à l'insécurité alimentaire, à des épisodes fréquents de conflits et de crises qui: i) affaiblissent les moyens d'existence en particulier au sein des exploitations familiales et des catégories socioprofessionnelles à faibles revenus; ii) menacent la souveraineté et la stabilité des États; iii) fragilisent la paix sociale sans laquelle les processus d'investissement et de création de richesse sont compromis. Dans un contexte sahélien où les effets des changements climatiques sont durement ressentis, la pandémie de Covid-19 vient ralentir la productivité dans tous les systèmes de production et leur contribution à l'économie, à la croissance et à l'amélioration des conditions de vie.
19. Le caractère régional du programme SD3C se justifie par les problématiques communes et transfrontalières des six pays sahéliens concernés et largement en proie à l'insécurité, à l'impact négatif des changements climatiques et à la récente crise sanitaire de la COVID-19. Dans une dynamique de coopération multilatérale, le programme SD3C apporte des solutions coordonnées et pragmatiques sur les aspects techniques et politiques qui seront mis en œuvre au moyen: i) du ciblage géographique spécifique axé sur les zones transfrontalières; ii) de la dimension transfrontalière des activités et de la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs; iii) du solide partenariat avec les principales institutions régionales –

⁹ GIEC (2019). Global Warming of 1.5°C: Special Report, Intergovernmental Panel on Climate Change, Genève, <https://www.ipcc.ch/sr15>.

¹⁰ McOmber, C. (2020). "Women and Climate Change in the Sahel", West African Papers, No. 27, OECD Publishing, Paris. Voir: <https://doi.org/10.1787/e31c77ad-en>.

¹¹ UNICEF (2018), Number of children suffering from severe acute malnutrition across the Sahel reaches 10-year high, voir: <https://www.unicef.org/press-releases/number-children-suffering-severe-acute-malnutrition-across-sahel-reaches-10-year>.

¹² UNICEF (2020), Afrique de l'Ouest et du Centre: Plus de 15 millions de cas de malnutrition aiguë attendus en 2020, voir <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/afrique-de-louest-et-du-centre-plus-de-15-millions-de-cas-de-malnutrition>.

Secrétariat du G5 Sahel et organisations régionales de producteurs – qui ont des membres ou des comités représentatifs au niveau national.

20. **L'avantage comparatif du FIDA** réside dans sa présence depuis 1979 dans la région, la bonne réputation qu'il a acquise grâce à son expérience de longue date en matière de développement des petites exploitations agricoles et de la capacité de résilience des communautés rurales aux chocs externes (notamment liés au climat). Le FIDA possède également une vaste expérience dans la formulation et l'appui à des actions spécifiques sur la fertilité des sols et la gestion des ressources naturelles (réhabilitation des terres, gestion de l'eau), les techniques d'adaptation aux changements climatiques, l'inclusion financière, l'augmentation de la production et de la productivité agrosylvopastorales, l'accès aux marchés, la structuration et l'organisation des petits producteurs pour leur insertion dans les chaînes de valeur, les services de développement des entreprises, le renforcement des capacités et la concertation sur les politiques.
21. Outre l'attention qu'il porte aux populations rurales les plus vulnérables, le Fonds a démontré sa capacité d'intégrer les questions relatives à l'égalité femmes-hommes, aux jeunes et au climat.
22. **L'avantage comparatif du FIDA, du PAM et de la FAO.** Les trois organismes collaborent régulièrement et au niveau des pays pour renforcer les efforts opérationnels et stratégiques communs à l'appui des programmes nationaux de résilience. Au Niger, le PAM, la FAO et le FIDA s'efforcent depuis 2017 de renforcer la résilience des moyens d'existence dans les crises prolongées. Au Tchad, la FAO et le PAM mettent actuellement en œuvre un projet conjoint de résilience visant à renforcer les moyens d'existence des communautés pastorales. Sur la base de ces expériences, une opération régionale mise en œuvre conjointement par les trois OSR devient réalité au Sahel avec la mise en place du SD3C. Les synergies des trois OSR, des six gouvernements et du G5 Sahel+1 vont permettre le développement d'activités d'envergure à fort impact local et améliorer les partenariats dans le Sahel.

B. Enseignements tirés

23. Le SD3C s'appuiera sur différents enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans les pays et la région qui sont reportés ci-après et de façon complète en appendice.
24. **Formulation d'opérations régionales.** Le FIDA a lancé en 2020 la formulation de ses deux premières¹³ opérations régionales et n'a donc pas encore d'expérience en la matière. Parmi les enseignements qui peuvent être tirés d'autres partenaires de développement ayant une grande expérience des opérations régionales comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, on peut citer: i) une concertation sur les politiques inclusive est essentielle pour assurer l'appropriation commune du programme par toutes les parties prenantes; ii) étant donné les différences entre les cadres juridiques, financiers et de passation de marchés, l'harmonisation des procédures est l'une des questions clés permettant d'assurer une mise en œuvre et une performance fluides des projets; iii) les opérations régionales cofinancées et l'établissement de partenariats entre les institutions financières internationales sont plus à même d'atteindre l'objectif de développement d'un programme.
25. **Approche communautaire FAO-FIDA-PAM-UNICEF pour travailler avec les populations vulnérables, les communes et le gouvernement afin d'avoir un impact transformateur à la base et au plan local au Niger.** Dans le cadre de l'Initiative 3N du Gouvernement nigérien et l'initiative intégrée de résilience, la FAO, le FIDA, le PAM et l'UNICEF ont adopté conjointement une approche géographique communautaire axée sur l'identification de "communes de

¹³ La seconde est le PRIMA: Togo – Bénin, Programme régional intégré des marchés agricoles.

convergence" et la focalisation sur ces communes pour travailler de concert avec les populations vulnérables, le gouvernement national et les municipalités. Par exemple, dans le site de résilience intégrée de Wacha (région de Zinder), un ensemble d'activités de renforcement de la résilience a été développé concernant le nettoyage et la réhabilitation des étangs d'eau, la production, l'éducation, la nutrition et les interventions sur les moyens d'existence.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

26. Le programme vise à consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières. En contribuant, selon les prévisions, à la réduction de la pauvreté de l'ordre de 10% dans sa zone d'intervention, le programme dynamisera les espaces socioéconomiques et marchands en proie à l'insécurité et à la variabilité et aux impacts climatiques qui fragilisent la résilience des petits producteurs. Il contribuera à lever les contraintes qui exacerbent les conflits liés à l'effet anthropique sur les ressources naturelles et les difficultés d'accès aux ressources productives. À terme, 75% des bénéficiaires connaîtront une amélioration de leurs moyens d'existence, 80% parmi eux adopteront des pratiques et technologies écologiquement durables et résilientes aux changements climatiques tandis que les échanges commerciaux aux niveaux national et régional augmenteront de l'ordre de 10%.
27. Le programme impactera également les capacités institutionnelles du G5 Sahel en matière de dialogue politique et social inclusif en faveur de la paix et de la sécurité grâce aux organisations de producteurs qui joueront un rôle de premier plan en ce qui concerne: i) la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les couloirs de transhumance; ii) le recensement et la gestion des infrastructures économiques transfrontalières; iii) la promotion des bonnes pratiques/mesures préventives contre la COVID-19 et les infections à forte propension endémique; iv) la mise en œuvre de mesures douanières protectionnistes visant à promouvoir la consommation des produits locaux. Enfin, la mise en œuvre du programme contribuera à développer et à promouvoir l'utilisation des services financiers numériques en vue de sécuriser les transactions aux frontières.
28. **Ciblage géographique.** Le choix de la zone géographique a été déterminé suivant deux échelles. La première échelle concerne quatre axes géographiques formant des passerelles économiques naturelles pour la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services transfrontaliers: i) l'axe Tchad-Niger, le lac Tchad assurant des fonctions d'intégration économique avec le Niger grâce à un mode d'exploitation intensif fondé sur les mobilités humaines, la pluriactivité et l'intégration de l'agriculture de décrue, de l'élevage transhumant et de la pêche; ii) l'axe Burkina Faso-Mali dans le Liptako-Gourma avec une économie dominée par le pastoralisme transhumant, faiblement diversifiée avec l'agriculture sédentaire, l'agropastoralisme et la pêche; iii) les axes Sénégal-Mali et Sénégal-Mauritanie relevant du bassin du fleuve Sénégal constituent des routes d'intégration avec des flux d'échanges caractérisés par la mobilité économique des usagers provenant des trois pays; iv) l'axe Mauritanie Est-Mali caractérisé par le pastoralisme transfrontalier, la production agropastorale et une forte mobilité humaine et animale. Au total, 21 régions administratives seront concernées dans les six pays. La seconde échelle cible les zones de concentration à l'intérieur des espaces transfrontaliers. Les interventions toucheront un nombre limité de zones d'ancrage opérationnel et de concentration dont la plupart seront des communes. La définition de ces zones d'ancrage sera précisée au démarrage du programme. Ce dernier cherche à mettre à l'échelle des pratiques et technologies ayant fait

leurs preuves au niveau local dans la région, avec des écosystèmes, défis et possibilités similaires.

29. **Groupe cible.** Le groupe cible est estimé à 123 000 ménages ruraux, soit 854 750 personnes, dont 427 375 femmes (50%) et 341 900 jeunes (40%). Lors de sa première phase, le programme touchera 73 000 ménages totalisant 500 700 personnes, dont 250 350 femmes et 200 280 jeunes. Le groupe cible comprend: i) les exploitations agricoles familiales, petits producteurs et éleveurs à faibles revenus, vulnérables et exposés aux risques de décapitalisation et aux crises (climatique, économique, sanitaire et liées aux conflits); ii) les organisations de producteurs, d'agroéleveurs et pastorales, ainsi que leurs réseaux régionaux; iii) les groupes socioprofessionnels faiblement représentés dans les systèmes productifs et souvent marginalisés, en particulier les femmes, les jeunes, mais aussi les personnes présentant un handicap¹⁴.

B. Composantes, résultats et activités

30. Le programme comprendra les composantes suivantes: i) Augmentation de la productivité et de la production; ii) Intégration économique; iii) Concertation sur les politiques, coordination et gestion.
31. **Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production,** avec pour effet attendu: la production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques sont améliorées par des pratiques et technologies agricoles résilientes au climat, tout en assurant une gestion durable des ressources en eau et en sols. Cet effet sera mesuré par une évolution de l'ordre de 30% de l'indice des actifs productifs dans les systèmes de production soutenus par le programme, et l'adoption par 80% des bénéficiaires des technologies et pratiques écologiquement durables et résilientes aux changements climatiques. Les activités porteront sur l'amélioration du capital productif et de la résilience d'une part, et le renforcement des capacités et la consolidation de la paix d'autre part. Cette composante sera complémentaire au programme régional financé¹⁵ par le Fonds vert pour le climat (FVC) à hauteur de 71,3 millions d'USD et dont l'objectif principal est d'améliorer la résilience et les moyens d'existence, ainsi que la sécurité alimentaire des petits producteurs et communautés rurales par une gestion intégrée des ressources naturelles en fonction du risque climatique (eau, forêt, etc.). Grâce à ce programme, les pays seront en mesure d'améliorer leurs systèmes d'informations climatiques pour informer la prise de décisions dans l'agriculture, d'adopter les options d'adaptation et d'atténuation les plus appropriées, et d'appuyer le mécanisme de transfert du risque avec le développement de l'assurance agricole.
32. **Composante 2. Intégration économique.** Effet attendu: l'intégration économique nationale et régionale est facilitée. À terme, les échanges commerciaux aux niveaux national et régional augmenteront de 10% grâce à des interventions visant le renforcement des marchés transfrontaliers et la sécurisation des transactions aux frontières. Les investissements porteront essentiellement sur les infrastructures, les plateformes locales de gestion, les espaces communautaires de médiation sociale et de gestion des conflits, l'accès des producteurs au marché, et la promotion de l'utilisation des services financiers numériques.

¹⁴ Les questions concernant les personnes présentant un handicap seront examinées par l'étude de base (comme ce fut le cas au Libéria) pour obtenir une meilleure compréhension de la question du handicap dans les zones du programme, puis affiner la stratégie de ciblage en conséquence. L'approche du ciblage des personnes présentant un handicap sera en conséquence adaptée par pays, ce qui sera intéressant pour comparer et évaluer les différentes approches. Des objectifs spécifiques seront ensuite fixés pour les soutenir directement et les sensibiliser à leurs besoins afin qu'elles puissent surmonter la stigmatisation.

¹⁵ Le financement de 71,3 millions d'USD est en cours d'obtention auprès du FVC. Le processus de confirmation de ce fonds est très avancé.

33. **Composante 3. Concertation sur les politiques, coordination et gestion.** Elle servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans **le dispositif de coordination du G5 Sahel, qui sera alimenté par les fonds du don régional SD3C soumis au Conseil d'administration du FIDA conjointement audit programme SD3C**, dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Suivant le rationnel régional-national, elle renforcera également la légitimité institutionnelle de l'organe exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets des changements climatiques et aux crises et conflits divers.

C. Théorie du changement

34. La région souffre actuellement d'une faible productivité agricole (due entre autres à la rareté et à une gestion non performante de l'eau, au manque d'intrants et à un accès limité au marché). L'insécurité alimentaire et la malnutrition au Sahel sont exacerbées par les changements climatiques, les conflits persistants, la violence et les crises. Les communautés particulièrement touchées sont celles de la région du lac Tchad, de l'est et de l'ouest du Niger, du nord et de l'est du Burkina Faso, et du nord et du centre du Mali (FIDA, PAM et FAO, 2019)¹⁶. Bien qu'il y ait un effort coordonné du côté militaire, peu d'interventions coordonnées existent pour améliorer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. Les initiatives connues sont celles de la FAO, du PAM et de l'UNICEF. Avec les défis croissants auxquels le Sahel fait face, il est plus que jamais nécessaire de procéder à des investissements régionaux dans des activités de renforcement de la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire les conflits liés aux ressources naturelles et au régime foncier.
35. La logique d'intervention de ce programme régional est fondée sur l'approche qui lie le développement et la paix, et qui rassemble l'expérience et les connaissances de la FAO, du PAM, du FIDA et d'autres organismes [UNICEF, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), etc.] mais aussi les savoirs des associations locales d'agriculteurs et d'éleveurs, regroupées aux niveaux national et régional, qui sont impliquées à la fois dans la mise en œuvre des stratégies de résilience et dans le dialogue politique régional au niveau de la CEDEAO. Le programme renforcera sur la base d'une approche territoriale de développement socioéconomique, locale et décentralisée les capacités de production, en particulier dans les régions transfrontalières, ainsi que la performance (fluidité, sécurité, gestion durable et inclusive) des marchés transfrontaliers des intrants et des produits agricoles. Il favorisera également la sécurité des transactions, ce qui encouragera une plus grande activité économique dans des conditions de sécurité difficiles. Enfin, il fournira un espace sanitaire plus sûr pour les transactions rurales de produits agricoles et d'élevage et pour les acteurs du marché, avec des infrastructures adaptées et un comportement approprié.

D. Alignement, appropriation et partenariats

36. **Alignement sur les priorités globales et régionales.** En tant qu'intervention régionale, le programme contribuera directement à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, au Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (Programme d'intégration régionale, d'infrastructures et de commerce), aux politiques et programmes de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ainsi qu'aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies: 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité entre les sexes),

¹⁶ Voir <https://docs.wfp.org/api/documents/9631db802cc645e0a69cb9629fb2fbb1/download/>.

8 (travail décent et croissance économique), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (vie terrestre). Il fournira au Secrétariat du G5 Sahel+1 un autre moyen de renforcer la coopération effective entre les États membres au-delà de la coopération en matière de sécurité.

37. **Alignement sur les priorités nationales et appropriation par le pays.** Au niveau national, le programme, par l'intermédiaire des six projets référents [Mauritanie-Projet de développement des filières inclusives (PRODEFI)/Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES); Mali-Projet de services financiers inclusifs dans la filière agricole (INCLUSIF); Niger-Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS); Burkina Faso-Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Neer-Tamba); Tchad-Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience (RePER); Sénégal-Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural – Phase II (PADAER-II)] du portefeuille du FIDA, soutient le plan de développement de chaque gouvernement qui pose les bases de la transformation rurale dans différents projets intégrés liés à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales. Le programme est aligné sur les documents stratégiques bilatéraux convenus par les six gouvernements, respectivement, et le FIDA.
38. **Alignement sur les politiques et les priorités du FIDA.** Le programme repose sur une forte intégration des enseignements tirés de la mise en œuvre des projets des trois OSR. En effet, le programme contribue, au niveau régional, à la stratégie des organismes ayant leur siège à Rome pour le Sahel, laquelle représente leur contribution au Plan de soutien de l'ONU au Sahel (2018-2030). Aussi, en 2020, sous réserve de l'approbation des parties concernées, le FIDA cosignera un nouvel accord avec le PAM, la FAO et le Secrétariat du G5 Sahel pour consolider ce programme en tant que première opération des organismes ayant leur siège à Rome dans la région. Dans les six pays, le programme cadre avec les priorités de FIDA11 comme suit.
39. **Genre.** Cinquante pour cent de femmes sont ciblées pour toutes les activités du programme. Le développement d'une stratégie genre grâce aux organisations professionnelles régionales, la formation et le leadership féminin renforceront la capacité des femmes dans la prise de décisions ainsi que leur autonomie. Le programme remettra en question les normes de genre discriminatoires de diverses manières, par exemple en faisant participer les femmes aux forums de prise de décisions des comités mixtes au niveau communautaire; en luttant contre la violence sexiste par l'éducation civique et en utilisant le système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) pour aborder les dimensions du pouvoir au niveau des ménages.
40. **Jeunes.** L'aide à la jeunesse visera à stimuler l'emploi dans l'agriculture, le pastoralisme et les activités entrepreneuriales. Quarante pour cent de jeunes sont systématiquement ciblés dans les activités du programme. Ils jouent un rôle clé dans la lutte contre les différentes crises, le programme soutiendra donc leur adoption précoce de nouvelles technologies et approches qui peuvent stimuler une agriculture plus durable, créer des possibilités d'emploi, assurer que leurs voix sont entendues et les autonomiser en tant qu'agents du changement.
41. **Nutrition.** L'objectif nutritionnel du programme est "un régime amélioré de qualité adéquate et en quantité appropriée, faisant référence à des recommandations diététiques adaptées au contexte et s'appuyant autant que possible sur la propre production et les marchés locaux dans un contexte d'activités efficaces de changement de comportement et d'éducation nutritionnelle". Pour atteindre le résultat souhaité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle sera

réalisée au moyen de différentes trajectoires: i) la production; ii) le revenu; iii) le marché; iv) la sensibilisation. Parallèlement à ces trajectoires, l'autonomisation des femmes est un facteur clé de l'impact nutritionnel.

42. **Changements climatiques.** Le programme contribuera directement à renforcer la résilience climatique des populations rurales dans les zones d'intervention fragiles ciblées par la distribution de kits adaptés et la diffusion de compétences et de pratiques de résilience climatique par l'intermédiaire des champs-écoles agropastoraux (CEAP).
43. **Harmonisation et partenariats.** Le programme est ancré dans des partenariats solides afin de développer des synergies avec les partenaires nationaux et internationaux déjà engagés dans les domaines d'intervention ciblés. Un partenariat de mise en œuvre très solide sera établi entre les trois OSR au regard de leur expérience dans ce domaine. Au-delà de ces partenariats de base, le programme encouragera les principaux partenaires de mise en œuvre à mobiliser leur réseau respectif existant de partenaires locaux dans les zones ciblées [organisations de la société civile (OSC), organisations non gouvernementales (ONG), associations et groupements de jeunes et de femmes, organisations de producteurs, associations de migrants, etc.]. En outre, dans chaque pays et au niveau régional, le programme sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les organisations d'éleveurs et de producteurs, en particulier le Réseau Billital Maroobé (RBM)¹⁷/l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane (APESS) concernant le pastoralisme et le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)¹⁸ pour l'agriculture. Ces réseaux d'agriculteurs et d'éleveurs sont impliqués depuis près de 10 ans dans les dialogues sur la politique régionale et les task forces de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP).
44. D'autres partenariats peuvent contribuer à faciliter la concertation sur les politiques par la documentation, les données de suivi, la rédaction de notes d'information, etc. À cet égard, le programme cherchera à valoriser les différents think tanks et réseaux d'experts régionaux existants tels que: i) le réseau régional de Think Tank de l'UEMOA; ii) le réseau régional d'experts sur le pastoralisme; iii) le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)¹⁹ pour le commerce régional des produits agricoles et des animaux, l'OCDE Club du Sahel sur les politiques d'appui à l'intégration régionale au Sahel. La coordination avec d'autres partenaires financiers et techniques sera étudiée lors de la mise en œuvre, en particulier le PRAPS 2 soutenu par la Banque mondiale²⁰, le FSRP de la Banque mondiale en appui à la CEDEAO en cours de formulation, la Banque africaine de développement, l'UNICEF et la CEDEAO.

E. Coût, avantages et financement

45. Trois des six projets de pays du programme SD3C relèvent partiellement de l'action climatique. Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, le montant total alloué par le FIDA au programme au titre du cycle FIDA11 pour le financement de l'action climatique est estimé à 15 527 000 USD. Le montant alloué par pays au titre du financement de l'action climatique est estimé comme suit: Burkina Faso, 894 000 USD; Mali, 12 133 000 USD; Tchad, 2 500 000 USD. Bien que les projets des pays Sénégal, Mauritanie et Niger comprennent également des activités qui relèvent partiellement

¹⁷ Le RBM exécute déjà plusieurs accords de financement avec plusieurs partenaires financiers dont la liste sera fournie lors de la phase de conception. Voir <https://www.maroobe.com>.

¹⁸ Le ROPPA est un partenaire du FIDA, en particulier dans le cadre du programme de subvention transcontinental FO4ACP. Voir <http://roppa-afrique.org>.

¹⁹ Voir <https://www.cilss.int>. À noter que le CILSS fait partie du consortium qui met en œuvre le projet régional FARM-TRAC financé par le FIDA.

²⁰ Voir <https://praps.cilss.int>. À noter que l'unité de coordination régionale du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) est hébergée par le CILSS.

de l'action climatique, ces activités ne seront pas financées avant FIDA12, lorsque leurs montants respectifs de financement climatique seront déterminés.

Coût du programme

46. Les coûts totaux du programme, sur une période de six ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le financement de 2 millions d'USD du don régional susmentionné et le financement parallèle du FVC, s'élèvent environ à 158,2 millions d'EUR, équivalant approximativement à 180,4 millions d'USD.
47. Les coûts par composante se présentent comme suit: composante 1: Augmentation de la productivité et de la production: 62,1 millions d'EUR, équivalant approximativement à 70,8 millions d'USD, soit 39,2% du coût total; composante 2: Intégration économique: 22,8 millions d'EUR, équivalant approximativement à 26,0 millions d'USD, soit 14,4% du coût total; composante 3: Concertation sur les politiques, coordination et gestion: 10,7 millions d'EUR, équivalant approximativement à 12,2 millions d'USD, soit 6,8% du coût total. Le financement parallèle du FVC représente 62,6 millions d'EUR, équivalant approximativement à 71,4 millions d'USD, soit 39,6% du coût total.
48. Les activités financées par le FIDA par pays sont prévues pour être exécutées en deux phases de trois ans, avec un coût total de la phase 1 estimé à 48,8 millions d'EUR, équivalant approximativement à 55,7 millions d'USD, et celui de la phase 2 à 46,7 millions d'EUR, équivalant approximativement à 53,3 millions d'USD, avec une possible répartition des fonds et du déficit de financement comme suit:

	Phase 1				Phase 2				Total		
	FIDA11		DÉFICIT	Total	FIDA11		DÉFICIT	Total	FIDA11	DÉFICIT	Total
	Montant CSD	Montant prêt	Montant	Montant	Montant CSD	Montant prêt	Montant	Montant	Montant prêt+don	Montant	Montant
Burkina Faso	-	1 085	4 176	5 261	-	-	7 011	7 011	1 085	11 188	12 273
Mali	5 605	15 155	-	20 760	-	-	7 287	7 287	20 760	7 287	28 047
Mauritanie	-	-	5 259	5 259	-	-	5 259	5 259	0	10 517	10 517
Niger	1 185	3 200	876	5 261	-	-	12 270	12 270	4 385	13 146	17 531
Sénégal	-	5 700	-	5 700	-	-	8 326	8 326	5 700	8 326	14 026
Tchad	3 505	875	438	4 818	-	-	6 573	6 573	4 380	7 011	11 391
SE G5 Sahel	1 710	-	-	1 710	-	-	-	-	1 710	-	1 710
Total	12 005	26 015	10 749	48 769	-	-	46 727	46 727	38 020	57 476	95 496

Les montants indiqués sont en milliers d'EUR.

49. En conséquence, le déficit total de financement, qui s'élève environ à 57,5 millions d'EUR, équivalant approximativement à 65,6 millions d'USD, peut éventuellement être couvert au titre des cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration) et par des cofinancements à déterminer pendant l'exécution.

Tableau 1

Coût FIDA par composante par pays, y compris le don régional et le financement parallèle FVC

(en milliers d'EUR)

<i>Composante/sous-composante</i>	Burkina Faso		Mali		Mauritanie		Niger		Sénégal		Tchad		Don régional-SE G5 Sahel		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%										
1. Augmentation de la productivité et de la production																
Amélioration du capital productif et de la résilience	6 048,3	26,7	18 115,5	46,9	5 060,4	24,4	3 786,1	13,5	8 126,5	33,2	6 451,1	29,5	-	-	47 587,9	30,1
Renforcement des capacités et consolidation de la paix	1 766,8	7,8	4 233,6	11,0	2 128,6	10,3	3 916,3	14,0	1 608,5	6,6	820,3	3,7	-	-	14 474,1	9,2
Sous-total	7 815,1	34,5	22 349,0	57,8	7 188,9	34,6	7 702,4	27,5	9 735,0	39,7	7 271,3	33,2	-	-	62 061,9	39,2
2. Intégration économique																
Renforcement des marchés transfrontaliers	3 059,1	13,5	3 237,9	8,4	2 215,9	10,7	7 104,0	25,4	2 880,7	11,8	2 836,4	13,0	-	-	21 334,0	13,5
Sécurisation des transactions aux frontières	337,9	1,5	123,2	0,3	187,3	0,9	344,9	1,2	291,9	1,2	215,6	1,0	-	-	1 500,7	0,9
Sous-total	3 397,0	15,0	3 361,1	8,7	2 403,2	11,6	7 448,9	26,6	3 172,5	12,9	3 052,0	13,9	-	-	22 834,7	14,4
3. Concertation sur les politiques, coordination et gestion																
Concertation sur les politiques et coordination régionale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 754,0	-	1 754,0	-
Coordination et gestion par pays	1 065,9	4,7	2 353,8	6,1	931,7	4,5	2 388,7	8,5	1 124,5	4,6	1 077,7	4,9	-	-	8 942,3	5,7
Sous-total	1 065,9	4,7	2 353,8	6,1	931,7	4,5	2 388,7	8,5	1 124,5	4,6	1 077,7	4,9	1 754,0	100,0	10 696,3	6,8
Financement parallèle FVC	10 378,4	45,8	10 569,0	27,4	10 232,2	49,3	10 441,0	37,3	10 479,1	42,8	10 493,9	47,9	-	-	62 593,7	39,6
TOTAL	22 656,4	100,0	38 633,0	100,0	20 756,2	100,0	27 980,9	100,0	24 511,1	100,0	21 894,9	100,0	1 754,0	100,0	158 186,6	100,0

Tableau 2

Coût FIDA par catégorie de dépenses par pays, y compris le don régional et sans le financement parallèle FVC

(en milliers d'EUR)

	Burkina Faso		Mali		Mauritanie		Niger		Sénégal		Tchad		SE G5 Sahel		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%										
<i>Catégorie de dépenses</i>																
I. Coûts d'investissement																
A. travaux/génie rural	984,3	8,0	1 497,9	5,3	480,7	4,6	4 301,9	24,5	866,2	6,2	2 397,7	21,0	-	-	10 528,8	11,0
B. véhicules	-	-	186,9	0,7	-	-	138,5	0,8	-	-	-	-	-	-	325,3	0,3
C. équipements et matériels	979,0	8,0	6 580,7	23,4	237,9	2,3	1 315,4	7,5	2 058,0	14,7	401,3	3,5	29,2	1,7	11 601,5	12,1
D. formations et ateliers	1 408,6	11,5	3 913,6	13,9	2 225,8	21,2	971,1	5,5	2 068,8	14,7	814,4	7,1	1 241,9	70,8	12 644,3	13,2
E. consultations	589,3	4,8	518,3	1,8	678,4	6,4	1 946,5	11,1	626,4	4,5	858,1	7,5	52,4	3,0	5 269,5	5,5
F. biens, services et intrants	2 273,1	18,5	566,2	2,0	537,7	5,1	718,1	4,1	1 847,2	13,2	2 042,2	17,9	46,7	2,7	8 031,1	8,4
G. dons et subventions	4 450,5	36,2	11 146,6	39,7	5 295,2	50,3	6 214,7	35,4	4 599,5	32,8	3 030,0	26,6	-	-	34 736,7	36,3
Total coûts d'investissement	10 684,9	87,0	24 410,2	87,0	9 455,7	89,8	15 606,1	89,0	12 066,2	86,0	9 543,8	83,7	1 370,1	78,1	83 137,1	87,0
II. Dépenses récurrentes																
A. salaires et indemnités	220,1	1,8	1 207,2	4,3	188,9	1,8	1 694,3	9,7	232,2	1,7	222,9	2,0	376,7	21,5	4 142,3	4,3
B. coûts de fonctionnement	1 372,9	11,2	2 446,7	8,7	879,4	8,4	239,5	1,4	1 733,6	12,4	1 634,3	14,3	7,2	0,4	8 313,6	8,7
Total dépenses récurrentes	1 593,1	13,0	3 653,8	13,0	1 068,3	10,2	1 933,8	11,0	1 965,8	14,0	1 857,3	16,3	383,9	21,9	12 455,9	13,0
TOTAL coût du programme	12 278,0	100,0	28 064,0	100,0	10 524,0	100,0	17 540,0	100,0	14 032,0	100,0	11 401,0	100,0	1 754,0	100,0	95 593,0	100,0

Tableau 3

Coût du programme par composante et sous-composante et par année sans financement parallèle du FVC

(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total	
	Montant	%	Montant	(%)										
1. Augmentation de la productivité et de la production														
Amélioration du capital productif et de la résilience	11 865,2	61,8	9 751,3	53,0	4 885,2	43,5	11 360,2	61,8	9 336,3	53,0	4 677,3	43,5	51 875,6	54,3
Renforcement des capacités et consolidation de la paix	2 684,6	14,0	2 674,0	14,5	2 022,0	18,0	2 570,3	14,0	2 560,1	14,5	1 935,9	18,0	14 446,9	15,1
Sous-total	14 549,8	75,7	12 425,2	67,6	6 907,3	61,5	13 930,5	75,7	11 896,4	67,6	6 613,2	61,5	66 322,4	69,4
2. Intégration économique														
Renforcement des marchés transfrontaliers	2 146,2	11,2	3 945,2	21,4	2 363,0	21,0	2 054,8	11,2	3 777,2	21,4	2 262,4	21,0	16 548,8	17,3
Sécurisation des transactions aux frontières	240,4	1,3	236,4	1,3	234,0	2,1	230,1	1,3	226,4	1,3	224,0	2,1	1 391,2	1,5
Sous-total	2 386,6	12,4	4 181,5	22,7	2 596,9	23,1	2 284,9	12,4	4 003,6	22,7	2 486,4	23,1	17 940,0	18,8
3. Concertation sur les politiques, coordination et gestion														
Concertation sur les politiques et coordination régionale	665,1	3,5	604,0	3,3	484,9	4,3	636,9	3,5	578,3	3,3	464,3	4,3	3 433,5	3,6
Coordination et gestion par pays	1 609,5	8,4	1 182,5	6,4	1 242,4	11,1	1 541,0	8,4	1 132,2	6,4	1 189,7	11,1	7 897,3	8,3
Sous-total	2 274,7	11,8	1 786,4	9,7	1 727,4	15,4	2 177,9	11,8	1 710,4	9,7	1 653,8	15,4	11 330,7	11,9
TOTAL	19 210,9	100,0	18 393,3	100,0	11 231,6	100,0	18 393,3	100,0	17 610,5	100,0	10 753,5	100,0	95 593,0	100,0
	20%		19%		12%		19%		18%		11%		100%	

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

50. L'engagement du FIDA sur les six années via les allocations de pays et le don régional s'élève environ à 80,2 millions d'EUR, équivalant approximativement à 91,4 millions d'USD (38 millions d'EUR, équivalant approximativement à 43,4 millions d'USD, pour la période couverte par FIDA11, et éventuellement environ 42,2 millions d'EUR équivalant approximativement à 48,1 millions d'USD, pour la période couverte par FIDA12 toujours sous approbation interne). Les ressources du FVC, d'un montant de 62,6 millions d'EUR, équivalant approximativement à 71,3 millions d'USD, seront administrées sous forme de financement parallèle. Le déficit restant sera couvert par d'autres sources²¹ qui seront déterminées ultérieurement. Par ailleurs, en raison de l'approche innovante et complexe de ce programme, qui réunit les trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et qui inclut une dimension régionale dans le financement de ses activités, il a été jugé impraticable d'obtenir des exonérations fiscales qui s'appliquent uniformément à tous les partenaires d'exécution et dans tous les pays participants. En effet, compte tenu de l'approche régionale du programme, les conditions d'exonération fiscale auraient créé des différences entre les pays et n'auraient pas pu être appliquées au don régional, lequel ne s'appuie pas sur une contrepartie nationale souveraine unique. Enfin, étant donné le caractère d'urgence de ce programme, la plupart des activités prévues relèvent de catégories, comme celle des dons et subventions, dont les exonérations fiscales ne sont normalement pas appliquées par le FIDA. Étant donné que la Banque mondiale finance des projets toutes taxes comprises dans les pays du projet, et sur la base d'une demande écrite reçue des gouvernements, compte tenu des motivations mentionnées ci-dessus, une contribution des contreparties nationales sous forme d'exonération de taxes et de droits de douane n'est pas prévue dans le cadre de ce programme.
51. Comme mentionné, les activités financées par le FIDA sont prévues pour être exécutées en deux phases de trois ans chacune.
52. Dans sa première phase de trois ans, le dispositif de coordination du G5 Sahel en charge de l'exécution du programme au niveau régional bénéficiera de deux sources de financement: i) le don régional FIDA pour les activités de concertation sur les politiques, de coordination et de suivi-évaluation; ii) une rétrocession de fonds par les pays sur la portion don de leurs allocations pour contribuer à la réalisation des activités de portée régionale dans les deux premières composantes. Ces activités sont indispensables pour la dynamique régionale du programme. L'enveloppe des fonds rétrocédés dédiés aux activités régionales dans les composantes se chiffre à 4,1 millions d'USD et représente 13% du total des allocations de pays.
53. **Cofinancement.** La stratégie de cofinancement du FVC est maîtrisée dans la mesure où le FIDA, en tant qu'organisme accrédité, sera chargé d'en administrer les ressources dans le cadre du programme régional de résilience aux changements climatiques du FVC. Ce cofinancement mettra en synergie dans les zones transfrontalières le SD3C-G5 Sahel et le programme régional de résilience aux changements climatiques du FVC. Le FIDA s'assurera que l'allocation des fonds du FVC répond aux principes de planification conjointe et de mutualisation des dispositifs opérationnels des deux programmes en coordination avec le Secrétariat exécutif du G5 Sahel.
54. Des alternatives de cofinancement sont envisagées en concertation avec le Secrétariat exécutif du G5 Sahel et les gouvernements concernés. À cet effet, la composante régionale du programme prévoit sur les fonds du don d'appuyer le

²¹ Les coûts du projet n'intègrent pas de contributions des gouvernements étant donné l'approche régionale du programme, la prédominance des activités de reconstitution d'actifs par transfert d'argent et la provision de kits sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la FAO et au PAM, non plus que les apports en nature du PAM et du FIDA qui seront précisés dans les accords nationaux respectifs.

G5 Sahel dans la mobilisation de ressources. Le FIDA accompagnera cette initiative par l'organisation d'une table ronde des partenaires du Sahel pour le financement du programme, la facilitation de rencontres bilatérales et multilatérales ciblées avec des partenaires financiers potentiels à l'instar du groupe Alliance Sahel, des missions de coopérations européennes, de la Banque mondiale, etc.

Décaissement

55. Pour le don régional au Secrétariat du G5 Sahel, au niveau régional un compte désigné sera ouvert à Nouakchott dans une banque validée par le FIDA afin de recevoir de manière exclusive les fonds provenant du don FIDA. En cas de rétrocession des projets référents vers la Coordination régionale, un compte désigné additionnel serait ouvert. Ces comptes seront gérés par le Responsable administratif et financier et le Coordonnateur de la Cellule régionale établie au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel.
56. Au niveau national, les fonds du programme seront gérés par les ministères conformément aux procédures en vigueur dans les pays, ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière des projets, applicables selon les dispositions de chaque accord de financement. La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par pays auprès d'une banque crédible, en suivant le principe des comptes d'avances temporaires. Les comptes recevront exclusivement les fonds du programme SD3C. Le montant des avances correspondra pour chaque projet référent à la moyenne projetée des dépenses pour une période d'environ six mois d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) de consommation optimale de ressources. Un ou plusieurs comptes d'opérations en monnaies locales seront aussi ouverts dans des banques commerciales crédibles afin de gérer les fonds provenant des comptes désignés. La responsabilité fiduciaire de ces comptes sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du projet référent.

Résumé des avantages et analyse économique

57. L'analyse financière montre que les activités ciblées sont saines. L'analyse économique a été élaborée en utilisant les informations de projets référents du FIDA dans les pays²². Du point de vue économique, les indicateurs de rentabilité attestent de la viabilité des modèles utilisés, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants. L'impact de l'intégration nationale et régionale soutenue par le programme a été inclus dans l'analyse, sous la forme d'un facteur de stimulation de la production et de la commercialisation agricoles. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) de la première phase du programme s'établit à 11,4% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6% et sur 10 ans, s'élève à 9,7 millions d'USD.

Stratégie de mise en œuvre du programme régional

58. La structure qui sous-tend la mise en œuvre du programme au niveau régional et dans les pays répond à une double logique: i) une logique horizontale de portée et d'impact à l'échelle régionale garantissant l'alignement et la cohérence dans la mise en œuvre au niveau des pays. Elle repose sur la construction, le partage et l'appropriation des approches, méthodes d'actions communes, et sur la mise en œuvre des stratégies régionales du G5 Sahel sous la coordination de son secrétariat exécutif assurant la maîtrise d'ouvrage régional; ii) une logique verticale qui concrétise dans chaque pays l'objectif du programme en articulant les priorités d'investissement nationales aux orientations régionales du G5 Sahel en lien avec la résilience et le développement économique dans les espaces transfrontaliers, dans un contexte de changements climatiques et d'insécurité.

²² Neer-Tamba au Burkina, INCLUSIF au Mali, PROGRES en Mauritanie, PRODAF au Niger, PADAER-II au Sénégal et REPER au Tchad.

59. La stratégie est pensée pour relever les défis d'urgence, de développement et de paix suivant une démarche d'intervention rapide fondée sur la mise à l'échelle des solutions et approches ayant fait leurs preuves et capitalisées dans le contexte du G5 Sahel. Ce contexte révèle que les approches développées par les trois OSR (FAO, FIDA, PAM) permettent de relever ces défis en combinant leurs mandats et avantages comparatifs, et en les organisant territorialement selon un phasage axé sur la complémentarité, mais aussi sur la synergie avec les autres intervenants et acteurs. Grâce au programme régional du FVC, le programme développera un partenariat avec le secteur privé (compagnies d'assurances, systèmes de financement décentralisé) sur les mécanismes de transfert du risque (assurance agricole).
60. La bonne connaissance du terrain par la FAO et le PAM facilitera le déploiement rapide des activités. Ils se compléteront dans la mise en œuvre des processus de reconstitution ou de création du capital productif résilient, dans le renforcement des capacités et la consolidation de la paix. Ils adapteront leurs approches d'intervention à la logique de continuité territoriale et de brassage entre les communautés dans les espaces transfrontaliers. Le FIDA apportera le savoir-faire en matière de facilitation à l'intégration qu'il a acquis grâce à ses projets dans les pays. La planification concertée des activités et leur phasage seront facilités par les projets référents qui assurent la coordination dans les pays.

Stratégie de sortie et durabilité

61. L'ancrage du programme dans des institutions existantes et son approche de mise à l'échelle garantissent une appropriation rapide de ses réalisations:
- i) l'optimisation des approches d'intervention en zones transfrontalières, le développement de guides pratiques sur les solutions intégrées d'adaptation aux changements climatiques, etc., seront diffusés auprès des groupes cibles en vue d'une appropriation rapide de leur part;
 - ii) les appuis aux femmes et aux jeunes en matière économique et entrepreneuriale seront mis en œuvre par l'intermédiaire des organisations professionnelles régionales (OPR) sous forme d'appui à leurs stratégies dédiées aux femmes et aux jeunes;
 - iii) le renforcement de la concertation sur les politiques mobilisera les différents instruments que le G5 Sahel a développés à cet effet.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

62. La zone d'intervention expose le programme au risque d'insécurité compte tenu de la récurrence d'attaques armées en particulier dans les zones transfrontalières, ainsi que l'instabilité politique avec le récent coup d'État d'août 2020 au Mali. Les expériences acquises par les trois OSR dans des contextes similaires aideront à modérer ce risque dans le respect des consignes de sécurité des Nations Unies. Les autres risques principaux sont présentés dans le tableau ci-dessous et en détail dans l'annexe y afférente.

Tableau 4

Risques et mesures d'atténuation (risques principaux, pour plus de détails voir en appendice)

<i>Catégories de risque</i>	<i>Risque inhérent</i>	<i>Risque résiduel</i>	<i>Mesures</i>
<p>Contexte national</p> <p><i>Les gouvernements peuvent considérer les investissements ruraux comme secondaires par rapport aux besoins militaires qui sont budgétisés pour assurer la sécurité dans les zones de conflit couvertes par le programme régional.</i></p>	Élevé	Modéré	<i>Les six gouvernements ont adressé une demande écrite spécifique au FIDA pour qu'il soutienne les investissements dans le développement socioéconomique de la population, et en particulier des jeunes, vivant dans les zones transfrontalières qui sont les plus touchées par les attaques terroristes en cours.</i>
<p>Stratégies et politiques sectorielles</p> <p><i>Les six pays peuvent ne pas accorder le même intérêt à l'investissement dans les zones transfrontalières et donner la priorité aux autres programmes urbains et ruraux à l'intérieur des terres.</i></p>	Modéré	Faible	<i>Le programme est aligné sur le programme d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel comme d'autres programmes en cours réussis (PATI, CAPI) qui forment un ensemble d'activités régionales complémentaires coordonnées au niveau du Secrétariat du G5 Sahel.</i>
<p>Contexte environnemental et climatique</p> <p><i>La région est extrêmement vulnérable aux changements climatiques. Le Sahel connaît des températures extrêmes, des précipitations variables et des sécheresses, ce qui met en péril la sécurité alimentaire et peut avoir un impact négatif sur la sécurité et les migrations.</i></p>	Élevé	Modéré	<i>Le programme lui-même est une réponse aux défis posés par le contexte environnemental et climatique. Des mesures d'adaptation et d'atténuation ont été définies avec un ensemble d'activités d'adaptation et d'atténuation qui seront affinées lors de la conception et contextualisées par pays.</i>
<p>Portée</p> <p><i>Les interventions deviennent moins adaptées aux besoins des populations dans les zones cibles.</i></p>	Faible	Faible	<i>Le programme soutient et renforce les interventions techniques existantes et éprouvées dont les principaux partenaires de mise en œuvre (PAM et FAO) sont familiers. Les mécanismes d'examen de la qualité existants (incluant des missions de supervision conjointes) au niveau national seront complétés par un mécanisme régional basé dans l'unité de liaison régionale. D'autres interventions régionales soutenues par le FIDA (FO4ACP, FARMTRAC) seront également mobilisées pour assurer les synergies et la pertinence des activités.</i>
<p>Gestion financière</p> <p><i>1) faibles capacités des ressources humaines dans la mise œuvre du programme;</i></p> <p><i>2) manque de coordination au niveau régional.</i></p>	Élevé	Substantiel	<i>1) la gestion du programme sera confiée au niveau national aux équipes de projets FIDA déjà actives dans les différents pays, ce qui réduira le délai de lancement des activités et permettra de capitaliser sur l'expérience de gestion de ces équipes;</i> <p><i>2) une unité de coordination régionale sera aussi créée afin de garantir une coordination des projets nationaux et un rapport financier consolidé au niveau du programme.</i></p>
<p>Passation des marchés</p> <p><i>La passation de marchés dans les zones de conflit est difficile et présente des risques élevés pour ce qui est de la livraison et de la qualité, et les cadres nationaux de passation de marchés peuvent ne pas être respectés.</i></p>	Élevé	Faible	<i>Dans le cadre des prêts du FIDA, la passation des marchés se fera conformément aux règles nationales et sous réserve de la non-objection du FIDA pour les activités du gouvernement. Quant aux activités du PAM et de la FAO,</i>

			<i>elles seront entreprises selon les règles du PAM/de la FAO et contrôlées régulièrement par des audits puisque les principaux contrats doivent être négociés directement avec les organismes d'exécution (FAO et PAM).</i>
Impact environnemental, social et climatique <i>Exclusion sociale des femmes et des jeunes en raison d'un accès limité à la terre, capture du programme par les élites.</i>	Élevé	Modéré	<i>Une stratégie de ciblage est élaborée ainsi qu'un plan d'action sur l'égalité femmes-hommes pour faire face à ces risques.</i>
<i>En raison des travaux d'infrastructures et des marchés régionaux, certaines populations pourraient être déplacées physiquement ou économiquement.</i>	Modéré	Modéré	<i>Au stade de la conception, ces mesures seront évaluées et intégrées dans le Cadre de gestion environnementale et sociale et dans l'Évaluation des impacts environnementaux et sociaux.</i>
Parties prenantes <i>Les diverses initiatives nationales diffèrent et manquent de cohésion régionale.</i>	Modéré	Faible	<i>Toutes les parties prenantes – gouvernements, organismes multilatéraux des Nations Unies, OSC, y compris les organisations agricoles – ont exprimé leur engagement et participent à la conception du programme. Des mécanismes de coordination réguliers aux niveaux national et régional permettront aux décideurs de saisir les défis et les réalisations mutuelles et d'agir en conséquence.</i>
Fragilité et sécurité <i>Les pays visés (à l'exception du Sénégal) sont confrontés à une situation de guerre, notamment dans leurs zones frontalières respectives, qui les place dans une situation de fragilité. Les attaques terroristes sont fréquentes et touchent souvent des cibles non militaires, notamment la population civile, en particulier dans les zones rurales éloignées. Le déplacement des populations crée un grand nombre de réfugiés internes et externes, dont l'extrême vulnérabilité économique est exacerbée par la pandémie de COVID-19.</i>	Élevé	Modéré	<i>L'unité de liaison régionale est basée au Secrétariat exécutif du G5 Sahel, pour assurer une bonne articulation avec les opérations de sécurité et faciliter la complémentarité entre les différentes interventions. Les partenaires d'exécution, le PAM et la FAO, ont développé un réseau d'ONG et d'acteurs non étatiques locaux, dont la proximité et la légitimité auprès des populations assurent une meilleure sécurité pour l'exécution des projets.</i>
Risque global	Élevé	Modéré	

B. Catégorie environnementale et sociale

63. Le programme SD3C développe des activités qui auront de forts avantages sociaux à court terme avec l'approche à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et des transferts monétaires pendant la période hors saison, et des kits de capitalisation/recapitalisation pour renforcer la capacité économique du producteur. En ciblant les personnes les plus vulnérables, les jeunes et les femmes, le programme vise à se concentrer sur l'origine de l'instabilité et des conflits locaux. De plus, par des investissements structurels sur le marché et un dialogue politique transfrontalier plus fort, le programme contribuera à réduire les impacts des chocs, liés notamment à la COVID-19 et à la fermeture des frontières. Grâce à la restauration des ressources naturelles, le programme aura un fort bénéfice environnemental pour le sol, la couverture végétale et l'eau, et la formation sur les techniques d'agroécologie, la régénération naturelle assistée et l'agroforesterie. La formation appuiera l'utilisation rationnelle des engrais et des intrants limitant la pollution et les problèmes sanitaires. Le programme contribuera donc à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cependant, il contribuera aux émissions de GES avec le développement des infrastructures et l'appui à l'élevage.

Le programme sera classé en **catégorie B**. Une analyse par pays est fournie à l'appendice VI de ce rapport.

C. Classement au regard des risques climatiques

64. Le programme SD3C est **classé à risque climatique élevé**. Le groupe cible du programme dans chacun des six pays dépend fortement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles destinées aux cultures pluviales. En outre, le bétail dans une grande partie de la zone du programme a subi la sécheresse et la désertification. Des attaques de criquets pèlerins ont eu lieu dans un passé récent. La variabilité du climat, y compris les périodes de sécheresse inattendues provoquées par des changements imprévisibles des précipitations et des températures, peut avoir des répercussions sur les effets, la durabilité et le retour sur investissement des projets référents. Toutefois, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience climatique sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités en matière de stratégies agricoles intelligentes sur le plan climatique et à une collaboration étroite avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologique et climatique afin de recevoir régulièrement des informations agroclimatiques et d'utiliser les bons cultivars ou variétés, les techniques d'adaptation, etc. Les interventions d'adaptation aux changements climatiques aideront les communautés vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, à modérer ce risque et à en atténuer durablement les effets dans la zone d'intervention. Le cofinancement du FVC est une réponse aux risques climatiques et présente des options de gestion intégrée des risques climatiques (préparation des risques, réponses et transfert des risques).
65. Le tableau ci-dessous montre un **résumé des catégories environnementales et sociales ainsi que des classements au regard des risques climatiques** dans les documents de conception de projet de chaque pays. Une analyse par pays est fournie à l'appendice VI de ce rapport.

Pays	Catégorie environnementale et sociale	Classification des risques climatiques
Burkina Faso	B	Élevé
Mali	B	Élevé
Mauritanie	B	Élevé
Niger	B	Élevé
Sénégal	B	Élevé
Tchad	B	Élevé

D. Soutenabilité de la dette

66. Les derniers rapports du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale concernant les pays du programme G5 Sahel+1 datent de 2020. Les rapports montrent une situation relative au risque de surendettement dans les différents pays qui est résumé dans le tableau ci-dessous.

PAYS	Niveau de risque de surendettement
Burkina Faso	Modéré
Mali	Modéré
Mauritanie	Élevé
Niger	Modéré
Sénégal	Modéré
Tchad	Élevé

67. Pour l'ensemble de ces pays, le niveau et qualité de la dette sont considérés comme étant soutenables. Néanmoins, la crise de la COVID-19 aura des effets très importants sur leur niveau de croissance économique, leur balance des paiements et leur balance fiscale. Les projections sur la croissance des PIB de ces pays ont été globalement revues à la baisse, et plusieurs d'entre eux auront une croissance négative. De plus, il faut noter que la crise déclenchée par la pandémie se combine

dans plusieurs cas avec des crises sociales, politiques et liées à l'insécurité qui ont eu tendance à empirer au cours des dernières années, ou qui sont récentes et significatives comme dans le cas du Mali. Une analyse par pays est fournie à l'appendice VII de ce rapport.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

68. Au niveau régional, grâce au don régional en cours d'approbation, un comité de pilotage présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel sera mis en place de même qu'une cellule de coordination régionale au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott. Cette cellule assurera les fonctions principales suivantes:
- i) l'instruction et la coordination des activités et processus opérationnels relevant du niveau régional dans les trois composantes du programme avec l'implication des partenaires prévus pour la mise en œuvre; ii) la supervision de la mise en œuvre dans les pays grâce à des missions dédiées et aux comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC); iii) la préparation des rapports d'activités à soumettre à l'examen et à l'approbation du comité régional de pilotage et la rédaction des procès-verbaux des sessions dudit comité; iv) le suivi-évaluation des activités au niveau régional; v) la consolidation et la synthèse périodique des situations comptables communiquées par les équipes de gestion fiduciaire dans les pays.
69. Au niveau des pays, le pilotage institutionnel sera mutualisé avec les projets référents du FIDA (voir appendice) appelés à assurer la coordination et la gestion du programme SD3C. La composition des comités de pilotage au niveau des pays sera élargie par décret en cas de besoin, et les unités de coordination et de gestion des projets référents seront renforcées en personnel, en moyens roulants et logistiques diverses.
70. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, en dehors de l'action conjointe FAO-FIDA-PAM, le programme mobilisera plusieurs catégories d'acteurs: les organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA), les ONG, structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques tels que le CILSS, le PRAPS, l'Alliance Sahel, etc., pour les besoins de complémentarité.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

71. **Gestion financière.** Au niveau régional, une cellule de coordination du programme sera recrutée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel. L'équipe financière recrutée sur les fonds du FIDA pour la gestion du don sera intégrée aux ressources humaines mises à disposition par le Secrétariat exécutif.
72. Au niveau national, la gestion administrative et financière du programme reposera sur le dispositif actuel des projets référents. Cependant, un ensemble de mesures seront mises en place afin d'intégrer ce nouveau programme dans leurs procédures de gestion financière et comptable. Les équipes nationales fourniront à la cellule de coordination régionale tous les éléments d'information financière nécessaires pour lui permettre de procéder à la consolidation des données financières du programme.
73. **Passation des marchés.** Dans le cadre des prêts du FIDA, elle se fera conformément aux règles nationales et sous réserve de la non-objection du Fonds pour les activités du gouvernement. Quant aux activités du PAM et de la FAO, elles seront entreprises selon les règles du PAM/de la FAO et contrôlées régulièrement par des audits puisque les principaux contrats doivent être négociés directement avec les organismes d'exécution (FAO et PAM) qui se conforment strictement aux exigences en matière de passation de marchés et qui ont adopté un cadre

réglementaire adapté et approuvé par les autorités réglementaires nationales respectives. Une analyse par pays est fournie dans les documents de conception de projet au niveau du pays.

74. **Gouvernance.** Le programme bénéficiera de l'expérience et des dispositifs de mise en œuvre des projets référents pour ce qui est des procédures (alignement sur le manuel de procédure) et de la gouvernance (responsable devant le comité de pilotage national par l'intermédiaire du chef de projet en exercice).
75. En outre, la gouvernance du programme est associée à une procédure de réclamation qui permettra de faire connaître les réactions des bénéficiaires avec la facilitation des partenaires de mise en œuvre de première ligne (ONG locales, OSC comme les organisations de femmes et de jeunes, les organisations agricoles, qui, toutes, renforcent les liens sociaux au sein des communautés). Cette procédure permettra d'atteindre les mécanismes de coordination. Les deux principaux organismes de mise en œuvre (PAM et FAO) utiliseront ces retours d'information pour ajuster et développer des programmes complémentaires à leurs interventions en cours.

Engagement et retours d'information du groupe cible du programme et traitement des plaintes

76. Le programme promeut le dialogue inclusif et participatif entre acteurs, avec une implication active des agriculteurs et éleveurs et de leurs organisations. Une approche de consultations inclusive sera adoptée pour faciliter la participation de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles dans la planification et la mise en œuvre des activités. Grâce au système de gouvernance participatif sur les investissements structurants, le groupe cible sera partie prenante active à la gestion et sera également responsable par l'entremise de ses instances élues de la durabilité des acquis.

Processus de traitement des plaintes

77. Le programme prévoit la mise en place et le renforcement: i) des cadres de concertation pour la gestion des conflits liés à la transhumance transfrontalière; ii) de l'observatoire des exploitations familiales et des dispositifs régionaux de suivi par les pairs. Le programme soutiendra également les mécanismes inter-OPR en faveur de la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs par la capitalisation et la promotion des outils éprouvés de gestion de conflits, et en facilitant l'organisation de consultations régionales sur les conflits en zones transfrontalières.
78. Dans les pays, le programme soutiendra des initiatives conjointes et spécifiques entreprises par les OPR en matière de médiation et de résolution des conflits en ayant recours aux plateformes nationales affiliées. Il appuiera les collectivités territoriales décentralisées dans la mise en œuvre des processus de paix sociale qu'ils seront amenés à engager avec différents protagonistes et acteurs concernés dans les espaces transfrontaliers. Cela inclurait le cas échéant l'examen des processus de planification pour prendre en compte les enjeux transfrontaliers dans l'approche de développement local. Les instances localement établies ou détenant un mandat communautaire légitime seront appuyées pour animer les espaces dédiés à la médiation sociale et à la gestion des conflits.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

79. Le système de suivi-évaluation sera développé selon le schéma de gestion axée sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au Système de gestion des résultats opérationnels (SGRO) développé par le FIDA. Le système de suivi-évaluation au niveau régional sera renforcé par le Programme relatif au suivi-évaluation rural

(PRIME). La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui sera élaboré au démarrage du programme.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

80. Dans les pays, le programme mettra à l'échelle les pratiques connues en matière de résilience, d'adaptation aux changements climatiques en s'appuyant principalement sur les expériences développées par la FAO, le FIDA et le PAM avec leurs partenaires locaux. En outre, le programme du FVC appuiera les pays sur la gestion intégrée des risques climatiques et l'introduction de l'assurance agricole pour transférer les risques aux marchés. Au niveau régional, le programme va élargir le champ de la gestion des savoirs, de la capitalisation et du développement des outils méthodologiques dans les portefeuilles du FIDA. L'opération innovera en particulier en matière d'intégration économique transfrontalière axée sur la promotion des opportunités d'affaires dans les corridors mais aussi sur le dialogue avec les instances de la CEDEAO impliquant les agropasteurs et éleveurs.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

81. L'approche axée sur la mise à l'échelle permettra un démarrage rapide des activités dans les pays. La répartition indicative des activités entre les organismes d'exécution facilitera la planification concertée avec un premier cycle de PTBA qui se référera au projet de PTBA pour les 18 premiers mois défini au moment de la conception. La FAO et le PAM anticiperont la préparation des projets de documents d'assistance technique pendant cette phase de conception pour gagner du temps. Ces documents serviront de support à la définition des mandats et à la préparation des accords de délégation pour la mise en œuvre. Au démarrage du programme, les activités prioritaires à exécuter incluront le renforcement de l'équipe des projets référents, l'affinement du ciblage géographique, la réalisation au niveau régional des supports communs de pilotage opérationnel, la cartographie des corridors.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

82. La supervision du programme sera assurée directement par le FIDA, conjointement avec les ministères chargés de la mise en œuvre du programme au nom des Gouvernements respectifs du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad, afin que la logique régionale du programme soit maintenue. Ces missions de supervision et d'appui aideront ces gouvernements dans la mise en œuvre de l'opération régionale grâce à une approche de suivi axée sur les résultats pour une analyse qualitative et quantitative solide permettant d'évaluer les résultats obtenus, l'impact et l'efficacité des réalisations institutionnelles et techniques, ainsi que les aspects fiduciaires de la gestion du programme. Un examen à mi-parcours sera effectué au cours de la deuxième année du programme pour mesurer les progrès accomplis et procéder aux ajustements nécessaires. Une mission d'achèvement sera organisée à la fin du programme par le Secrétariat du G5 Sahel et les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

83. Cinq accords de financement entre les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad, dont les fonds FIDA11 sont actuellement disponibles pour **la première phase du SD3C**, et le FIDA constitueront les instruments juridiques aux termes desquels les financements proposés seront consentis aux Emprunteurs/bénéficiaires. Un exemplaire de chaque accord de financement figure à l'appendice I.
84. Un accord entre le FIDA et le Secrétariat exécutif du G5 Sahel pour le don régional sera également préparé et soumis au Conseil d'administration conjointement aux cinq accords de financement des prêts.

85. Le Burkina Faso, les Républiques du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad sont habilités, en vertu de leurs lois, à recevoir un financement du FIDA.
86. Le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, en tant que bénéficiaire du don régional, a été identifié conformément aux procédures révisées de financement des dons.
87. Je certifie que les financements proposés sont conformes aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.
88. En ce qui concerne la République islamique de Mauritanie, l'accord de financement suivra dès que les fonds seront disponibles.

VI. Recommandation

89. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver les financements proposés en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE que le Fonds accordera:

au Burkina Faso un prêt, à des conditions particulièrement favorables, d'un million quatre-vingt-cinq mille euros (1 085 000 EUR, équivalant approximativement à 1 235 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport;

à la République du Mali un prêt, à des conditions particulièrement favorables, de quinze millions cent cinquante-cinq mille euros (15 155 000 EUR, équivalant approximativement à 17 290 000 USD), et un don, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, de cinq millions six cent cinq mille euros (5 605 000 EUR, équivalant approximativement à 6 395 000 USD), qui seront régis par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport;

à la République du Niger un prêt, à des conditions particulièrement favorables, de trois millions deux cent mille euros (3 200 000 EUR, équivalant approximativement à 3 650 000 USD), et un don, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, d'un million cent quatre-vingt-cinq mille euros (1 185 000 EUR, équivalant approximativement à 1 350 000 USD), qui seront régis par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport;

à la République du Sénégal un prêt, à des conditions particulièrement favorables, de cinq millions sept cent mille euros (5 700 000 EUR, équivalant approximativement à 6 500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport;

à la République du Tchad un prêt, à des conditions particulièrement favorables, de huit cent soixante-quinze mille euros (875 000 EUR, équivalant approximativement à 1 000 000 USD), et un don, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, de trois millions cinq cent cinq mille euros (3 505 000 EUR, équivalant approximativement à 4 000 000 USD), qui seront régis par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, afin de financer une partie du Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C), accordera un don d'un million sept cent dix mille euros (1 710 000 EUR, équivalant approximativement à 2 000 000 USD) au Secrétariat exécutif du G5 Sahel pour une durée de trois ans, à des conditions qui seront conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Proposition de don dans le cadre du guichet régional du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à l'appui du Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques

I. Rappel des faits et respect de la Politique du FIDA en matière de dons

1. L'opération de financement régionale, intitulée Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C), a pour objet de renforcer la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel, de manière à atténuer les répercussions des défis posés par la crise liée à la COVID-19, les conflits et les changements climatiques.
2. La justification de la portée régionale du SD3C tient au caractère transfrontalier des problèmes communs aux six pays du Sahel, notamment le climat d'insécurité, les effets défavorables des changements climatiques et, récemment, la crise sanitaire provoquée par la COVID-19. Les efforts de coopération multilatérale qui doivent être déployés dans le cadre du SD3C produiront des solutions concertées et pragmatiques aux problèmes de nature technique et politique. Parce qu'il sera exécuté dans six pays par les organismes ayant leur siège à Rome et le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, le SD3C nécessitera: une étroite coordination et une solide gestion; la création, la diffusion et l'utilisation de savoirs; la poursuite d'un dialogue sur l'action à mener aussi bien au niveau régional qu'au niveau national. Tous ces éléments seront appuyés par le don proposé.
3. Ce don favorisera la coordination régionale, la concertation sur les politiques publiques et la production de savoirs. Il renforcera également le dialogue consacré, dans la région, aux questions concernant les trois défis auxquels est confronté le Sahel, et renforcera les capacités du Secrétariat exécutif du G5 Sahel, en accroissant son influence dans le cadre du dialogue sur l'action à mener dans le domaine du développement rural et agricole. Même si le SD3C constitue l'une des premières opérations à caractère régional du FIDA, celui-ci opère dans la région depuis 1979, et a exécuté à ce jour 86 projets et programmes dans les six pays ciblés. Sa contribution au financement de ces opérations, dont le coût total atteint 3,6 milliards d'USD, s'est élevée à 1,6 milliard d'USD. Le Fonds est donc présent de longue date et a acquis une vaste expérience dans la région.
4. Le don proposé, qui fait partie intégrante du SD3C, permettra de poursuivre une série d'activités conçues pour appuyer l'harmonisation générale et la cohérence de ce dernier. L'accent sera mis sur la gestion des savoirs ainsi que sur le suivi-évaluation, la collecte et l'analyse de données primaires et l'établissement de rapports. Les savoirs générés seront intégrés dans plusieurs plateformes stratégiques et institutionnelles régionales grâce à la communication d'un ensemble d'informations socioéconomiques, environnementales et stratégiques. Le bénéficiaire du don, qui est le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, recevra une assistance technique et un appui aux fins du renforcement de ses capacités qui l'aideront à assurer de manière efficace ses fonctions de coordination et de supervision.
5. Le don est conforme au but et aux objectifs énoncés dans la Politique du FIDA en matière de dons adoptée en 2015, et est pleinement compatible avec les objectifs n^{os} 1 et 3 du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Il appuie également le premier domaine d'action prioritaire des orientations stratégiques du Fonds relatives aux dons 2019-2021, en accroissant la capacité de production des exploitants familiaux, des agropasteurs et des pasteurs nomades dans les zones du programme, dans le but particulier d'assurer l'intégration transfrontalière et la gestion des paysages à l'échelle régionale.

6. Le don aura des retombées positives sur les thématiques transversales de FIDA11 – à savoir le genre, les changements climatiques, la nutrition et la jeunesse. Il favorisera l'autonomisation des femmes, d'une part en appuyant des innovations axées sur les femmes dans les domaines de la production, du traitement et de la commercialisation agricoles, ainsi que la formulation d'un programme stratégique reconnaissant la contribution de ces dernières à l'inclusion sociale, à la nutrition des ménages et à la reprise à l'issue d'une crise; et, d'autre part, en soulignant la nécessité de donner accès aux femmes à des actifs productifs et l'importance de leur leadership. Il appuiera également les activités de renforcement des capacités visant à améliorer la nutrition des ménages et à créer des débouchés économiques pour les jeunes vivant en milieu rural.
7. Le don cadre pleinement avec les principales priorités stratégiques des gouvernements des six pays participant au SD3C et avec les cinq principes stratégiques du FIDA pour le Sahel, à savoir la création d'emplois, la résilience face aux changements climatiques, l'appui aux activités transfrontalières, l'atténuation des conflits et la mobilisation de cofinancements.
8. Le don contribuera aussi à la poursuite de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, du Plan de soutien de l'ONU au Sahel et de la stratégie des organismes ayant leur siège à Rome pour le Sahel. Il sera mis en œuvre en coordination avec le don régional actuel en faveur de l'agriculture paysanne, des marchés régionaux et des couloirs commerciaux transfrontaliers au Sahel.

II. Programme proposé

9. Dans le cadre du SD3C, le don contribuera à accroître la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les répercussions de la COVID-19, des conflits et des changements climatiques. Il ciblera le même groupe que le SD3C.
10. Le don aura pour objectifs: i) de promouvoir un dialogue stratégique et social inclusif sur les trois défis considérés pour promouvoir la paix et la sécurité, ainsi que l'intégration régionale avec la participation active des organisations de producteurs; ii) d'appuyer les activités régionales de planification, de gestion, y compris des savoirs, et de suivi-évaluation, dans le but d'assurer l'harmonisation et la cohérence des approches, des outils et des produits adoptés par le SD3C.
11. Le don sera exécuté sur une période de trois ans. Il fait partie intégrante de la composante 3 du SD3C et a deux sous-composantes: i) la concertation sur les politiques et la coordination régionale, ii) l'unité de coordination régionale et la coordination par pays.

Concertation sur les politiques et coordination régionale

12. Le don apportera un appui au mécanisme de coordination du G5 Sahel en renforçant les capacités institutionnelles dont dispose ce dernier pour la coordination des projets, la gestion des savoirs et la reproduction à plus grande échelle de solutions conçues pour lutter contre les problèmes de l'insécurité alimentaire, des changements climatiques et des crises. Une unité chargée d'assurer les fonctions de coordination régionale sera constituée au sein du Secrétariat.
13. Les activités de gestion des savoirs privilégieront la collecte de données et la constitution de savoirs à partir de données factuelles sur la résilience des communautés locales dans les trois principales zones transfrontalières. En matière d'appui institutionnel, le don visera à: i) améliorer les instruments régionaux utilisés pour dialoguer avec les pays; ii) interagir avec les organisations régionales de producteurs au sujet des questions revêtant un intérêt stratégique; iii) renforcer les coalitions du G5 Sahel; iv) appuyer la préparation de stratégies de mobilisation des ressources et faciliter leur mise en œuvre.

14. Grâce aux données et aux savoirs réunis, le don permettra au Secrétariat exécutif du G5 Sahel d'exercer une influence directe sur la formulation et l'exécution d'un programme de développement inclusif et durable suivant les grands axes ci-après :
- i) examen et évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques, des mesures et des instruments concernant l'élevage, le pastoralisme ainsi que la planification et la gestion décentralisée des terres pour protéger les populations rurales pauvres et éviter des conflits entre les agriculteurs et les pasteurs au sujet des ressources; considération d'une éventuelle collaboration avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre, notamment pour la fourniture de services de conseil;
 - ii) poursuite d'un dialogue stratégique à caractère participatif sur l'imposition de droits de douane uniformes sur les produits agroalimentaires pouvant promouvoir la consommation de produits locaux, y compris en amenant les industries de traitement agroalimentaire à s'engager à utiliser dans une plus large mesure des matières premières d'origine locale; cela implique aussi la fourniture d'un appui à des plateformes permettant de débattre des politiques commerciales ainsi que des politiques agricoles régionales;
 - iii) organisation de campagnes portant sur les lois et réglementations régionales concernant l'élevage et le pastoralisme;
 - iv) diffusion d'un outil de gestion des programmes sensibles aux conflits;
 - v) poursuite d'un dialogue avec les forces de défense et de sécurité permettant de comprendre les aspects sécuritaires des couloirs transfrontaliers.
15. Le dialogue et les activités de sensibilisation du G5 Sahel bénéficieront de la participation des réseaux régionaux à l'exécution du SD3C. Les effets des politiques et des stratégies formulées dans le but de promouvoir une agriculture durable, la gestion intégrée des ressources naturelles et le commerce des produits agricoles feront l'objet d'évaluations périodiques.

Unité de coordination régionale et coordination par pays

16. L'unité de coordination régionale assurera une gestion coordonnée et harmonisée des activités financées par le don, qui complètera celle du SD3C et des projets au niveau des pays. Elle gèrera également les questions courantes dans les domaines opérationnels, financiers et administratifs.
17. L'exécution du programme dans les six pays sera coordonnée par les projets du FIDA participant au SD3C. Le don appuiera de bonnes communications entre les équipes de projets ainsi qu'une coordination efficace des questions techniques, fiduciaires, de gestion des savoirs, et de suivi-évaluation. Les besoins de renforcement des capacités différeront selon les pays, et l'appui fourni sera fonction des besoins particuliers de ces derniers. Un responsable financier – dont les services seront financés par le don – sera recruté; il aura pour mission de fournir un appui à l'unité de coordination régionale de manière à assurer une bonne gestion financière et le rapprochement des états financiers.

III. Effets directs/produits escomptés et reproduction à plus grande échelle

18. Dans le cadre du SD3C, le don devrait contribuer à l'obtention de trois effets directs.

Effet direct n° 1: meilleure compréhension, fondée sur les savoirs et les données factuelles, des aspects multidimensionnels de la fragilité des trois zones transfrontalières des six pays du Sahel.

Effet direct n° 2: série de réformes et de stratégies sectorielles efficaces et pertinentes, et mise en place d'une plateforme plus dynamique et inclusive associant de multiples parties prenantes régionales et nationales pour promouvoir

la communication et un dialogue sur l'action à mener dans les principaux domaines thématiques prioritaires du SD3C.

Effet direct n° 3: mise en place, de manière cohérente et efficace, de tous les instruments techniques et opérationnels nécessaires pour permettre la poursuite d'une approche régionale complète et efficace.

19. Les activités de reproduction à plus grande échelle seront poursuivies de manière concertée avec les six gouvernements intéressés, aux niveaux du pôle sous-régional et des projets. L'approche régionale sera mise en œuvre et intégrée dans le cadre des nouveaux projets d'investissement poursuivis par le FIDA dans toute la région, en collaboration avec les autorités publiques et les partenaires de cofinancement. Des leçons seront tirées de l'expérience et appliquées dans le cadre des futures activités de reproduction à plus grande échelle.
20. La durabilité des activités du don sera assurée grâce: au renforcement de la structure des institutions participantes [comme le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, les organisations de producteurs, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)]; à l'amélioration des équipements et de la structure des coopératives de femmes et de jeunes et des groupes socioéconomiques, l'accent étant mis sur le leadership des jeunes et des femmes; à l'établissement d'organisations d'agriculteurs et de pasteurs autonomes, ayant les moyens d'agir à tous les niveaux, qui contribuent à renforcer le sentiment d'adhésion des communautés et à accroître leurs capacités d'exploitation et d'entretien; à la mise en place d'infrastructures durables et bien gérées par les communautés et les organisations de producteurs affichant une forte participation de femmes et de jeunes. L'appui aux groupes de jeunes, dans le contexte du SD3C et des activités du don, assurera l'adoption des connaissances et des pratiques liées à la création d'emplois pour les jeunes dans les zones transfrontalières, qui contribueront à l'élaboration et à la diffusion de produits du savoir. Ces actions, et les savoirs accumulés, combleront les lacunes du FIDA en ce domaine et seront pris en compte dans le cadre de futures opérations menées dans les zones transfrontalières. Les modèles de production proposés et promus par le SD3C et le don appuieront la viabilité environnementale.
21. La collaboration avec les organisations d'agriculteurs et de pasteurs opérant aux niveaux national et régional sera propice à la stratégie de sortie. Parce qu'elles sont représentées à l'échelon local, ces organisations peuvent partager leurs savoirs et leurs pratiques dans différents domaines pertinents. Il est essentiel qu'elles participent de manière active aux groupes de travail poursuivant le dialogue national et régional sur l'action à mener (par exemple les groupes de la société civile associés aux programmes nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, les comités nationaux pour l'agriculture familiale, les groupes de travail chargés des opérations relatives à la Politique agricole régionale de la CEDEAO) pour inclure les bonnes pratiques dans les politiques publiques axées sur le développement rural et la vie au quotidien des paysans et pasteurs dans les zones de conflit.

<i>Durabilité et stratégie de sortie</i>		
<i>Principales activités</i>	<i>Modalités</i>	<i>Mesures axées sur la durabilité</i>
Concertation sur les politiques et coordination régionale		
Renforcement des instruments régionaux utilisés pour le dialogue sur l'action à mener avec les pays	Transfert Poursuite de mesures axées sur les instruments régionaux de dialogue suivants: Plateforme du G5 Sahel pour les femmes Plateforme du G5 Sahel pour les jeunes Réseaux régionaux d'organisation de producteurs Secteur privé	Échanges d'informations et communications sur une base régulière Participation active des entités régionales aux actions de plaidoyer
Facilitation du dialogue sur l'action à mener avec les organisations régionales et sous-régionales	Transfert Orientation du partenariat stratégique sur le dialogue concernant l'action à mener avec les institutions régionales	Promotion de chefs de file au sein des organisations de producteurs régionales et de leurs chapitres régionaux. Poursuite du dialogue sur l'action à mener dans le cadre des fonctions stratégiques des organisations de producteurs régionales
Renforcement des communications extérieures du Secrétariat exécutif du G5 Sahel	Transfert Gestion placée sous le contrôle du Secrétariat exécutif du G5 Sahel	Application et maîtrise des outils de communication extérieure

IV. Modalités d'exécution

22. Une unité régionale de conseil technique, qui sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel, aura les fonctions suivantes: i) coordination des activités et des processus opérationnels du SD3C; ii) supervision de l'exécution dans les pays couverts par le SD3C, dans le cadre de missions spéciales; iii) préparation de rapports d'activité pour le comité de pilotage régional; iv) suivi-évaluation des activités régionales; v) rapprochement et synthèse périodique des informations comptables communiquées par les équipes de gestion fiduciaire des pays. L'unité régionale de conseil technique sera dirigée par une équipe composée d'un coordinateur régional, d'un assistant technique international, d'un spécialiste du suivi-évaluation et d'un responsable des questions administratives et financières. L'équipe sera hébergée au Secrétariat exécutif du G5 Sahel et pourra, par conséquent, bénéficier des infrastructures logistiques existantes et exploiter les synergies avec le personnel et les unités de soutien en place.
23. Un comité de pilotage régional sera établi et présidé par le Secrétariat exécutif du G5 Sahel. Il se composera de représentants des ministères du G5 Sahel et sénégalais, d'organisations de producteurs régionales, des plateformes du G5 Sahel et du Sénégal pour les jeunes et pour les femmes, de l'union des chambres du commerce et de l'industrie du G5 Sahel, des comités de coordinations nationaux, du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, de l'alliance des associations des autorités locales des pays du G5 Sahel, des directeurs du FIDA pour les six pays, de représentants des projets associés au SD3C et de partenaires techniques et financiers. Le comité opérera sous la forme d'une plateforme en ligne et se réunira, de manière virtuelle, au moins deux fois par an.
24. Les trois organismes ayant leur siège à Rome forgeront un partenariat d'exécution très robuste dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du don. Le SD3C lui-même encouragera les partenaires d'exécution à mobiliser leurs réseaux de partenaires locaux dans les zones ciblées. Le don tirera également parti des travaux des groupes de réflexion régionaux et des réseaux régionaux de spécialistes du pastoralisme, du commerce et de l'intégration. La possibilité de coopérer avec d'autres partenaires financiers et techniques, en particulier la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la CEDEAO et d'autres organismes de développement multilatéraux et nationaux, sera examinée durant l'exécution. Des activités seront

également mises en place en étroite collaboration avec les organisations de pasteurs et de producteurs.

25. Les activités du don seront poursuivies sous la supervision directe de l'équipe régionale de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre et des trois pôles du FIDA des sous-régions participant à l'opération. La supervision des projets en cours et futurs dans les pays ciblés donnera aussi lieu au suivi des activités financées par le don. Une supervision supplémentaire pourrait être assurée au titre de certains objectifs du don ou de questions non réglées. Un examen à mi-parcours sera réalisé durant la phase d'exécution²³.
26. Aucune dérogation aux procédures habituelles d'établissement de rapports financiers et d'audit n'est prévue.

V. Coût et financement indicatifs du programme

27. La contribution du FIDA au don s'élève à 2,0 millions d'USD (équivalant approximativement à 1,7 million d'EUR), dont 810 500 USD (équivalant approximativement à 710 000 EUR) (40,5%) sont affectés aux coûts de gestion (dépenses d'investissement et dépenses récurrentes) du Secrétariat exécutif du G5 Sahel. Ces coûts couvrent les salaires d'une équipe composée de trois spécialistes (responsable technique, spécialiste du suivi-évaluation, et spécialiste des questions administratives et financières), l'audit annuel, les missions de supervision, l'organisation des réunions de coordination en ligne, le suivi-évaluation et les matériels des technologies de l'information, la formation du personnel et l'élaboration de procédures administratives et financières.
28. Les fonds du don seront complétés par les montants rétrocédés à l'opération de financement régional SD3C par les pays participants pour prendre en charge la mise en œuvre des activités régionales (telles qu'elles sont décrites en détail dans le rapport principal). Les fonds rétrocédés pour financer des activités régionales se chiffrent à 4,1 millions d'USD (équivalant approximativement à 3,6 millions d'EUR). Le montant total du financement régional s'élève à 6,1 millions d'USD (équivalant approximativement à 5,4 millions d'EUR); les coûts de gestion (810 500 USD, équivalant approximativement à 710 000 EUR) représentent 13,2% du coût total, ce qui est largement dans les limites établies par les directives du FIDA.

Tableau 1
Coût par sous-composante
(en milliers d'USD)

<i>Sous-composante</i>	<i>FIDA</i>	<i>Fonds rétrocédés</i>	<i>Total</i>
1. Concertation sur les politiques et coordination régionale	1 189,53		1 189,53
2. Unité de coordination régionale et coordination par pays	810,47		810,47
Sous-total, don du FIDA	2 000		2 000,0
Sous-total, fonds rétrocédés		4 146	4 146
Total	2 000	4 146	6 146

²³ L'examen à mi-parcours donnera lieu à une évaluation détaillée de l'avancement global de l'exécution et des progrès accomplis en direction des objectifs du don, comme indiqué dans le Cadre de gestion des résultats. Il offrira également l'occasion de revoir les aspects de conception qui pourraient nécessiter l'apport d'ajustements, de manière à assurer la réalisation satisfaisante des objectifs de développement.

Tableau 2
Coût par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD))

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>Fonds rétrocedés</i>	<i>Total</i>
1. Formation et ateliers	1 119,48		1 119,48
2. Matériels et équipements	27,20		27,20
3. Biens, services et intrants	30,57		30,57
4. Services de consultants	74,86		74,86
5. Salaires et indemnités	693,76		693,76
6. Frais de fonctionnement	54,15		54,15
Sous-total, don du FIDA	2 000		2 000,0
Sous-total, fonds rétrocedés		4 146	4 146
Total	2 000	4 146	6 146

Appendix to the Annex I: Fiduciary arrangements

1. At the regional level, a programme coordination unit will be recruited within the Executive Secretariat of the G5 Sahel. This unit will be composed of a Regional Coordinator, a Technical Assistant, an Administrative and Financial Manager and a Monitoring and Evaluation Manager. The financial team recruited with IFAD funds for the management of the grant will be integrated by the human resources made available by the Executive Secretariat, and in particular with an accountant and an accounting assistant. The Finance Manager will need to have excellent knowledge of the SISCOHADA accounting standards, which will be used for the accounting of the Grant and all other financing of the regional Program. Moreover, the Financial Manager will need to have experience in the consolidation of financial statements from different implementation units.
2. An administrative and financial management manual dedicated to financial and administrative procedures to be applied to the management of the grant will be drafted and submitted for IFAD's approval, and an accounting software will be installed and set-up to allow for specific booking of the Program's activities.
3. The Regional Unit will also be responsible for consolidating the financial statements of the Program in collaboration with the finance units of the underlying IFAD projects at the national level. The consolidated financial statements of the Program, including budget execution reports, will be submitted to IFAD at the end of each fiscal year and a consolidated interim financial statement will be submitted every 6 months. In order to allow for an effective consolidation of the financial statements.
4. The Regional Coordination will also be involved in the drafting and approval processes of the AWPBs of all national units, with the specific objective of ensuring: (i) the correct phasing of the activities planned in the AWPBs for the achievement of the Program's overall objectives (ii) the consistency of the AWPBs with the global COSTAB and the availability of funds on each budget line (iii) an harmonized formulation of all budget lines in order to facilitate consolidation, monitoring and reporting activities at the regional level.
5. All procurements will be in line with the regional operation PIM produced with SD3C loan and already shared. Further detail on the Financial Management structure and functioning of the Regional coordination unit are provided in the framework of the design documents of the regional Program which will be shared with the Grant PMU.

Audit arrangements

6. For each fiscal year, the Regional Coordination Unit will prepare the financial statements of the project no later than four (4) months after the end of the fiscal. The project accounts will be audited annually by a qualified and independent accounting firm, recruited by the program, acceptable to IFAD, based on terms of the terms of reference previously approved by IFAD. Audit reports will be submitted to IFAD no later than 6 months after the end of the fiscal year. Failure to submit the annual audit report within this period will constitute a disbursement suspension clause. All details concerning the audit requirements are provided in the IFAD Handbook for Financial Reporting and Auditing of IFAD-financed Projects that will be shared with the Grant PMU.

Disbursement arrangements

7. A designated account will be opened in a commercial bank in Nouakchott and denominated in the same currency of the financing, to receive exclusively the Grant's proceeds. The RAF and the Program Regional Coordinator will be the signatories of both accounts.

8. Disbursement will be made in instalments based on the AWPB. Each instalment will not exceed 60% of the AWPB. Additional disbursement will be triggered by the justification of 75% of the previous advance and 100% of the advances before that one. WAs will be prepared in accordance with IFAD procedures as described in the IFAD disbursement Manual.
9. The submission of the Audit report of the recipient for the fiscal year 2019 will represent a condition for the first disbursement.
10. Moreover, the first disbursement will be made to cover exclusively the portion of the first AWPB concerning project start-up activities, and notably: 1) recruitment of key project staff; 2) installation and setup of the accounting software; 3) Submission to IFAD of Project specific manuals: revised implementation Manual and Financial and accounting Manual. IFAD will need to be notified of the finalisation of these activities before any further disbursement can take place. All disbursements following the first will follow the rules and procedures established above.

Appendix to the Annex I: Knowledge Management Plan

Project objectives	Specific Objectives for KM and Communications	Activities	Target audience and dissemination plan	Indicators	Budget (US\$)
Contribute to strengthen in a sustainable way the resilience of the most vulnerable rural people in the Sahel region in order to mitigate the impacts of the COVID-19 crisis, Conflicts and Climate Change.	Improve regional policy dialogue related to livestock breeding and pastoralism, CET, defense and security forces of G5 Sahel	Strengthen regional instruments for policy dialogue with countries	- G5 Sahel platform: women, youth, network of producers organizations, private sector union - A manual of community-based management methods for productive investments - Handbooks of climate-resilient family farming and pastoralism - Dissemination through National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, CILSS, internet	- # of G5 Sahel platform reinforced to participate in regional dialogue - # of texts, manual, handbook disseminated - # campaigns organised	382 610
		Disseminate in local languages synthesis of regional texts on cross-border trade	- National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	- # of texts translated and disseminated # of study disseminated	22 069
		Dissemination of the study on digital finances services at cross-borders areas	- Dissemination through traders associations, National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, internet	- Dissemination plan may include organizing workshops and conferences with beneficiaries	64 348
		Dissemination of the tool "Managing programs sensitive to conflicts" (GPSC)	- National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	# of meetings and capitalization workshops organized	5 000
		- Regular meeting with regional POs and ECOWAS on regional integration - Regional workshop on the			136 739

Project objectives	Specific Objectives for KM and Communications	Activities	Target audience and dissemination plan	Indicators	Budget (US\$)
		MIS and capitalization - Forum of the 3 networks (APESS-RBM-ROPPA) on security issues	- Dissemination through traders associations, National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, internet		
	Reinforce G5 Sahel national coalitions in the six countries	- Evaluation of pilot phase of the coalitions initiated in Chad and Burkina Faso - Implementation of G5 Sahel coalitions in Mali, Mauritania, and Niger	G5 Sahel national coalitions, National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	- Report of the evaluation study - # of knowledge products on the role and of national G5 Sahel coalition	31 304
	Improve resource mobilization capacity of the G5 Sahel ES for resilience	Development of resource mobilization strategy - resilience	G5 Sahel national coalitions, National policy makers, donors, IFI	A resource mobilization strategy – resilience specific to the G5 Sahel ES	25 000
	Improve knowledge on RBAs collaboration, and SSTC at regional level	Produce periodic note on the results achieved by the actions of the RBAs	Gouvernement, RBAs partners, POs, IFIs, Wide dissemination through internet	# of knowledge products on RBAs generated and disseminated # of knowledge products on SSTC generated and disseminated # of knowledge products on jobs creation for youth in cross-borders areas	tbd

Accords de financement négociés

Accord de financement négocié – Burkina Faso:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 4 novembre 2020)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Burkina Faso (SD3C) (le "Projet")

Entre

Le Burkina Faso (l'"Emprunteur")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE:

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le "SINUS") qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'"UNSP") articulé autour des priorités pour la région;
- B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le "SDS") de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le "PIP");
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les "RBAs") que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la "FAO"), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le "PAM"), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le "PE") avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome" (le "SD3C" ou le "Programme") a été développé par le FIDA conjointement avec le G5 Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE:

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'"Accord");
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le "FVC") un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le FVC;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-2026) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt (le "Prêt" ou le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est d'un million quatre-vingt-cinq mille Euros (1 085 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date

d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné, dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (la « BCEAO ») à Ouagadougou, pour l'utilisation exclusive du Projet, et sera géré selon les procédures actuellement en vigueur pour le projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre Nord et Est, dit projet "Neer-Tamba".
7. Un compte d'opération en FCFA sera ouvert dans les livres du Trésor Public et sera géré de manière exclusive par le personnel désigné au sein du Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles du Burkina Faso (le "MdA").
2. Pour la mise en œuvre du Projet, parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, la FAO et le PAM peuvent être désignés comme partenaires de mise en œuvre (les "Partenaires de Mise en Œuvre").
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet (UTF ou fonds fiduciaires dans le cas de la FAO et le PAM).
4. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
5. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord. La date de clôture du Financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
6. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet;
 - b) Un ou/ des personnels clé du Projet (coordinateur, chefs de composantes et chefs d'antenne, RAF, spécialistes) a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA; et
 - c) Un ou/ les accord(s) de partenariats négociés par le Gouvernement, représenté par l'unité de gestion du projet (l'« UGP ») et validés par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
 - a) Les comptes désigné et d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné;
 - b) Le Projet a été inscrit au programme national d'investissement public dans le respect des procédures nationales en vigueur;
 - c) Le comité de revue du programme budgétaire (075) auquel relève le projet Neer-Tamba (le « Comité de Pilotage ») a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée;
 - d) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été accordée;
 - e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA;
 - f) Le paramétrage du logiciel comptable a été effectué afin de prendre en compte les exigences comptables et financières de spécifiques à ce Financement;
 - g) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.
2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre
Ministère de l'Economie, des Finances
et du Développement
03 BP 7008 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]²⁴

Le présent Accord, [en date du _____],²⁵ a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

Lassané Kaboré
Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Date: _____²⁶

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

²⁴ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

²⁵ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

²⁶ Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Programme/Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme/Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera directement 10 000 ménages ruraux, représentant 60 000 membres des ménages, avec 50% de femmes et 40% de jeunes.
2. *Zone d'intervention du Projet/Programme.* Le Projet/Programme interviendra dans les communes suivantes: i) Région du Sahel, les communes de Dori et Seytenga; ii) Région de la Boucle du Mouhoun, les communes de Toéni (Sourou) et Djibasso (Kossi); et iii) Région du Nord, les communes de Titao (Loroum) et Oula (Yatenga).
3. *Finalité.* La finalité du Projet/Programme est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise COVID-19, les conflits et le changement climatique.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet/Programme est de consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières.
5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes ci-après:

5.1 Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production

Le résultat escompté de cette composante est une augmentation de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale grâce aux pratiques agricoles intelligentes face au climat et à l'eau, à travers deux sous-composantes:

5.1.1 Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience. Le résultat escompté dans le cadre de cette sous-composante est que les actifs agricoles et d'élevage et la résilience au changement climatique soient améliorés pour les petits exploitants. La sous-composante cible essentiellement les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes déplacées internes) qui bénéficieront des appuis suivants: i) liés aux transferts monétaires ou vivres; et ii) à la distribution de kits agricoles, maraichers et d'élevage, qui augmenteront la résilience et la capacité de production des bénéficiaires et les aideront à mieux faire face à la situation d'instabilité, de changement climatique et de manque de services de base.

5.1.2 Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités. L'objectif de cette sous-composante est de permettre le renforcement des capacités de développement et la paix. La cohésion sociale et les activités associées à l'autonomisation des groupes vulnérables sont essentielles, afin de créer des conditions adéquates pour éviter les conflits autour des ressources naturelles, notamment un accès inégal à l'eau, à la terre et aux pâturages.

5.2 Composante 2. Intégration économique

Le résultat escompté de cette composante est de renforcer l'intégration économique nationale et régionale, à travers deux sous composantes.

5.2.1 Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers. Cette sous-composante a pour objectif de renforcer les marchés transfrontaliers des intrants et produits agricoles.

5.2.2 Sous-composante 2.2. Sécurisation des transactions aux frontières. Cette sous-composante a pour objet de renforcer les transactions sécurisées aux frontières.

5.3. Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Projet suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui au pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers.

5.3.1 Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale. Dans le cadre de cette sous-composante, le Projet développera deux volets d'activités concernant le renforcement du secrétariat exécutif du G5 Sahel y compris son démembrement au niveau national d'une part et, le dialogue politique d'autre part.

5.3.2 Sous-composante 3.2. Coordination et gestion par pays. La gestion et la coordination du Projet, ainsi que le suivi-évaluation, la préparation du PTBA et la gestion des savoirs, seront assurées par le projet Neer-Tamba avec l'appui des Partenaires de Mise en Œuvre. Les besoins en termes de ressources humaines, équipements et frais de fonctionnement seront financés par le Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *Agent principal du Programme.* L'Agent principal du Programme au niveau du pays sera le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles qui assurera la tutelle technique du Projet.

7. *Comité de surveillance du Programme.* Le Projet s'appuiera sur des mécanismes de mise en place déjà approuvés sous la direction de comités directeurs déjà existants, notamment le Comité de Revue du programme budgétaire "Aménagements Hydro-Agricoles et Irrigation" et le Comité d'Orientation du projet Neer-Tamba.

8. *Unité de gestion du Projet (UGP).* La coordination et la gestion seront confiées à l'UGP du projet Neer-Tamba, qui bénéficiera d'un personnel complémentaire dédié au projet G5 Sahel+1: un technicien et un comptable, avec un renforcement selon les besoins des équipes en charge du suivi-évaluation, gestion des savoirs, genre et communication, mais aussi de moyens complémentaires divers (logistiques, véhicules).

9. *Comité régional de pilotage (CRP).* Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

10. *Partenaires stratégiques.* Le Projet sera mis en œuvre, principalement par le biais des services publiques et des partenaires spécialisés avec les Agences du Système des Nations Unies basées à Rome (PAM, FAO, FIDA) ayant une expérience et une connaissance solides dans l'appui à la reprise économique et l'après-crise dans les zones touchées par les conflits.

11. *Suivi et évaluation.* Au niveau national, le suivi-évaluation sera assurée par le projet Neer-Tamba avec l'appui des Partenaires de Mise en Œuvre. Les principales tâches comprendront entre autres: une étude de référence, une collecte régulière de données, une application de S&E autonome.

12. *Gestion des connaissances.* La gestion des savoirs sera assurée par le projet Neer-Tamba avec l'appui des partenaires de mise en œuvre, à travers i) la capitalisation et le partage des enseignements tirés dès les premiers stades de la mise en œuvre du Projet, tout en permettant l'ajustement structurel pendant exécution, et en gardant les parties prenantes et leurs commentaires au centre des activités; et ii) la communication externe et interne.

13. *Manuel de mise en œuvre de Programme/Projet.* Une proposition de sommaire sera proposée pour faciliter le développement du manuel de mise en œuvre Pays du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	-	100%
II. Biens, services et intrants	365 000	100%
III. Consultations	80 000	100%
IV. Dons et subventions	340 000	100%
V. Salaires et indemnités	190 000	100%
<i>Non alloué</i>	110 000	
TOTAL	1 085 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses en "Biens, services et intrants" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;
- ii) Les dépenses en "Consultations" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers;
- iii) Les dépenses en "Salaires et indemnités" relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (mise à jour du manuel de mise en œuvre, du manuel suivi-évaluation, du manuel de procédures administratives, financières et comptables; lancement officiel et atelier technique frais liés au recrutement du personnel et au paramétrage du logiciel comptable) sur les catégories II, III et V et engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 53 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et "reporting".
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
5. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
8. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur et des exigences de la déclaration de politique de sauvegarde (2009) et les nouvelles aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) révisées 2017; b) toutes les activités de Projet tiennent

particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises¹ les mesures de gestion durable des ressources naturelles, de la résilience climatique tel que décrites dans le Projet/Programme et incluses dans la note SECAP.

9. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

10. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Accord de financement négocié – République du Tchad:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 12 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Tchad, (le « SD3C » ou le « Projet »)

ENTRE

La République du Tchad / (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;
- B. En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;

- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et
- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Projet l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord »);
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF pour;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.
4. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de huit cent soixante-quinze mille Euro (875 000 EUR).
B. Le montant du don (le « Don ») est de trois millions cinq cent cinq mille Euro (3 505 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), sera ouvert auprès d'une banque commerciale agréée par le ministère en charge des finances, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet RePER.
7. Deux comptes d'opérations seront ouverts et dénommés en francs CFA dans des banques commerciales agréées par le ministère en charge des finances. La gestion du premier compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet RePER. Le deuxième compte, ouvert à N'Djamena, sera mobilisé par le personnel désigné au sein du Projet et notamment le Comptable Principal et le Coordonnateur de l'antenne de Ndjamen.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.
2. La FAO et le PAM seront, désignées comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre ») pour la mise en œuvre du Projet, parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, notamment la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel.

Dans le contexte du Projet, les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires.

Les autres parties du Projet sont décrites dans la partie II de l'Annexe 1 portant sur les dispositions relatives à l'exécution.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

4. La date d'achèvement de la première phase du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/ Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Un ou/ des personnel(s) clef du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariat négociés entre le Gouvernement, représenté par l'UGP du programme et validés par le FIDA, a/ ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) Les comptes désigné et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné;
- b) Le Projet a été inscrit au Programme National de Développement (le « PND ») dans le respect des procédures nationales en vigueur ;
- c) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) spécifique pour les activités du Projet élaboré sous la coordination du RePER et accompagné d'un plan de passation des marchés a été approuvé par le Fonds;
- d) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du RePER est actualisé pour inclure le « SD3C » et approuvé par le FIDA
- e) Le comité de pilotage du projet RePER a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée.
- f) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue.

- g) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA.
- h) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ;
- i) La conclusion des garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]²⁷

Le présent accord, [en date du _____]²⁸, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____²⁹

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

²⁷ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

²⁸ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

²⁹ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du programme et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone d'intervention. Le programme interviendra dans les zones transfrontalières et sur un axe qui lie Ndjamena au Niger avec comme noyau le Département de Wayi. Les zones administratives ciblées sont : (i) la Province du Lac, notamment les Département de Wayi et Mandi, (ii) la Province du Kanem, notamment le Département du Kanem nord, et (iii) la province de l'Hadjer Lamis notamment le Département de Haraz-Al-Biar.
2. Groupe cible. Le programme visera au Tchad directement environ 11 000 ménages agropastoraux pour un total d'environ 66 000 personnes (50 % de femmes, 40% de jeunes), à raison de 6 personnes par ménage, représentant environ 11% des ménages et de la population rurale (90% de la population totale) estimée dans les quatre départements ciblés.
3. Objectif global et objectif de développement. L'objectif général est de « renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID-19, des conflits et du changement climatique ». L'objectif de développement est de « consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières par l'adoption de pratiques de production durables et d'approches de cohésion sociale ».
4. Composantes du Projet. Le programme est structuré en trois composantes, à savoir : (i) Composante 1 : Augmentation de la productivité et de la production ; (ii) Composante 2 : Intégration économique, et (iii) Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion, qui facilitera la mise en œuvre du programme tant à niveau national que régional. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse et leur mise en œuvre sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là.

Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production agricole

5. L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité de production des ménages agropastoraux et pastoraux vulnérables dans les zones d'intervention. Le programme soutiendra le développement et la gestion durable du capital productif des ménages agropastoraux et pastoraux à travers la réalisation d'actifs par une approche « argent contre actifs », leur mise en valeur par l'adoption de technologies et bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique et le renforcement des capacités des communautés dans la gestion de biens et espaces communs. La composante vise aussi à redynamiser le tissu social et l'économie pastorale afin de répondre à la crise engendrée par les mesures d'atténuation du COVID-19. Elle s'articule en deux sous-composantes :
6. *Sous-composante 1.1 : Amélioration du capital productif et de la résilience :* Les activités de cette sous-composante s'adresseront aux ménages agropastoraux dont la capacité de production a été pénalisé et/ou affaibli par les effets du changement climatique, ainsi que par les conditions d'insécurité qui prévalent dans la zone. Les actions vont être réparties en deux grandes groupes d'activités : (i) distribution de kits agricoles et d'élevage, et (ii) réalisations d'actifs par des activités de distribution d'argent contre des biens.

7. *Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités et consolidation de la paix* : La consolidation de la paix et le renforcement des capacités des parties prenantes sont essentiels pour assurer la durabilité de toutes interventions, ainsi que la cohésion sociale et les activités de planification combinées à l'autonomisation des groupes vulnérables. Ces initiatives peuvent se réunir en trois groupes d'activités principales : (i) promotion des pratiques améliorées et résilientes ; (ii) inclusion socioéconomique et éducation civique, et (iii) renforcement des organisations, institutions rurales et appuis ciblés.

Composante 2 : Intégration économique

8. L'objectif de cette composante est d'accroître l'intégration des marchés et les relations sociales et économiques entre les communautés rurales vivant dans les zones transfrontalières entre le Tchad et le Niger. Les interventions sont organisées en deux sous-composantes, à savoir : (i) renforcement des marchés transfrontaliers ; et (ii) sécurisation des transactions aux frontières.
9. *Sous-composante 2.1 : Renforcement des marchés transfrontaliers* : Afin de renforcer les partenariats commerciaux entre agriculteurs et éleveurs, les activités seront orientées vers (i) l'amélioration des infrastructures et équipements de marché en zones frontalières ; (ii) une meilleure gouvernance et gestion des espaces économiques partagés, et (iii) l'établissement de partenariats d'affaires agriculteurs-éleveurs.
10. *Sous-composante 2.2 : Sécurisation des transactions aux frontières* : Cette sous-composante vise à faciliter les échanges commerciaux et transactions diverses aux frontières.

Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion

11. Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du programme suivant son approche régionale. Elle est subdivisée en deux sous-composantes : (i) dialogue politique et coordination régionale, (ii) puis coordination et gestion par pays.
12. *Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale* : Dans cette sous-composante, le programme conduira deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.
13. *Sous-composante 3.2 : Coordination et gestion par pays* : La mise en œuvre du programme sera coordonnée par une équipe légère sous la supervision du RePER, projet de référence retenu à cet effet dans le portefeuille du FIDA au Tchad, en raison de son rapport au concept du SD3C-G5 Sahel + 1, de son adaptabilité au contexte de mise en œuvre. La zone d'intervention du programme ne couvre pas les départements concernés par le RePER qui a son siège à Mongo. Cependant les zones ciblées par le programme G5-Sahel, seront prises en compte dans le COSOP 2020-2025 en cours de finalisation et dans les futures initiatives envisagées par le FIDA en faveur des jeunes et des femmes.

II. Dispositions relatives à l'exécution

14. *Agent principal du Projet*. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture qui assurera la tutelle technique du Projet.
15. *Comité national de Pilotage (CNP)*. Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le RePER élargi aux acteurs du programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées : le point focal du G5 Sahel, le représentant de la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel, le représentant des réseaux APESS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le point focal du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.
16. *Unité de gestion du Projet (UGP)*. Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du programme G5 Sahel au sein du RePER. Le Coordonnateur du RePER assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du RePER interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.
17. *Comité régional de pilotage (CRP)*. Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.
18. *Partenaires de mise en œuvre*. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, outre l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau Pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques à l'instar du CILSS, du PRAPS, de l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.
19. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs*. La planification est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissement convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le programme s'appuiera sur le système du RePER axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs

et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du RePER et du FIDA.

20. *Innovations et mise à l'échelle.* Le Programme permettra aux RBAs de (i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, (ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. L'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques seront optimisés
21. *Plan de mise en œuvre.* Le Projet étant hébergé par le RePER, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront au démarrage notamment les activités suivantes : (i) le recrutement de l'équipe, (ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et de don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	185 000	730 000	100%
II. Biens services et intrants	185 000	745 000	100%
III. Consultations	125 000	505 000	100%
IV. Dons et subventions	155 000	610 000	100%
V. Salaires et indemnités	140 000	565 000	100%
<i>Non alloué</i>	85 000	350 000	
TOTAL	875 000	3 505 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « Biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;

ii) Les dépenses en « Consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers

iii) Les dépenses en « Dons et subventions relatives » à la catégorie IV concernent les transferts et versements aux bénéficiaires par le projet et à travers les Partenaires de mise en œuvre.

iv) Les dépenses en « Salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 250,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/ Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
5. *Ciblage, genre et jeunes.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivantes avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
 - a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire;

b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;

c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet.

En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur/ Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010);

d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet;

e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent ;

f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet/Programme sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et

g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises ;

h) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ;

i) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.*

L'Emprunteur doit s'assurer que:

a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet/ sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d'exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;

b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et

- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Mali:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 6 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Mali (SD3C) (le « Projet »)

ENTRE

La République du Mali (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;

B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP ») ;

C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;

D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et

E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord ») ;
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF ;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de quinze millions cent cinquante-cinq mille Euro (15 155 000 EUR).
- B. Le montant du don (le « Don ») est de cinq millions six cent cinq mille Euro (5 605 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du (principal) et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès d'une banque commerciale crédible, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le personnel désigné à cet effet au sein du Projet INCLUSIF.
7. Deux comptes d'opération seront ouverts et dénommés en francs CFA dans des banques commerciales crédibles. La gestion du premier compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet INCLUSIF. Le deuxième compte, ouvert à Kayes, sera mobilisé par le personnel désigné au sein du Programme et notamment le Comptable Principal et le Coordonnateur de l'antenne de Kayes.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche de la République du Mali (le « Ministère »).
2. La FAO et le PAM seront, entre autres, désignées comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre ») pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux.
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront étroitement avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.
4. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
5. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/le Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
6. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel

sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ;
- b) Un personnel clé du Projet (coordinateur, chefs de composantes et chefs d'antenne, RAF, spécialistes) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA ; et
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariats négociés avec le Gouvernement, et/ ou l'unité de gestion du Projet (l' « UGP ») et validé par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné ;
- b) Le Projet a été inscrit au répertoire national des projets (le « RNP ») dans le respect des procédures nationales en vigueur ;
- c) Le comité de pilotage du projet INCLUSIF a été officiellement chargé de l'orientation et du pilotage du Projet et toute modification nécessaire de son mandat et dans sa composition a été approuvée ;
- d) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue ;
- e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA ;
- f) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ;
- g) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire, et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été conclues afin de définir les responsabilités relatives

à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]³⁰

Le présent accord, [en date du _____]³¹, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU MALI

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____³²

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

³⁰ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³¹ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³² Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone d'intervention. Au Mali, deux zones d'intervention sont retenues à savoir : (i) La région de Kayes, et plus spécifiquement deux cercles parmi ceux qui sont frontaliers du Sénégal et de la Mauritanie (parmi les cercles de Nioro, Kayes, Kénièba). Cette zone d'agropastoralisme est marquée par une forte mobilité des cheptels et comprend des marchés frontaliers importants. Les principaux conflits armés du Sahel ne touchent pas cette zone mais elle est concernée par de nombreux conflits communautaires dans l'usage des ressources naturelles, renforcés par les fermetures de frontière, et (ii) La zone Centre Nord couvrant 5 régions du Mali, qui se situe au cœur des conflits armés et des déplacements de population qui s'en suivent. La présentation cartographique des zones d'intervention sera finalisée quand les différents pays auront affiné leur ciblage géographique.

2. Groupe cible. Le projet touchera 22 500 ménages ruraux pour environ 137 250 bénéficiaires. Il vise à atteindre 50% de femmes et 30% de jeunes, essentiellement des petits agriculteurs et éleveurs vulnérables très exposés aux crises qui risquent une décapitalisation de leurs actifs de production et également de populations marginalisées tels que les femmes chefs de famille sans moyens de subsistance et les jeunes chômeurs / inactifs.

3. Objectif global et objectif de développement. Le projet G5 Sahel +1 vise à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID- 19, des conflits et du changement climatique. L'amélioration des opportunités économiques et des moyens de subsistance des producteurs ruraux vise les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes, sans terre, éleveurs transhumants) et met l'accent sur l'adoption de pratiques de production durables et des approches de cohésion sociale.

4. Composantes du Projet. Le Projet s'articule autour de deux composantes techniques : Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production ; et Composante 2. Intégration économique. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse. La composante 3 est consacrée à la gestion et la coordination du projet.

Les deux composantes techniques seront déclinées dans les deux zones d'intervention mais la stratégie d'intervention sera adaptée à chaque contexte. Dans la zone du Centre Nord, les activités seront concentrées sur le renforcement de la résilience en situation de crise et tout particulièrement à travers le couplage aide monétaire et reconstitution d'actifs (composante 1). La réalisation réhabilitation d'infrastructures sera certainement restreinte par les risques liés à l'insécurité. La mise en œuvre du Projet sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là. Les dispositifs d'interventions d'urgence pourront être mobilisés s'ils s'avèrent devenir les seuls moyens possibles pour atteindre les populations bénéficiaires.

Composante 1. Augmentation la production et de la productivité

5. Cette composante tend à l'amélioration du capital productif des ménages les plus vulnérables et les renforcements de capacité permettant l'amélioration de la résilience au changement climatique et la participation des communautés aux processus de décision et de médiation qui soutiennent leurs initiatives.

Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience. Dans le cadre de cette sous-composante, le capital productif sera amélioré à travers les activités suivantes : (i) distribution de kits agricoles aux plus vulnérables, (ii) activités de nutrition et de transfert monétaires ou de nourriture contre des biens, (iii) restauration de l'eau et des sols, agriculture de conservation, développement de l'irrigation intelligente et (iv) développement d'une approche multisectorielle, intégrée et communautaire.

Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et consolidation de la paix. Le renforcement des capacités et consolidation de la paix interviendront à travers la mise en œuvre des activités suivantes : (i) cohésion sociale et activités de planification, (ii) autonomisation des groupes vulnérables, (iii) activités de renforcement des capacités, y compris les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, la gestion des risques, les business plans, l'éducation civique, la consolidation de la paix au sein de la communauté, la prévention des conflits, la médiation sociale, etc.

Composante 2 : Intégration économique nationale et régionale

6. Cette composante vise à renforcer l'intégration des marchés et la coopération entre les populations dans les zones transfrontalières. Les investissements en infrastructures seront priorisés à partir d'un diagnostic des besoins pour soutenir la dynamique des marchés frontaliers et leurs effets d'entraînement sur les zones agropastorales et sur la mobilité du bétail. Les comités de gestion des infrastructures et des unités économiques seront informés sur les règles du commerce et formés à un manuel de gestion communautaire des investissements productifs élaboré au niveau régional. Les appuis aux jeunes, aux femmes individuels seront faits sur la base de plans d'affaires orientés sur des opportunités économiques frontalières afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement sur les marchés. 75 % des bénéficiaires déclareront faire du commerce transfrontalier et 60% utiliseront des transactions sans espèces. Les activités sont organisées en deux sous composantes

Sous-composante 2.1. Renforcer les marchés transfrontaliers des intrants et des produits agricoles. Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes seront mise en œuvre : (i) renforcement des partenariats commerciaux entre agriculteurs et éleveurs (Contractualisation/achat de stocks, création d'espaces de médiation), (ii) amélioration des équipements/infrastructures ruraux et de marché, (iii) gestion durable des infrastructures et (iv) hygiène sur les marchés.

Sous-composante 2.2. Promouvoir la sécurité des transactions aux frontières. La promotion de la sécurité des transactions sera garantie à travers : (i) le développement de plates-formes TIC et (ii) des échanges sans cash.

Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion

7. Cette composante servira de support institutionnel à la mise en œuvre du projet au niveau régional du G5 Sahel +1 et dans chaque pays. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé afin d'apporter un appui aux pays et tout particulièrement dans la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers. Elle est subdivisée en deux sous-

composantes : dialogue politique et coordination régionale, puis coordination et gestion par pays.

Sous-composante 3.1 : Dialogue politique et coordination régionale. Cette sous-composante regroupe uniquement des activités régionales en deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.

Sous-composante 3.2 : Coordination et gestion par pays. Le projet INCLUSIF a été retenu pour coordonner le projet G5 Sahel +1. Sa durée de 6 ans ainsi que l'étendue de sa zone d'intervention sont favorables à l'intégration du projet G5 Sahel+1 dans son cycle et à la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels.

II. Dispositions relatives à l'exécution

8. *Agent principal du Projet.* L'Agent principal sera le Ministère de l'Agriculture qui assurera la tutelle technique du Projet.

9. *Comité national de pilotage du Projet (CNP).* Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec celui du dispositif INCLUSIF que le Programme intégrera. Les processus de planification et d'approbation des activités et budgets annuels sera synchronisé avec le cycle et les étapes de programmation annuelle d'Inclusif. Ce comité de pilotage sera chargé de l'examen et de l'approbation des Programmes de travail et budgets annuels et des rapports d'activités et conduira des missions de suivi dans la zone d'intervention

10. *Unité de gestion du Projet (UGP).* Au niveau national, la gestion administrative et financière du Programme reposera sur le dispositif actuel du Projet INCLUSIF Les moyens d'INCLUSIF seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication. Du personnel complémentaire sera recruté pour les activités du Projet dans les deux zones d'intervention notamment: (i) un technicien qui assure la supervision de la mise en œuvre sous la direction du Coordinateur d'INCLUSIF et un comptable en appui à l'équipe fiduciaire dans la zone de Kayes. Une provision de ressources est budgétisée pour renforcer selon les besoins les équipes en charge du suivi-évaluation, gestion des savoirs, genre et communication ;et (ii) une équipe de coordination régionale sera recrutée pour la mise en œuvre des activités dans la région Centre Nord composée d'un responsable résilience, un responsable intégration économique et de tout autre personnel nécessaire tel que décrit dans le Manuel de mise en œuvre du Projet. L'UGP sera responsable et redevable auprès du Ministère de l'agriculture et du FIDA concernant notamment l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement, dans le respect des règles nationales applicables et de celles du FIDA.

11. *Partenariats stratégiques.* Le Projet sera mis en œuvre, principalement par le biais des services publiques et des partenaires spécialisés avec les Agences du Système des Nations Unies basées à Rome (PAM, FAO, FIDA) ayant une expérience et une connaissance solides dans l'appui à la reprise économique et l'après-crise dans les zones touchées par les conflits.

12. *Suivi et évaluation.* Au niveau national, le suivi-évaluation sera assurée par le projet INCLUSIF avec l'appui des partenaires de mise en œuvre. Les principales tâches

comprendront entre autres : une étude de référence, une collecte régulière de données, une application de S&E autonome.

13. *Gestion des connaissances.* La gestion des savoirs sera assurée par le projet INCLUSIF avec l'appui des partenaires de mise en œuvre, à travers (i) la capitalisation et le partage des enseignements tirés dès les premiers stades de la mise en œuvre du projet, tout en permettant l'ajustement structurel pendant exécution, et en gardant les parties prenantes et leurs commentaires au centre des activités ; et (ii) la communication externe et interne.

14. *Manuel de mise en œuvre.* Le Manuel de mise en œuvre du Projet INCLUSIF sera révisé afin d'intégrer les procédures comptable et financières spécifiques au Projet. Le recrutement et la gestion des ressources humaines additionnelles se feront conformément aux procédures d'INCLUSIF.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et de don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	270 000	730 000	100%
II. Biens services et intrants	1 320 000	3 565 000	100%
III. Consultations	795 000	2 155 000	100%
IV. Dons et subventions	2 005 000	5 415 000	100%
V. Salaires et indemnités	655 000	1 775 000	100%
<i>Non alloué</i>	560 000	1 515 000	
TOTAL	5 605 000	15 155 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules et celles relatives aux Equipements et matériels;

ii) Les dépenses en « consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers ;

iii) Les dépenses en "Dons et subventions" relatives à la catégorie IV concernent les transferts versements aux bénéficiaires à travers les Partenaires de Mise en Œuvre; et

iv) Les dépenses en « salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement ;

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 250,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapportage.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.

5. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

Environnement et garanties sociales. L'Emprunteur/ Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon

le cas; (c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; (f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Les types de véhicules et autres équipements, si applicables, achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Niger:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 10 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Niger, (SD3C) (le « Projet »)

ENTRE

La République du Niger (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;
- B. En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le «PE») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord »);
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et le GCF;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) un objectif sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de trois millions deux cent mille Euro (3 200 000 EUR).
B. Le montant du don (le « Don ») est d'un million cent quatre-vingt-cinq mille Euro (1 185 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service qui sera établie par le Fonds lors de son approbation de la part du Conseil d'administration du FIDA et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès d'une banque commerciale crédible à Niamey, en suivant le principe du compte d'avances temporaires, pour l'utilisation exclusive du Programme. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Programme National ProDAF.
7. Un compte d'opérations, en franc CFA, sera ouvert dans une banque commerciale crédible à Diffa et sera mobilisé par le RAF et le Coordonnateur régional. Lors du recrutement de l'URGP de Tillabéry, un nouveau compte d'opérations, dénommé en franc CFA, sera ouvert dans une banque commerciale crédible, et géré au niveau de l'URGP.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de la République du Niger (le « MAG/EL »).
2. Pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, la FAO et le PAM seront désignés comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre »).
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.
4. Les autres parties du Projet sont décrites dans la section II, Dispositions relatives à l'exécution de l'Annexe 1.
5. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
6. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus

tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire. La clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.

7. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ;
- b) Un ou/des personnel(s) clef du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA ; et
- c) Un ou/les accord(s) de partenariat négociés entre le Gouvernement, représenté par l'unité de gestion du projet (l'« UGP ») et validé(s) par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné ;
- b) Le comité de pilotage du Programme national ProDAF a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée ;
- c) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue ;
- d) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA ;
- e) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ; et

- f) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées pour la mise en œuvre des activités concernées du Projet afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités concernées, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire

[Ministre du Plan]
[Ministre du plan,
BP 862 Niamey
Niger]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]³³

Le présent accord, [en date du _____]³⁴, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU NIGER

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____³⁵

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

³³ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³⁴ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³⁵ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Gilbert F. Hougbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Zone d'intervention.* Le Projet se concentrera sur les deux régions de Diffa (fuseau Est) et Tillabéri (fuseau centre) qui sont les régions frontalières au sein desquelles, dans une première phase, les communes de N'Guigmi à Diffa et de Filingué à Tillabéri sont particulièrement ciblées pour leurs fortes activités transfrontalières affectées par les crises actuelles.
2. *Groupe cible.* Le Projet ciblera environ 41,000 ménages ruraux soit 290,000 personnes dont au moins 50% de femmes et au moins 30% de jeunes, incluant les personnes en situation de handicap et les migrants.
3. *Objectif global et objectif de développement.* L'objectif global du Programme régional est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer la crise COVID-19, les conflits et le changement climatique. L'objectif de développement du Programme régional est d'améliorer les opportunités économiques des producteurs ruraux avec une attention particulière pour les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes sans terre, éleveurs transhumants) en adoptant des pratiques de production durables et des approches de cohésion sociale.
4. *Composantes du Projet.* Le Projet s'articule autour de deux composantes techniques et une composante gestion et coordination. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse et leur mise en œuvre sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là.

4.1 Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production agricole

L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité de production des personnes vulnérables dans les zones d'intervention du Projet. Le Projet encouragera les pratiques d'agriculture intelligente face au changement climatique et soutiendra la réhabilitation/création d'actifs productifs des bénéficiaires. Le résultat escompté de cette composante est une augmentation de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorales et halieutiques grâce aux pratiques de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols et agricoles/de conduite d'élevage, intelligentes face au changement climatique.

4.1.1 Sous-composante 1.1. Amélioration des actifs agricoles et d'élevage et résilience au changement climatique : Les activités de cette sous-composante seront principalement destinées aux groupes vulnérables et s'articulent autour de deux interventions: l'amélioration des actifs liés aux activités agro-pastorales et le renforcement des capacités des producteurs/trices pour saisir les opportunités de débouchés des cantines scolaires.

4.1.2. Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et de consolidation de la paix Les zones d'intervention sont sujettes à l'insécurité, aux aléas climatiques, à la violence communautaire et aux conflits. Les activités de consolidation de la paix et de renforcement des capacités seront essentielles pour garantir la durabilité de toute intervention. La cohésion sociale et les activités de planification associées à l'autonomisation des groupes vulnérables seront aussi essentielles afin de créer des conditions adéquates pour éviter les conflits autour des ressources naturelles.

4.2 Composante 2. Intégration économique

Le résultat escompté de cette composante est de renforcer l'intégration économique nationale et régionale autour des marchés territoriaux transfrontaliers.

4.2.1 Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers. Le but de cette sous-composante est de permettre le renforcement des marchés transfrontaliers des produits pastoraux et halieutiques et des intrants dans la région transfrontalière entre le Niger et le Tchad et entre le Niger et le Mali.

4.2.2 Sous-composante 2.2 Sécurisation des transactions aux frontières. Le produit attendu est que les transactions sécurisées aux frontières soient renforcées. Pour cela, le Projet appuiera des activités visant à une meilleure intégration régionale des échanges vers les pays voisins, sur la base de l'expérience du ProDAF/PRECIS, dans les autres régions et en complémentarité avec les autres intervenants stratégiques (par exemple ProLAC, PARCA sur financement de la Banque Mondiale).

4.3 Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Suivant une approche régional-national, elle renforcera également la légitimité institutionnelle de l'organe exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de la COVID-19. Elle est subdivisée en deux sous-composantes : (i) dialogue politique et coordination régionale, (ii) coordination et gestion par pays.

4.3.1 Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale. Dans le cadre de cette sous-composante, le Programme conduira deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et, le dialogue politique d'autre part.

4.3.2 Sous-composante 3.2. Liaison régionale, coordination et gestion par pays. La mise en œuvre du Projet sera coordonnée par le dispositif ProDAF en raison de son rapport au concept du Programme SD3C -G5 Sahel+1 et de son adaptabilité au contexte de mise en œuvre. L'état d'avancement dans la mise en œuvre des différents projets du portefeuille – ProDAF-Diffa et PRECIS- permet d'opérer un phasage inclusif favorable à l'intégration du Programme SD3C-G5 Sahel+1 dans leur cycle respectif et la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels. Ces moyens seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. *Agent principal du Projet.* L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui assurera la tutelle technique du Projet.
2. *Comité national de Pilotage (CNP).* Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le PRODAF/PRECIS élargi aux acteurs du Programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les

structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées: le Comité national de coordination des actions du G5 Sahel, les réseaux APSS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.

3. *Unité de gestion du Projet (UGP)*. Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du Programme G5 Sahel au sein du projet PRODAF. Le Coordonnateur de la cellule nationale de représentation et d'assistance technique (CENRAT) assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du PRODAF/PRECIS interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.

4. *Comité régional de pilotage (CRP)*. Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des femmes du G5 Sahel, le réseau des Conseils nationaux de la jeunesse du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Le Comité assurera le suivi du caractère régional du Programme et veillera à la cohérence de la mise en œuvre de ses activités. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

5. *Partenaires de mise en œuvre*. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, en dehors de l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APSS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques tels que le PRAPS, ainsi que certaines institutions telles que le CILSS, l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.

6. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs*. La planification sera réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissements convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le Programme s'appuiera sur le système du PRODAF axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du PRODAF/PRECIS et du FIDA.

7. *Innovations et mise à l'échelle*. Le Programme permettra aux RBA de (i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, (ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. L'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques seront optimisés.

8. *Plan de mise en œuvre*. Le Projet étant hébergé par le projet PRODAF/PRECIS, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront, au démarrage notamment, les activités suivantes : (i) le recrutement de l'équipe, (ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et de don.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	260 000	705 000	100%
II. Biens services et intrants	130 000	360 000	100%
III. Consultations	175 000	480 000	100%
IV. Dons et subventions	380 000	1 020 000	100%
V. Salaires et indemnités	120 000	315 000	100%
<i>Non alloué</i>	120 000	320 000	
TOTAL	1 185 000	3 200 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;

ii) Les dépenses en « consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers ;

iii) Les dépenses en « Dons et subventions » relatives à la catégorie IV concernent les transferts et versements aux bénéficiaires faits par le projet et à travers les Partenaires de mise en œuvre ;

iv) Les dépenses en « salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 150,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un accord de protocole avec les Partenaires de Mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
2. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
3. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clef, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
4. *Genre.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre telles qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
5. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux *procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP)* du FIDA qui suivent et réglementations pertinentes du Gouvernement du Niger.
6. *L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que* a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur et des exigences de la déclaration de politique de sauvegarde (2009) et les nouvelles aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) révisées 2017 ; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; (c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au

travail des enfants n'est pas prévu dans Projet; (f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises¹ les mesures de gestion durable des ressources naturelles, de la résilience climatique tel que décrites dans le projet/ programme et incluses dans la note SECAP.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux URGP et à la CENRAT et, sous condition, aux partenaires pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Sénégal: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 28 octobre 2020)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Sénégal, (SD3C) (le "Projet")

Entre

La République du Sénégal (l'"Emprunteur")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE:

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le "SINUS") qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'"UNSP") articulé autour des priorités pour la région;
- B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le "SDS") de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le "PIP");
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les "RBAs") que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la "FAO"), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le "PAM"), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le "PE") avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome" (le "SD3C" ou le "Programme") a été développé par le FIDA conjointement avec le G5 Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE:

1. Dans le cadre du Programme, l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'"Accord") et ce prêt devra provenir de la réallocation des fonds non engagés du Projet PAFA-E qui achèvera ses activités en fin septembre 2020;
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le "GCF") un don pour contribuer au financement du programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26), l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme/Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt (le "Prêt" ou le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est de cinq millions sept cent mille Euro (5 700 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pourcent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et pour un pourcent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), sera ouvert, auprès d'une banque commerciale crédible, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du projet hôte, le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural, phase II (le "PADAER-II").
7. Un compte d'opération en FCFA, géré de manière exclusive par le personnel désigné au sein du Projet, sera ouvert dans une banque commerciale crédible.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (le "MAER")
2. La FAO et le PAM seront désignées comme partenaires de mise en œuvre (les "Partenaires de Mise en Œuvre") pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux.

Dans le contexte du Projet, les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

Le personnel clé du Projet (le coordinateur, les chefs de composantes et chefs d'antenne, le RAF, les spécialistes) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

- b) Les accords de partenariats négociés par l'Emprunteur, représenté par l'unité de gestion du programme ("UGP") du Projet et validés par le FIDA, ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été désigné officiellement;
- b) Le Projet a été inscrit au programme national d'investissement public dans le respect des procédures nationales en vigueur;
- c) Le comité de pilotage du projet hôte PADAER-II a été officiellement chargé de la gestion et de la supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée;
- d) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue;
- e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA;
- f) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce Financement;
- g) Les garanties contractuelles nécessaires ont été adoptées entre l'Emprunteur et les Partenaires de Mise en Œuvre afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]³⁶

Le présent Accord, [en date du _____],³⁷ a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

Date: _____³⁸

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

³⁶ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³⁷ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³⁸ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Programme/Projet et dispositions relatives à l'exécution

1. La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la croissance démographique, la sécheresse, les inondations et l'épuisement des sols dus au changement climatique, les conflits et l'insécurité du fait des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. En 2020, la pandémie du COVID-19 ou crise du Coronavirus est venue aggraver la situation déjà difficile.
2. Depuis 2014, cinq (5) pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel plus le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional traitant de la question de l'agriculture et du pastoralisme. En 2019 et début 2020, des demandes écrites ont été reçues des plus hautes autorités de ces pays aux fins d'une opération spécifique à financer par l'allocation FIDA de chacun de leurs pays.
3. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA, en collaboration avec les autres agences basées à Rome (FAO, PAM) et conformément aux engagements de FIDA 11, a élaboré un programme régional qui veut être une réponse des trois agences aux problèmes de développement qui affectent la zone sahélienne: **"Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C-G5 Sahel + Sénégal), (le "Programme")"**.

Contexte justification.

4. La dégradation de l'environnement et la réduction des ressources naturelles (eaux, terres fertiles, pâturages) dues au changement climatique, associées à des pratiques agricoles inappropriées affectent fortement la productivité des systèmes de production agricoles au Sénégal et les petites exploitations familiales qui entrent dans un état d'insécurité alimentaire et de pauvreté. La recherche d'eau, de pâturages ou de terres fertiles augmentent la pression sur les ressources naturelles, ainsi que les risques de conflits entre communautés, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Les zones situées au long des parcours de transhumance et les zones transfrontalières demeurent les plus touchées par l'augmentation de la pression sur les ressources. Les ménages pauvres, les femmes et les jeunes sont les plus touchés et, depuis mars 2020, leur vulnérabilité est accrue par les effets négatifs de la pandémie COVID-19 sur les moyens de subsistance.
5. Le Programme est aligné à la Stratégie de développement et de sécurité (SDS) adoptée par les cinq chefs d'État du G5 et aux stratégies, programmes et priorités résilience du pays, notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE 2035) qui définit les bases et les orientations principales à l'horizon 2035, le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) et le Plan national de développement de l'élevage actualisé en 2016. Le Programme est aligné également sur les opérations du FIDA au Sénégal et aux objectifs stratégiques du COSOP 2019-2024.

I. Description du Projet au Sénégal

6. Ciblage, genre et inclusion sociale.

7. Les initiatives du Projet viseront: i) les exploitations agricoles familiales, petits producteurs et éleveurs à faibles revenus, vulnérables et exposés aux risques de décapitalisation et aux crises diverses; ii) les organisations de producteurs, d'agro-éleveurs

et pastorales, ainsi que leurs réseaux régionaux; iii) les groupes socio-professionnels faiblement représentés dans les systèmes productifs et souvent marginalisés (en particulier les femmes, les jeunes mais aussi les personnes en situation de handicap). Une stratégie de ciblage inclusive et sensible au genre, facilitant une participation représentative des femmes dans les activités et tous les dispositifs du Projet sera mise en œuvre. Le Projet au Sénégal bénéficiera à 18 000 ménages agropastoraux pour un total d'environ 180 000 personnes dont 50% de femmes adultes, 40% de jeunes des deux sexes, qui participeront aux différentes initiatives pour accroître leur capacité de résilience. La première phase du Projet concernera 10 000 ménages pour un total de 100 000 personnes.

8. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans cinq (5) régions et huit (8) départements. Pour la première phase (2021-2023), il interviendra dans les départements de Kanel (Matam), de Podor (Saint Louis) et de Goudiry (Tambacounda). Conformément aux orientations du Gouvernement,³⁹ ce phasage sera affiné au démarrage du Programme par: i) le ciblage des zones d'ancrage opérationnel; ii) la définition prioritaire des corridors d'échanges et de flux commerciaux; et iii) la planification opérationnelle en synergie et complémentarité avec les autres intervenants. En deuxième phase (2024-2026), outre les trois départements de la première phase, le Projet couvrira entre autres les zones de Ranérou, Matam, Bakel, Salémata, Saraya.

9. *Objectif de développement et impacts.* L'objectif est de "consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières" par l'adoption de pratiques de production durables et d'approches de cohésion sociale et de transformation du genre.

10. *Composantes.* Les activités proposées pour atteindre l'objectif sont réunies en trois composantes, à savoir: i) Augmentation de la productivité et de la production; ii) Intégration économique; et iii) Dialogue politique, coordination et gestion, qui facilitera la mise en œuvre du Programme tant à niveau national que régional.

Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production

11. L'objectif de cette composante est d'améliorer *la production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques par des pratiques agricoles respectueuses du climat et de l'eau*. Le Projet appuiera dans le cadre de cette composante des initiatives visant l'amélioration du capital productif et la résilience, le renforcement des capacités et la consolidation de la paix. En particulier, il facilitera i) l'accès aux facteurs de production et la recapitalisation par la distribution de kit d'élevage et agricoles; ii) la récupération/protection des sols et de conservation de l'eau à travers l'approche "transfert d'argent contre la création d'actifs communautaires (FFA)" permettant aux populations participants aux travaux à haute intensité de main-d'œuvre de répondre aussi à leur besoins nutritionnels; iii) la promotion et diffusion de pratiques améliorées et résilientes, d'initiatives d'inclusion socioéconomique, ainsi que le renforcement des organisations et institutions rurales pour assurer la durabilité de toutes les interventions, la cohésion sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables, dont les femmes et les jeunes.

Composante 2. Intégration économique

12. L'objectif de cette composante est de faciliter *l'intégration économique nationale et régionale* à travers la mise en œuvre des activités suivantes: i) le renforcement des marchés transfrontaliers et ii) la sécurisation des transactions à la frontière, en particulier avec le Mali. Il s'agira, en particulier d'améliorer les infrastructures et équipements de marché en zone frontalière, de renforcer la gouvernance et gestion des espaces économiques partagés et de faciliter l'établissement de partenariats d'affaires entre acteurs, notamment entre agriculteurs et éleveurs.

³⁹ Correspondance adressée au FIDA le 13 juillet 2020 (Protocole 001306 MEPC/DGCFEDSP/DCEF/ADD).

Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

13. Cette composante servira ainsi de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dont le Sénégal dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Elle assurera la gestion administrative et fiduciaire du Programme sous la supervision de projet PADAER II, projet de référence retenu à cet effet dans le portefeuille du FIDA au Sénégal.

II. Dispositions relatives à l'exécution

14. Agent principal du Projet. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural qui assurera la tutelle technique du Projet.

15. Comité national de Pilotage (CNP). Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le PADAER-II élargi aux acteurs du programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées: le point focal du G5 Sahel, les réseaux APSS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le point focal du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.

16. Unité de gestion du Projet (UGP). Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du programme G5 Sahel au sein du projet PADAER II. Le Coordonnateur du PADAER II assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du PADAER II interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.

17. Comité régional de pilotage (CRP). Au niveau de la Région Sahel, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

18. Partenaires de mise en œuvre. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, en dehors de l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APSS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau Pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques à l'instar du CILSS, du PRAPS, du PDEPS, de l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.

19. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs.* La planification est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissement convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le programme s'appuiera sur le système du PADAER II axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du PADAER II et du FIDA au Sénégal.

20. *Innovations et mise à l'échelle.* Le Programme fait partie d'une opération régionale portée par le G5 Sahel, appuyé par les trois agences basées à Rome (RBA), ce qui demeure une nouveauté. L'initiative permettra aux RBA de i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. Le Gouvernement du Sénégal pourra optimiser l'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques de résilience.

21. *Plan de mise en œuvre.* Le Projet étant hébergé par le projet PADAER II, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront au démarrage notamment les activités suivantes: i) le recrutement de l'équipe, ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites. Le démarrage des activités au Sénégal sera également aligné aux mécanismes de programmation, gestion et suivi des activités au niveau régional.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	315 000	100%
II. Biens, services et intrants	1 430 000	100%
III. Consultations	985 000	100%
IV. Dons et subventions	1 680 000	100%
V. Salaires et indemnités	720 000	100%
<i>Non alloué</i>	570 000	
TOTAL	5 700 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses en "Biens, services et intrants" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;
- ii) Les dépenses en "Consultations" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers;
- iii) Les dépenses en "Dons et subventions" relatives à la catégorie IV concernent les versements aux bénéficiaires et aux Partenaires de Mise en Œuvre; et
- iv) Les dépenses en "Salaires et indemnités" relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories II, III et V, engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 210 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis aux mieux dans les six (6) mois et au plus tard dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
5. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir un détachement et/ou une disponibilité de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
8. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques,

conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

9. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

10. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

11. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du le Projet sont affectés au MAER pour la mise en œuvre du Projet;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de don négocié – Secrétariat Exécutif du G5 Sahel:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 30 octobre 2020)

Don n° 2000003429

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques, (ci-après dénommé le "Projet" ou le "SD3C").

Le Fonds international de développement agricole (ci-après dénommé le "FIDA" ou le "Fonds")

et

Le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel (ci-après dénommé le "Bénéficiaire")

désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties"

PREAMBULE

Considérant que:

- A.** En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région;
- B.** En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permettre la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C.** En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D.** L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et en 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques

par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

1. Le présent accord de don (l' "Accord") comprend: le présent document, la description du Projet (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA (ci-après dénommées les "Conditions générales") (annexe 3). Les formulaires à utiliser par le Bénéficiaire pour demander des retraits de fonds et fournir des rapports sont disponibles à l'adresse www.ifad.org/grantforms.
2. Le FIDA accorde au Bénéficiaire un don (ci-après dénommé le "Don") que le Bénéficiaire utilisera aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord. Le Don est utilisé pour le financement exclusif des dépenses autorisées définies à l'annexe 3.
3. Le montant total du Don est de un million sept cent dix mille Euro (EUR 1 710 000).
4. L'exercice budgétaire du Bénéficiaire démarre le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. La date d'entrée en vigueur de l'Accord est fixée au date de la signature de l' Accord par la dernière partie.
6. La date d'achèvement du Projet est fixée au 31 Janvier 2024.
7. La date de clôture du Don est fixée au 30 Juin 2024.
8. La Section 3.3 (*Décaissement du Don*) des Conditions générales (ci-jointes à l'annexe 3) relative au décaissement ne s'applique pas à ce Don.

Les décaissements se feront conformément aux dispositions suivantes :

- a) Un compte désigné sera ouvert à Nouakchott dans une banque commerciale crédible. Il sera dénommé en Euro et recevra exclusivement les fonds du Don FIDA. Un compte supplémentaire sera ouvert pour les fonds FIDA rétrocedé dans le cadre du SD3C. Les représentants autorisés à mobiliser ces comptes seront communiqués au FIDA avant que le premier décaissement puisse avoir lieu.
- b) À partir de la date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire peut demander des retraits au titre du Don en soumettant au FIDA une demande de retrait de fonds et les autres documents requis énumérés dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- c) Les montants décaissés à l'avance ne doivent pas dépasser 60% des dépenses figurant dans le plan de travail et budget correspondant qui a reçu l'avis de non-objection du FIDA. À partir de la deuxième demande de retrait de fonds, le Bénéficiaire doit en outre communiquer au FIDA un état de dépenses montrant qu'au moins 75% de la tranche de versement précédente (et 100% des tranches antérieures, le cas échéant) ont été utilisés.
- d) Le paiement final sera effectué après réception par le FIDA d'un rapport d'achèvement satisfaisant, conformément aux dispositions du paragraphe 3.6 ci-dessous. Aucune demande de retrait de fonds ne sera acceptée par le FIDA après la date de clôture du Don, à moins que le FIDA n'ait accepté par écrit une prolongation.
- e) Le FIDA peut demander des informations et pièces justificatives supplémentaires, selon que de besoin. Le Bénéficiaire peut réaffecter les fonds entre les différentes catégories de dépenses à condition que: i) la réaffectation ne remette pas en cause l'objectif fondamental des activités du Projet et ii) les modifications d'affectation n'excèdent pas 10% du montant total indiqué au paragraphe 2.1 de l'annexe 2 pour chaque catégorie de dépense.
- f) Le premier décaissement sera effectué pour couvrir exclusivement la partie du premier Programme de Travail et Budget Annuel (le « PTBA ») concernant les dépenses liées aux activités de démarrage

du Projet, et notamment: 1) le recrutement du personnel clé 2) installation et configuration du logiciel comptable; 3) Soumission au FIDA des manuels spécifiques au Projet: Manuel d'exécution et Manuel financier et comptable. Le FIDA devra être informé de la finalisation de ces activités avant que tout nouveau décaissement puisse avoir lieu. Tous les décaissements suivant le premier suivront les règles et procédures établies ci-dessus.

g) La soumission du rapport d'audit et de la lettre sur le contrôle interne pour l'année 2019 est une condition au premier décaissement.

h) L'acquisition de biens, travaux et services financés par cet Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel (le « PTBA ») sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier

9. La Section 3.4 (*Passation de marchés*) des Conditions générales (ci-jointes à l'annexe 3) sera complétée par le suivant:

« Il a été convenu que toute acquisition couverte par le Projet sera présentée dans le PTBA et le plan de passation des marchés par le Bénéficiaire ».

10. Toutes les communications concernant le présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour le FIDA :

Fonds international de développement agricole
À l'attention de : Benoit Thierry
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome (Italie)

Pour le Bénéficiaire :

[click and type]
À l'attention de:
[click and type]

Le présent Accord est rédigé en français en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le FIDA et un (1) pour le Bénéficiaire.

FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

[Nom]

[Président pour les dons de montant élevé] [Directeur de division pour les dons de faible montant]

Date: _____

[SECRETARIAT EXECUTIF DU G5 SAHEL]

Maman S. SIDIKOU
Secrétaire Exécutif

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet

1. La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la croissance démographique, la sécheresse, les inondations et l'épuisement des sols dus au changement climatique, les conflits et l'insécurité du fait des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. En 2020, la pandémie du COVID-19 ou crise du Coronavirus est venue aggraver la situation déjà difficile.
2. Depuis 2014, 5 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel plus le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional traitant de la question de l'agriculture et du pastoralisme. En 2019 et début 2020, des demandes écrites ont été reçues des plus hautes autorités de ces pays aux fins d'une opération spécifique à financer par l'allocation FIDA de chacun de leurs pays.
3. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA, en collaboration avec les autres agences basées à Rome (FAO, PAM) et conformément aux engagements de FIDA 11, a élaboré un programme régional qui veut être une réponse des trois agences aux problèmes de développement qui affectent la zone sahélienne : « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C-G5 Sahel + Sénégal) ».
4. Dans le cadre du présent don, le Secrétariat du G5 sahel, en coordination avec les institutions intergouvernementales CILSS et CEDEAO assurera le suivi du programme régional et un lien permanent avec les gouvernements concernés et les unités de gestion du programme SD3C.

4.1. Pays/groupe de pays

Le projet interviendra suivant 4 axes géographiques formant des passerelles économiques naturelles pour la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services transfrontaliers : (i) l'axe Tchad-Niger du ressort du lac Tchad assurant des fonctions d'intégration économique avec le Niger grâce à un mode d'exploitation intensif basé sur les mobilités humaines, la pluriactivité et l'intégration de l'agriculture de décrue, de l'élevage transhumant et de la pêche ; (ii) l'axe Burkina Faso – Mali dans le Liptako-Gourma avec une économie dominée par le pastoralisme transhumant, faiblement diversifiée avec l'agriculture sédentaire, l'agro-pastoralisme et la pêche ; (iii) les axes Sénégal-Mali et Sénégal- Mauritanie relevant du bassin du fleuve Sénégal constituent des routes d'intégration avec des flux d'échanges et caractérisés par la mobilité économique des usagers provenant des trois pays ; et (iv) l'axe Mauritanie Est–Mali caractérisé par le pastoralisme transfrontalier, la production agropastorale et une forte mobilité humaine et animale. Au total 21 régions administratives seront concernées dans les 6 pays.

4.2. Groupe cible direct et indirect

Le groupe-cible du projet est estimé à 73.000 ménages ruraux pour 500.700 personnes au sein de ces ménages dont 250.350 femmes (50%) et 200.280 jeunes (40%). Comme ce don contribue aux opérations régionales de prêt du G5Sahel+Sénégal, un ciblage spécifique sera identifié à travers les projets en cours et futurs financés par le FIDA dans les principaux bassins de production alimentaire et pertinents pour les activités d'intégration transfrontalière et le développement. Le groupe-cible comprend deux catégories vulnérables : (i) les exploitations agricoles familiales, petits producteurs et éleveurs à faibles revenus, vulnérables et exposés aux risques de décapitalisation et aux crises (climatique, économique, sanitaire et de conflit) ; (ii) les organisations de producteurs, d'agroéleveurs et pastorales, ainsi que leurs réseaux régionaux; (iii) les groupes socioprofessionnels faiblement représentés dans les systèmes productifs et souvent marginalisés, en particulier les femmes, les jeunes mais aussi les personnes en situation de handicap .

4.3. Buts et objectifs

L'objectif principal de cette subvention est de soutenir les activités de KM/M&E, le dialogue politique, la coordination, l'harmonisation et la supervision (le "projet de subvention" ou le "projet") liées à la dimension régionale de la principale opération de prêt régional (RLO) "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C) FAO/FIDA/PAM/ G5 Sahel + Sénégal" (le "programme").

Conformément à l'objectif du programme RLO/RBA SD3C, la subvention contribuera à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables dans la région du Sahel afin d'atténuer les impacts de la crise COVID-19, des conflits et du changement climatique.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Promouvoir un dialogue politique et social inclusif relatif aux dimensions 3C pour la paix et la sécurité, l'intégration régionale avec la participation active des organisations de producteurs ;
- Soutenir la dimension régionale de la planification, de la gestion, du M&E et la gestion des savoirs, pour l'harmonisation et la cohérence des approches adoptées, des outils et des produits fournis dans le cadre du RLO SD3C.

4.4. Principales activités par composante

Le projet est organisé autour de deux composantes : dialogue politique et coordination régionale ; et liaison régionale, coordination et gestion par pays.

- Dialogue politique et Coordination régionale

Il servira de soutien institutionnel majeur pour la mise en œuvre du programme SD3C selon son approche régionale. Il fera partie du mécanisme de coordination du G5 Sahel, dont le leadership opérationnel sera renforcé pour appuyer les pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région afin de consolider les bases du développement et de la paix durable dans les zones transfrontalières. Conformément à la logique régionale-nationale, il renforcera également la légitimité institutionnelle du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle de solutions adaptées aux problèmes de l'insécurité alimentaire, des effets du changement climatique et des différentes crises et conflits.

Des recherches environnementales et socio-économiques améliorées sur les trois principales zones transfrontalières du RLO afin de fournir une compréhension basée sur des preuves de la résilience des communautés locales au changement climatique, aux conflits et à COVID-19. Le projet mènera deux volets d'activités visant à renforcer le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.

Appui au Secrétariat exécutif du G5 Sahel. Le programme apportera un appui institutionnel visant à : (i) renforcer les instruments régionaux⁴⁰ de dialogue avec les pays ; (ii) interagir avec les Opr sur les questions d'intérêt stratégique ; (iii) renforcer les coalitions du G5 Sahel dans les pays⁴¹ ; (iv) appuyer la préparation de stratégies de mobilisation de ressources et en faciliter la mise en œuvre. Au sein du Secrétariat exécutif sera mise en place une cellule qui exercera les fonctions de coordination régionale incluant la consolidation de la gestion fiduciaire du programme, de suivi-évaluation, et gestion des savoirs et communication.

Dialogue politique et plaidoyers participatifs. Soutien au dialogue politique sur la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales. Grâce aux données et aux connaissances recueillies, ce projet de subvention permettra au SE du G5 Sahel d'influencer

⁴⁰ Il s'agit des diverses plateformes établies par le G5 Sahel : plateforme des femmes, des jeunes, union du secteur privé.

⁴¹ Il s'agira concrètement d'évaluer les deux coalitions-pilotes initiées au Tchad et au Burkina Faso puis de les mettre en place dans les quatre autres pays.

directement la formulation et la mise en œuvre d'un programme de développement durable et inclusif.

- **Liaison régionale, coordination et gestion par pays**

L'unité de liaison (RTAU) sera essentielle pour assurer une gestion coordonnée, complémentaire et harmonisée du programme d'investissement reliant les activités financées par la subvention, mises en œuvre par une unité de liaison légère au sein du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, avec les opérations et projets régionaux au niveau des pays (non limités aux projets financés par le FIDA). Elle assurera la gestion quotidienne de la subvention au niveau opérationnel, du suivi et évaluation, financier et administratif (unité de liaison).

Dans les pays, la mise en œuvre du programme sera coordonnée par les projets FIDA de référence retenus à cet effet⁴² en raison de leur rapport au concept du programme SD3C/G5 Sahel+1 et de leur adaptabilité aux contextes de mise en œuvre. De plus, l'état d'avancement dans la mise en œuvre de ces projets permet d'opérer un phasage inclusif favorable à l'intégration du programme SD3C/G5 Sahel+1 dans leur cycle et à la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels. Ces moyens seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication. Le niveau de renforcement du projet de référence varie d'un pays à un autre en fonction des besoins spécifiques liés à la mise en œuvre du programme SD3C/G5 Sahel+1. Pour assurer une gestion financière et une consolidation sans heurts des états financiers des parties nationales, un RAF sera recruté pour soutenir la RTAU. Le RAF sera financé par la subvention.

4.5. Produits et effets escomptés

Dans le cadre du programme 3C, la subvention permettra d'obtenir directement trois résultats attendus :

- Résultat 1 : une meilleure connaissance et une compréhension fondée sur des preuves des aspects multidimensionnels de la fragilité des trois zones transfrontalières au sein des six pays du Sahel. Les communautés locales d'agropasteurs et de pasteurs nomades seront en mesure d'assurer des modèles de planification et de gestion durables et inclusifs tout en abordant mieux l'intégration des producteurs dans les marchés nationaux et régionaux et la dynamique du commerce transfrontalier sous-régional.
- Résultat 2: un ensemble de stratégies sectorielles et de réformes politiques efficaces et pertinentes ainsi qu'une plate-forme multi-acteurs régionale et nationale plus dynamique et inclusive pour la communication et le dialogue politique sur les principales priorités thématiques du RLO.
- Résultat 3: la mise en place cohérente et efficace de tous les instruments techniques et opérationnels au niveau régional (planification, gestion, S&E, KM) nécessaires pour que le programme SD3C applique une approche régionale globale et adéquate.

4.6. Modalités de supervision

La supervision des activités du don se fera par le biais d'une supervision directe par l'équipe régionale de la division WCA et les trois centres régionaux du FIDA concernés. La supervision régulière des projets en cours/futurs dans les pays ciblés assurera également un suivi et une supervision adéquats des activités financées par le don. Une supervision supplémentaire peut avoir lieu pour répondre à certains objectifs du don ou à des questions en suspens. Une revue à mi-parcours (RMP) sera effectuée à mi-chemin de la phase de mise en œuvre⁴³.

⁴² Il s'agit de NEER TAMBA pour le Burkina Faso, du projet INCLUSIF pour le Mali, PROGRES pour la Mauritanie, PRODAF pour le Niger, PADAER-2 pour le Sénégal et REPER pour le Tchad.

⁴³ The MTR will include a comprehensive assessment of the overall progress with implementation and achievement of the grant objectives as per the Results Framework. The MTR will also serve as a platform for revisiting design issues that may require adjustments to ensure satisfactory achievement of the project development objectives

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds et dispositions relatives aux décaissements, à l'audit et à la passation de marchés

2.1. Tableau d'affectation des fonds.

a) Les montants alloués à chaque catégorie de dépenses pour le Projet sont les suivants:

Catégorie de dépenses	Montant (EUR)
I. Biens services et intrants	50 000
II. Consultations	1 020 000
III. Salaires et indemnités	640 000
TOTAL	1 710 000

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus sont définis comme suit:

- i) Les dépenses en Biens Services et intrants relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux Equipements et matériels;
- ii) Les dépenses en Consultations relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers
- iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

Annexe 3

Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA

3.1 Définitions

- i) "Accord" ou "l'Accord" ou "le présent Accord" désigne l'Accord de don entre le FIDA et le Bénéficiaire et les annexes 1 à 3.
- ii) "Lettre d'opinion concernant l'audit" désigne une lettre confirmant la validité des états de dépenses présentés au FIDA, rédigée par un cabinet d'audit indépendant conformément aux instructions établies dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms) .
- iii) "Représentant autorisé" désigne la personne qui dispose de l'autorisation nécessaire pour signer l'Accord au nom du Bénéficiaire.
- iv) "Signataire autorisé" désigne la ou les personne(s) habilité(e)s par le Représentant autorisé du Bénéficiaire à signer au nom du Bénéficiaire les demandes de retrait de fonds et les états de dépenses, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- v) "Fiche d'authentification du compte bancaire" désigne une fiche préparée par le Bénéficiaire et authentifiée par la banque du Bénéficiaire, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- vi) "Acte de coercition" désigne le fait de léser ou de menacer de léser, directement ou indirectement, toute partie ou ses biens ou des personnes étroitement liées à une Partie, dans le but d'influencer indûment les décisions de cette dernière.
- vii) "Acte de collusion" désigne tout arrangement entre deux ou plusieurs entités à l'insu d'un tiers, dans le but d'influencer indûment les décisions de ce dernier.
- viii) "Acte de corruption" désigne le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie.
- ix) "Date d'entrée en vigueur" désigne la date à laquelle l'Accord est signé par les deux Parties et à compter de laquelle le Bénéficiaire est habilité à engager des dépenses autorisées. Cette date figure sur la première page de l'Accord.
- x) "Dépenses autorisées" désigne les dépenses dont le financement est prévu dans le cadre du Don. Ces dépenses doivent satisfaire tous les critères suivants: i) correspondre aux coûts raisonnables des biens, travaux et services nécessaires au Projet; ii) être couvertes par le plan de travail et budget pertinent; iii) être effectuées conformément aux procédures de passation de marchés du Bénéficiaire ou à d'autres procédures de passation de marchés du FIDA agréées; iv) être effectuées pendant la période d'exécution du Projet, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation du Projet, lesquelles peuvent être effectuées entre la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du Don; v) ne pas être interdites par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies ou par toute autre politique du FIDA; vi) être justifiées par une documentation adéquate et vii) pouvoir être vérifiées par le FIDA.
- xi) "Pratique frauduleuse" désigne tout acte destiné à tromper une autre Partie dans le but d'obtenir un avantage financier indu ou autre, ou de se soustraire à une obligation.
- xii) "Date de clôture du Don" désigne la date postérieure de six (6) mois à la date d'achèvement du Projet ou toute autre date postérieure que le FIDA peut désigner par notification au Bénéficiaire, qui correspond à la date à laquelle toutes les obligations des Parties en vertu de l'Accord (à l'exception de l'obligation de faciliter la supervision et l'évaluation figurant au paragraphe 3.13 et de l'obligation de conserver les registres et documents figurant au paragraphe 3.14) doivent avoir été accomplies.
- xiii) "Accord d'exécution" désigne un accord indispensable à la mise en œuvre du Projet entre le Bénéficiaire et une ou plusieurs tierces parties, qui doit recevoir l'approbation préalable du FIDA et ne peut être ni résilié ni modifié en substance sans l'accord préalable du FIDA. Tous les

accords d'exécution relatifs au Projet sont énumérés au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 de l'Accord.

- xiv) "Plan de passation de marchés" désigne le document élaboré par le Bénéficiaire et approuvé par le FIDA présentant tous les marchés importants de biens, de travaux et de services consultatifs à passer en relation avec le Projet pendant la période couverte par le plan de travail et budget, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- xv) "Tableau d'affectation des fonds" désigne les montants alloués par le FIDA au Projet, tels qu'indiqués à l'annexe 2 de l'Accord.
- xvi) "Date d'achèvement du Projet" désigne la date à laquelle l'exécution du Projet doit être achevée.
- xvii) "Période d'exécution du Projet" désigne la période débutant à la date d'entrée en vigueur et finissant à la date d'achèvement du Projet.
- xviii) "Projet" désigne le projet décrit à l'annexe 1 de l'Accord.
- xix) "Partie au Projet" désigne chaque entité responsable en tout ou partie de l'exécution du Projet.
- xx) "Année du Projet" désigne i) la période commençant à la date d'entrée en vigueur de l'Accord et finissant le dernier jour de l'exercice budgétaire en cours à cette date et ii) chaque période suivante commençant le premier jour de l'exercice budgétaire et finissant le dernier jour de cet exercice, sous réserve, toutefois, que si la date d'entrée en vigueur de l'Accord se situe après le premier semestre de l'exercice budgétaire, la première année du Projet se poursuit jusqu'au terme de l'exercice suivant.
- xxi) "Exercice budgétaire du Bénéficiaire" désigne la période de douze (12) mois utilisée par le Bénéficiaire comme période comptable.
- xxii) "Procédures de passation de marchés du Bénéficiaire" désigne les procédures utilisées par le Bénéficiaire pour la passation des marchés liés au Projet, dont le FIDA a convenu qu'elles doivent être utilisées par le Bénéficiaire et qui ne peuvent être modifiées en substance sans l'accord préalable du FIDA.
- xxiii) "État de dépenses" désigne un formulaire préparé par le Bénéficiaire pour y consigner les dépenses effectuées, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms) et à l'annexe 2 de l'Accord de don.
- xxiv) "Accord subsidiaire" désigne tout accord par lequel i) l'ensemble ou des parties des fonds du Don sont mis à la disposition d'une Partie au Projet et/ou ii) toute Partie au Projet assume l'ensemble ou une partie de l'exécution du Projet. Les accords subsidiaires concernant un montant égal ou supérieur à 100 000 USD doivent recevoir l'approbation préalable du FIDA.
- xxv) "Demande de retrait de fonds" désigne un formulaire préparé par le Bénéficiaire pour demander des décaissements au FIDA, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- xxvi) "Plan de travail et budget" désigne le plan de travail et budget du Projet, fourni à l'avance, qui a été élaboré par le Bénéficiaire et à propos duquel le FIDA a émis un avis de non-objection. Si la période d'exécution du Projet est inférieure ou égale à dix-huit (18) mois, il n'y aura qu'un seul plan de travail et budget pour le Projet. Si la période d'exécution du Projet est supérieure à dix-huit (18) mois, il y aura un plan de travail et budget annuel ("PTBA") pour chaque période de douze (12) mois durant la période d'exécution du Projet. Tout plan de travail et budget doit également comporter un plan de passation de marchés et des prévisions de flux de trésorerie conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.2 Exécution

Le Bénéficiaire exécute le Projet en vue d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans l'annexe 1 de l'Accord. Le Bénéficiaire s'engage à exécuter le Projet: i) avec la diligence et l'efficacité nécessaires; ii) en conformité avec les pratiques administratives, d'ingénierie, financières, économiques, d'exploitation,

environnementales, techniques et de recherche appropriées; iii) en conformité avec les plans de travail et budgets et iv) en conformité avec les dispositions de l'Accord. Le Bénéficiaire gère les fonds du Don avec le même soin que s'il s'agissait de ses propres fonds, en tenant dûment compte des critères d'économie et d'efficacité ainsi que de la nécessité d'observer les normes d'intégrité les plus rigoureuses pour l'administration de fonds publics, notamment en ce qui concerne la prévention de la fraude et de la corruption.

3.3 Décaissement du Don

À partir de la date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire peut demander des retraits au titre du Don en soumettant au FIDA une demande de retrait de fonds et les autres documents requis énumérés dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

Les montants décaissés à l'avance ne doivent pas dépasser 90% des dépenses figurant dans le plan de travail et budget correspondant qui a reçu l'avis de non-objection du FIDA. À partir de la deuxième demande de retrait de fonds, le Bénéficiaire doit en outre communiquer au FIDA un état de dépenses montrant qu'au moins 75% de la tranche de versement précédente (et 100% des tranches antérieures, le cas échéant) ont été utilisés. Le paiement final sera effectué après réception par le FIDA d'un rapport d'achèvement satisfaisant, conformément aux dispositions du paragraphe 3.6 ci-dessous. Aucune demande de retrait de fonds ne sera acceptée par le FIDA après la date de clôture du Don, à moins que le FIDA n'ait accepté par écrit une prolongation.

Le FIDA peut demander des informations et pièces justificatives supplémentaires, selon que de besoin.

Le Bénéficiaire peut réaffecter les fonds entre les différentes catégories de dépenses à condition que: i) la réaffectation ne remette pas en cause l'objectif fondamental des activités du Projet et ii) les modifications d'affectation n'excèdent pas 10% du montant total indiqué au paragraphe 2.1 de l'annexe 2 pour chaque catégorie de dépense.

3.4 Passation des marchés

Les marchés concernant les biens, travaux et services nécessaires au Projet sont passés conformément aux procédures de passation de marchés convenues par le FIDA avec le Bénéficiaire. Pour toute acquisition d'un montant égal ou supérieur à deux cent mille dollars des États-Unis (200 000 USD), ou l'équivalent, couverte par le budget du Projet, le Bénéficiaire doit présenter un plan de passation de marchés.

3.5 Rapports de situation

Au cours de la période d'exécution du Projet, le Bénéficiaire doit présenter au FIDA un rapport de situation concernant les douze mois précédents, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.6 Rapport d'achèvement

Dès que possible après la date d'achèvement du Projet, mais en aucun cas après la date de clôture du Don, sauf prolongation acceptée par écrit par le FIDA, le Bénéficiaire doit communiquer au FIDA un rapport d'achèvement présenté comme il convient, fournissant à la fois des informations techniques et financières, c'est-à-dire le rapport d'achèvement du Projet, l'état de dépenses final et le rapport d'audit y afférent, conformément aux modèles établis dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.7 Comptes et rapports financiers

Le Bénéficiaire tiendra des registres financiers distincts pour le Don et préparera des états financiers conformément aux principes comptables internationaux ou à toutes autres normes comptables ayant l'agrément du FIDA, comme convenu à l'avance avec le Fonds. Tous les six (6) mois, le Bénéficiaire soumettra des états de dépenses certifiés provisoires signés par un signataire autorisé, dans les

quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque période de six (6) mois. Un état de dépenses final certifié relatif à la totalité des dépenses autorisées engagées dans le cadre du Projet sera communiqué au plus tard à la date de clôture du Don, en isolant les dépenses de liquidation effectuées entre la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du Don.

Les états de dépenses doivent indiquer les sources et les utilisations des fonds dépensés pour financer les activités du Don et doivent préciser si les dépenses ont été financées en espèces ou par des contributions en nature. Les états de dépenses doivent agréger les dépenses effectuées par le Bénéficiaire et les dépenses effectuées par les sous-bénéficiaires, le cas échéant. Les recettes générées par les retraits anticipés de fonds du Don (le cas échéant) seront inscrites dans les états de dépenses et les rapports d'audit présentés au FIDA. Les états de dépenses présentés au FIDA seront libellés dans la devise de l'Accord de don. Le FIDA n'acceptera pas les états de dépenses présentés dans une autre devise.

3.8 *Audit*

Le Bénéficiaire fera vérifier ses états financiers institutionnels chaque année conformément aux normes internationales d'audit ou à toutes autres normes d'audit ayant l'agrément du FIDA, et joindra une opinion d'audit distincte sur les états de dépenses communiqués au FIDA, qui sera annexée aux états financiers de l'institution et présentée au FIDA dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire. Les états financiers vérifiés de l'institution portant sur le dernier exercice budgétaire de la période d'exécution du Projet, y compris l'opinion d'audit sur l'état de dépenses final, doivent être présentés au FIDA avant la date de clôture du Don.

Si la date d'achèvement du Projet ne correspond pas à la date de fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire, une opinion d'audit spécifique au Projet sur l'état de dépenses final sera exigée et devra être communiquée au FIDA avant la date de clôture du Don.

Si la période d'exécution du Projet est inférieure ou égale à dix-huit (18) mois, il peut suffire de communiquer une seule opinion d'audit sur l'état de dépenses final couvrant toute la période.

3.9 *Déclarations et garanties du Bénéficiaire*

À la date d'entrée en vigueur et à tout moment durant la période d'exécution du Projet, le Bénéficiaire fournit au FIDA les déclarations et garanties ci-après: i) le Bénéficiaire est une organisation dûment constituée et reconnue en vertu du système juridique dans lequel il est enregistré; ii) le Bénéficiaire est habilité à recevoir le montant du Don, à conclure et à exécuter l'Accord et à s'acquitter de chacune de ses obligations à ce titre, et a pris toutes les dispositions institutionnelles nécessaires pour autoriser la conclusion et l'exécution dudit Accord et son accomplissement; iii) la conclusion, l'exécution ou l'accomplissement de l'Accord par le Bénéficiaire et le respect des modalités et conditions y afférentes doivent être conformes aux lois, réglementations, décisions de justice ou autres normes juridiques que le Bénéficiaire est tenu de respecter, ne doivent pas être contraires ou incompatibles avec l'un quelconque des accords auxquels le Bénéficiaire est partie ni en entraîner la violation, et ne doivent pas porter atteinte aux textes constitutifs du Bénéficiaire; iv) le Bénéficiaire n'est pas insolvable et ne fait l'objet d'aucune procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, d'insolvabilité ou autre procédure similaire; v) le Bénéficiaire ne s'est livré à aucun acte de corruption ni pratique frauduleuse ni acte de collusion ou de coercition en rapport avec le Don et vi) aucun représentant ou fonctionnaire du FIDA n'a bénéficié d'avantages, directs ou indirects, en relation avec le Don. La signature de l'Accord par le Bénéficiaire constitue i) son consentement à y être lié et ii) la reconnaissance que l'Accord constitue pour le Bénéficiaire une obligation légale, valide et contraignante, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ses termes.

3.10 *Suspension*

Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire à demander ou recevoir des décaissements au titre du Don ou de tout autre don ou contribution du FIDA si l'un des faits suivants se produit: i) le Bénéficiaire a manqué à l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord; ii) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou le Projet ont été portées à l'attention du FIDA; iii) l'une quelconque des déclarations ou des garanties du Bénéficiaire figurant au paragraphe 3.9 est invalide ou est inexacte ou a cessé d'être valide ou exacte; iv) le FIDA considère qu'un fait est survenu rendant improbable l'exécution satisfaisante du Projet ou v) le FIDA considère qu'un montant quelconque du

Don a été utilisé pour financer des dépenses autres que des dépenses autorisées et le Bénéficiaire n'a pas remboursé ledit montant conformément aux dispositions du paragraphe 3.14 ci-après.

La suspension est maintenue jusqu'à ce que le FIDA i) estime que la raison qui l'a motivée n'existe plus, ou ii) décide de résilier l'Accord conformément aux dispositions du paragraphe 3.11 ci-dessous.

3.11 *Résiliation*

L'Accord reste en vigueur jusqu'à la date de l'exécution intégrale par les Parties de leurs obligations respectives en vertu de l'Accord, ou jusqu'à toute autre date fixée d'un commun accord par les Parties. Le FIDA peut résilier l'Accord si l'un des faits suivants se produit: i) le Bénéficiaire n'a pas fourni la documentation requise en vertu du paragraphe 3.3 aux fins du décaissement de la première tranche du Don dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'entrée en vigueur; ii) le Bénéficiaire a concrètement manqué à l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord; iii) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou le Projet ont été portées à l'attention du FIDA et le Bénéficiaire n'a pas pris à temps les mesures appropriées pour remédier à la situation à la satisfaction du FIDA; iv) l'une quelconque des déclarations ou des garanties du Bénéficiaire figurant au paragraphe 3.8 est invalide ou est inexacte ou a cessé d'être valide ou exacte ou v) le FIDA considère qu'un fait est survenu rendant improbable l'exécution satisfaisante du Projet.

3.12 *Responsabilité après la résiliation*

Les engagements pris par les Parties perdurent suffisamment après la résiliation anticipée de l'Accord pour permettre la clôture en bonne et due forme du Projet, le retrait du personnel, des fonds et des biens, l'apurement des comptes entre les Parties et la liquidation des obligations contractuelles requises à l'égard du personnel, des sous-traitants, des consultants ou des fournisseurs, à moins que, dans l'hypothèse d'une résiliation anticipée de l'Accord par le FIDA pour l'un quelconque des motifs énoncés au paragraphe 3.11 (*Résiliation*) (à l'exception du point v)), le Bénéficiaire n'ait plus le droit de recevoir aucun décaissement supplémentaire au titre du Don ni aucune autre compensation versée par le FIDA.

3.13 *Supervision et évaluation*

Le Bénéficiaire facilitera toutes les activités de supervision, d'évaluation ou d'examen du Projet menées par le FIDA ou par des tiers autorisés par celui-ci durant la période d'exécution du Projet et les cinq (5) années suivantes.

3.14 *Registres et documents*

Le Bénéficiaire tient à jour les registres et documents nécessaires pour rendre compte des opérations réalisées dans le cadre de l'exécution du Projet jusqu'à la date d'achèvement du Projet, et conserve et archive convenablement ces informations pendant les cinq (5) années suivantes.

3.15 *Remboursement*

Si i) le FIDA constate qu'un montant précédemment décaissé au profit du Bénéficiaire n'est pas nécessaire pour couvrir des paiements additionnels au titre des dépenses autorisées ou si ii) le FIDA estime, à un moment quelconque, qu'un montant précédemment décaissé au profit du Bénéficiaire n'a pas été exclusivement utilisé conformément aux exigences de l'Accord, le Bénéficiaire doit, dès notification par le FIDA et en tout état de cause dans les trois (3) mois suivant la notification, rembourser ce montant au FIDA dans la devise dans laquelle le décaissement a été effectué. Tout solde précédemment avancé par le FIDA sera remboursé avant la date de clôture du Don.

3.16 *Mention du FIDA et droits de reproduction et diffusion*

Toute donnée, y compris les données brutes, recueillies, compilées ou traitées par le Bénéficiaire dans le cadre du Projet, doit être mise à la disposition de toute entité qui en fait la demande. Avant que le Bénéficiaire ne produise un quelconque matériel/ensemble de données écrit, audio-visuel et/ou de technologie de l'information dans le cadre ou en conséquence du Projet en vue de sa publication restreinte ou publique, il consulte le FIDA concernant le fond et la forme de l'indication du rôle joué par le FIDA à l'appui du Projet, et en insère la mention conformément aux termes convenus entre les deux Parties. En vertu du présent Accord, le Bénéficiaire reconnaît au FIDA le droit de reproduire et de diffuser des exemplaires dudit matériel/ensemble de données écrit, audio-visuel et/ou de technologie de l'information à des fins non commerciales sans qu'il soit nécessaire de demander de nouveau l'autorisation ou l'approbation du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire accorde également au FIDA le droit de divulguer les rapports d'audit du Projet conformément à la politique du FIDA en matière de diffusion des documents.

3.17 *Assurance*

Le Bénéficiaire assure comme il convient l'ensemble des biens et du personnel du Projet afin de garantir l'exécution du Projet.

3.18 *Représentation et responsabilité*

Le Bénéficiaire exécute le Projet en son nom propre et a la responsabilité exclusive de son exécution; il est entendu que le fait pour le FIDA d'accorder un don au Bénéficiaire ne peut en aucun cas être interprété comme faisant du Bénéficiaire ou de toute autre personne ou institution participant au Projet un agent ou un représentant du FIDA, et que le FIDA ne peut être tenu pour responsable, et le Bénéficiaire le dégage de toute responsabilité en ce sens, en cas de réclamation pour perte ou dommage en lien avec le Projet.

3.19 *Privilèges et immunités*

Rien dans l'Accord ou dans quelque document que ce soit relatif audit Accord ne peut être considéré comme constituant une renonciation aux privilèges et immunités reconnus au FIDA par ses actes constitutifs ou par le droit international.

3.20 *Voies de recours*

Les voies de recours dont dispose le FIDA en vertu de l'Accord sont cumulatives et ne compromettent en rien l'utilisation d'autres recours dont pourrait disposer le FIDA en application des principes généraux du droit. Le retard ou l'omission du FIDA dans l'exercice de ses droits, ou la conduite de négociations, ne peut être interprété comme une renonciation à exercer ces droits.

3.21 *Loi applicable*

Tout différend né de l'Accord est régi par les principes généraux du droit et non par un système juridique national spécifique.

3.22 *Règlement des différends*

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige entre elles né de l'Accord. En cas d'échec du règlement à l'amiable, le litige sera réglé par voie d'arbitrage. Ainsi, tout différend, litige ou réclamation né de l'Accord ou s'y rapportant, ou tout manquement y relatif, à moins qu'il ne soit réglé à l'amiable, est soumis pour règlement à une procédure d'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) actuellement en vigueur. À moins qu'il n'en soit décidé autrement, il y aura un arbitre, l'arbitrage aura lieu à Rome (Italie), la langue utilisée pour la procédure arbitrale sera l'anglais et la décision du tribunal arbitral sera conforme aux modalités de l'Accord. Les Parties conviennent que la sentence arbitrale rendue conformément à la présente disposition est définitive, lie les Parties et ne peut faire l'objet d'aucune autre voie de recours.

3.23 *Amendements*

Tout amendement ou modification de l'Accord, y compris la description du Projet et le budget du Projet, doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux Parties.

3.24 *Transfert ou cession*

Le Bénéficiaire ne peut transférer ou céder aucun de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord sans l'accord écrit préalable du FIDA.

3.25 *Communications*

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, les notifications, les requêtes, les rapports, les documents et toute autre information et communication concernant l'Accord, le Don et le Projet, y compris les rapports de situation et le rapport d'achèvement, seront rédigés en anglais.

3.26 *Intégralité de l'Accord/divisibilité*

L'Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties, et toute déclaration ou accord antérieur, oral ou écrit, est nul et non avenu. Si l'une quelconque des dispositions de l'Accord, ou une partie d'une disposition, se révèle ou est déclarée nulle ou impossible à mettre en œuvre, cela n'affecte en rien le reste de l'Accord qui demeure pleinement en vigueur dans les limites autorisées par la loi.

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Réf.	Fin phase 1	Fin phase 2	Source	Fréquence	Responsabilité	
PORTÉE								
	1. Nombre de personnes touchées au sein des ménages appuyés* ¹ (C.I. 1.b)	0	500 700	854 750	Systèmes de suivi-évaluation (SSE)	Semestrielle dès année 2	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
	Nombre de femmes	0	250 350	427 375				
	Nombre de jeunes	0	200 280	341 900				
	2. Nombre de ménages recevant les appuis du programme*(C.I. 1.a)	0	73 000	123 000				
	3. Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet (C.I. 1)	0	73 000	123 000				
• OBJECTIF GENERAL								
Renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables dans la région du Sahel afin d'atténuer la crise COVID-19, les conflits et les effets du changement climatique	4. Taux de réduction de l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les zones d'intervention	0	10%	20%	Enquête de référence Evaluation d'impact	Années 1, 3, 6	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT								
Consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières	5. (Nombre) pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire	0	45%	75%	SSE	Semestrielle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Situation sécuritaire favorable au déploiement des actions du programme
	6. Pourcentage de bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs moyens d'existence et de leur résilience ²	0	45%	75%	Situation de référence Evaluation des effets	Annuelle		

¹ Agrégeant hommes, femmes, jeunes y compris les personnes en situation de handicap bénéficiant des appuis à la productivité et à la production, d'activités de renforcement de capacités, d'éducation environnementale et renforcement de la paix.

² L'amélioration de la résilience sera mesurée par une combinaison d'indicateurs associant les revenus, l'actif productif, la connaissance des mesures d'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre des mécanismes de paix.

	7. Pourcentage de ménages satisfaits des services fournis par le Programme	0	50%	80%	Enquête de satisfaction ³	Annuelle		
EFFETS ET PRODUITS								
<i>Effet 1. La production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques par des pratiques agricoles respectueuses du climat et de l'eau sont améliorées</i>	8. Pourcentage de personnes démontrant une amélioration de leur autonomisation ⁴	0	50%	75%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	
	Pourcentage de femmes	0	50%	75%				
	Pourcentage d'hommes	0	50%	75%				
	9. Indice des actifs agropastoraux ⁵	0	+ 15%	+30%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2		
10. Pourcentage de bénéficiaires déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement durables et résilientes au changement climatique (Core indicator CI. 3.2.2)	0	50%	80%					
<i>Produit 1.1. Les actifs agrosylvopastoraux et halieutiques et la résilience au changement climatique sont améliorés</i>	11. Nombre de producteurs ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques et pratiques résilientes (CI 1.1.3)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables • Maîtrise de l'insécurité dans les zones-cibles • Collaboration des services techniques régaliens
	Nombre de femmes	0	20 000	33 000				
	Nombre de jeunes	0	16 000	26 400				
	12. Superficie aménagée pour la production (ha) (CI 1.1.2)	0	11 300	20 500	SSE Rapports d'activités	Semestrielle		
	13. Nombre d'infrastructures pastorales (puits, mares, parcs vaccination)	0	92	135				
	14. Ménages recevant un appui ciblé pour améliorer leur nutrition CI(1.1.8)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Semestrielle		
15. Nombre de groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (CI 3.1.1)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Annuelle			
<i>Produit 1.2. Les capacités de développement et la paix sont renforcées</i>	16. Nombre de petits exploitants formés pour acquérir diverses compétences (CI 1.1.4) ⁶	0	43 000	64 500	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle		
	Nombre de femmes	0	21 500	32 250				
	Nombre de jeunes	0	17 200	25 800				
	17. Nombre d'actions directes, de plaidoyer et dialogue pour la prévention des conflits et crise (y compris Covid-19) impliquant les OP	0	278	517				

³ À conduire avec les enquêtes d'effets annuels

⁴IFAD Empowerment indicator. Cet indicateur mesure l'amélioration de l'autonomisation des femmes et hommes bénéficiaires, qui est l'effet combiné des effets 1 et 2

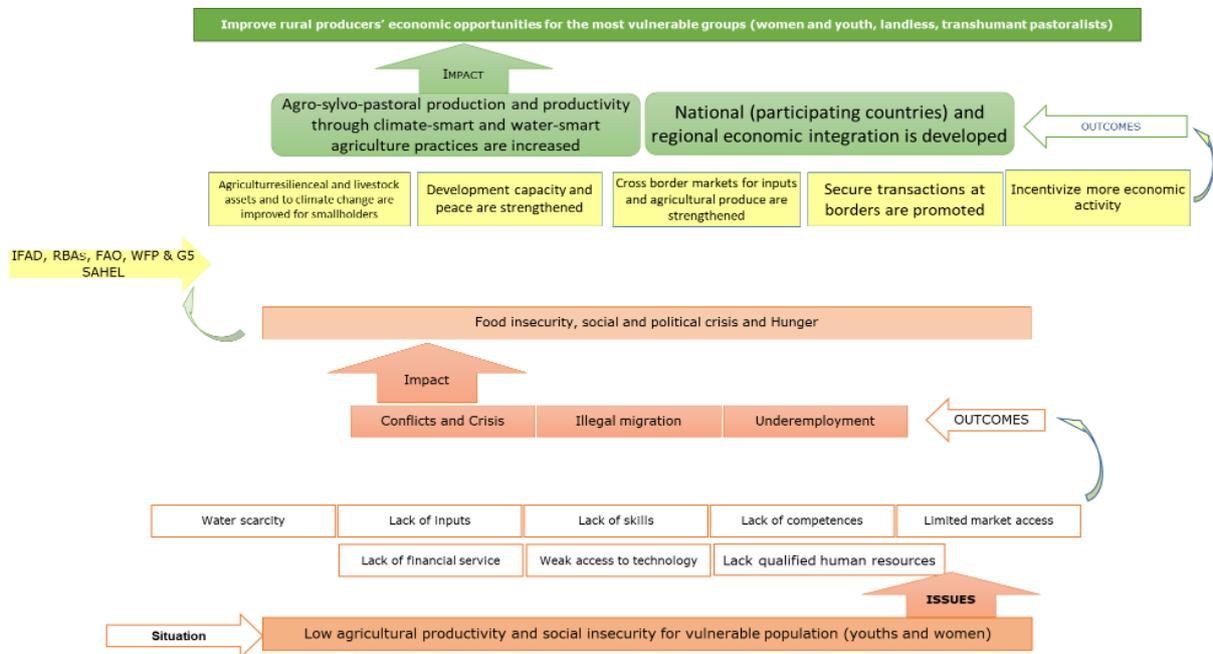
⁵ Pour mesurer l'augmentation des actifs pastoraux

⁶ Compétences en matière de pratiques agropastorales intelligentes, de gestion durable du bétail, de capacités de gestion des risques, de plans d'affaires

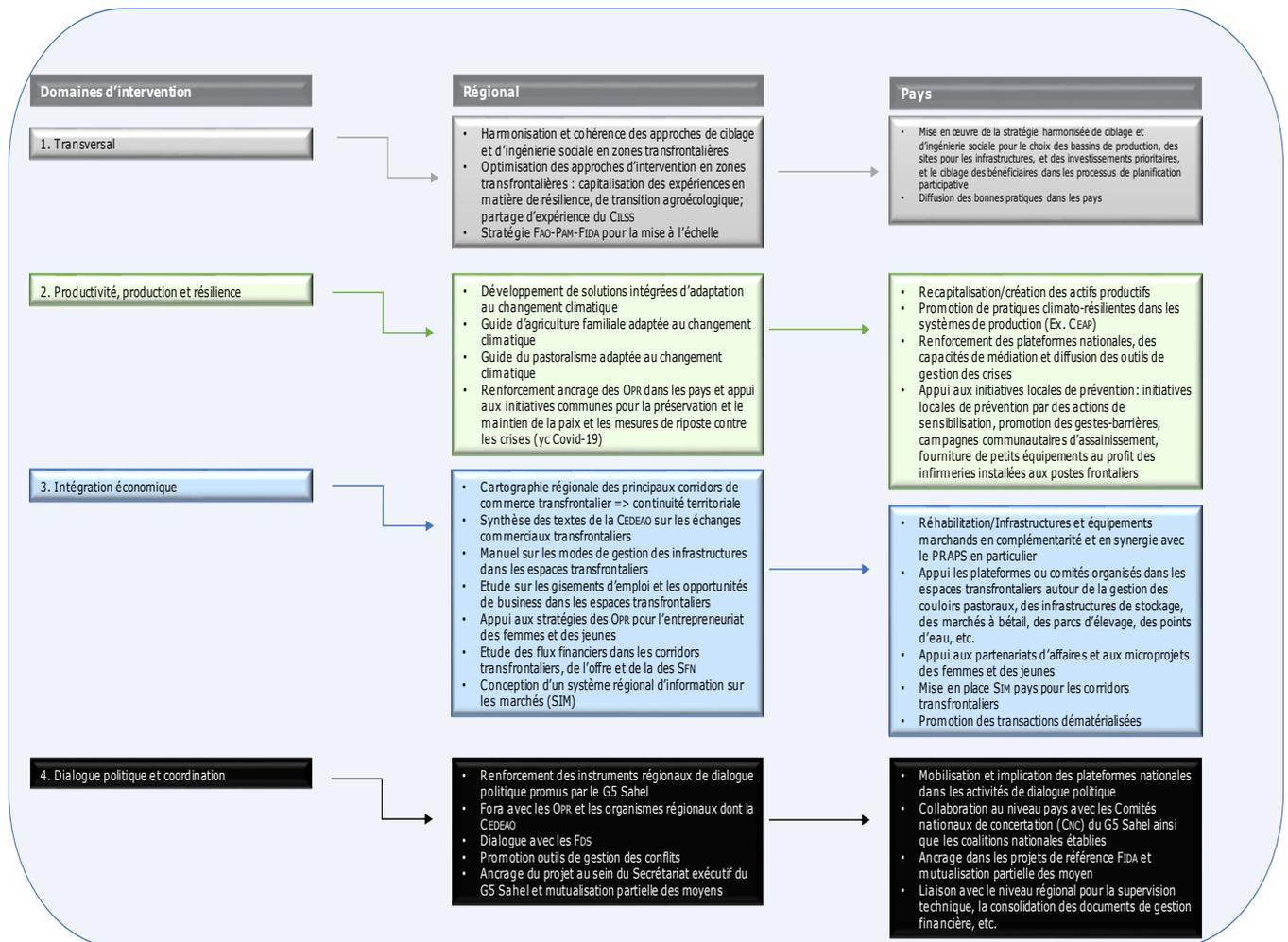
<i>Effet 2. L'intégration économique nationale et régionale est facilitée</i>	18. Indice des échanges commerciaux aux niveaux national et régional ⁷	0	+5%	+10%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Application effective des politiques d'échanges transfrontaliers
	19. Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification (CI Politique 3)	0	1	2	SSE Rapports d'activités	Annuelle	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
Produit 2.1. Les marchés agricoles transfrontaliers sont renforcés	20. Nombre d'infrastructures de marché construites/réhabilitées et fonctionnelles (CI 2.1.6)	0	42	71	SSE Rapports d'activités	Semestrielle	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration du secteur privé y compris des institutions financières et des compagnes
	21. Nombre d'espaces communautaires de médiation entre agriculteurs et éleveurs	0	41	69				
	22. Nombre de plateformes multipartites en service Soutenues (CI Politique 2)	0	1	1				
	23. Nombre de producteurs déclarant avoir accès à des informations pertinentes sur les marchés et les débouchés existants	0	32 000	91 500				
	Nombre des femmes	0	16 000	45 750				
	Nombre des jeunes	0	12 800	36 600				
Produit 2.2. Les échanges commerciaux et transactions diverses aux frontières sont sécurisées	24. Pourcentage de bénéficiaires utilisant des transactions sans espèces	0	40%	60%	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle		
	25. Pourcentage de bénéficiaires qui déclarent faire du commerce transfrontalier	0	40%	75%				
	26. Nombre d'assises/échanges entre OP et forces de défense et de sécurité en zones transfrontalières	0	44	83				

⁷ Pour mesurer l'augmentation des échanges commerciaux aux niveaux national et régional

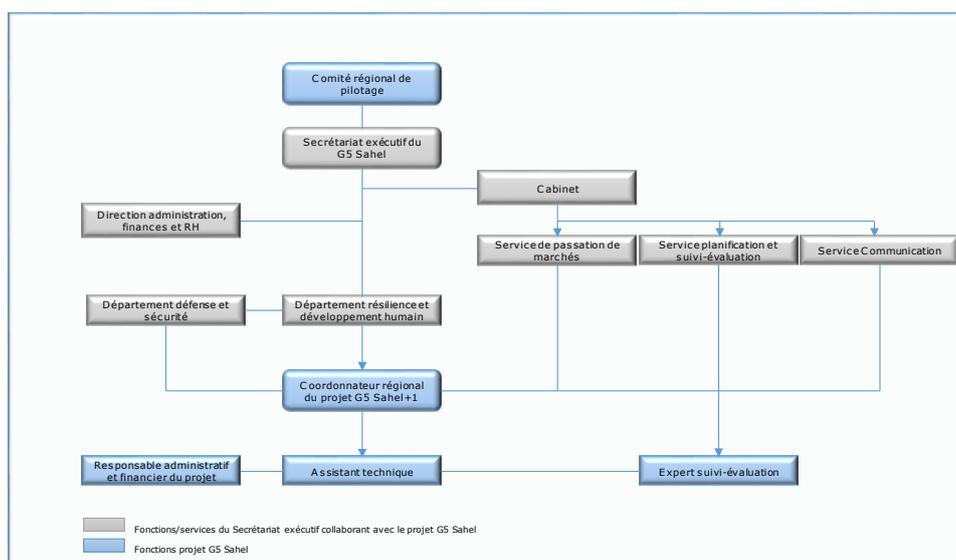
Théorie du changement



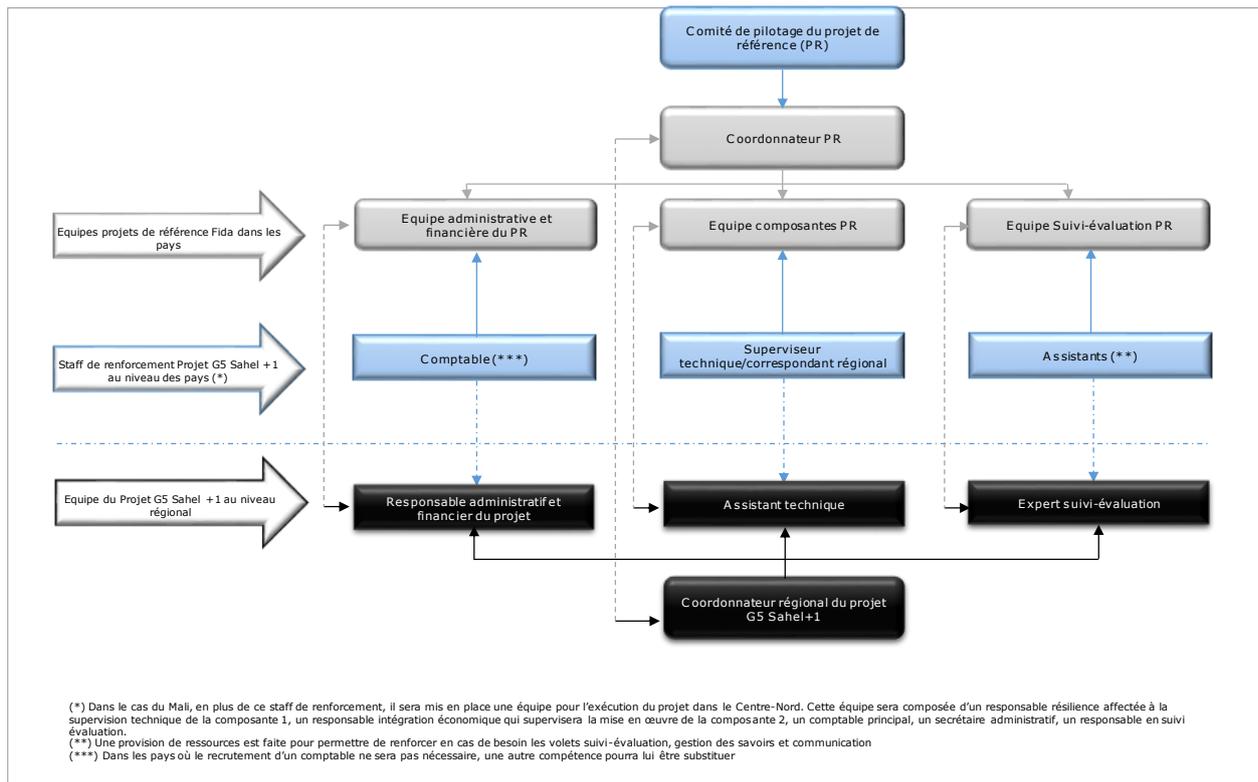
Domaines d'intervention régionale et pays et organigrammes



Organigramme du programme au niveau régional



Organigramme pays relié au régional



Enseignements tirés

1. Au Mali, dans la commune rurale de Sio (région de Mopti), le PAM a mis en œuvre un paquet intégré d'activités de renforcement de la résilience, notamment en réhabilitant et en créant des actifs clés, des activités sensibles et spécifiques à la nutrition et en soutenant les entreprises des petits exploitants agricoles et l'accès aux marchés.
2. Outils de ciblage des communautés pastorales les plus vulnérables. Le Réseau Billital Maroobé (RBM), en collaboration avec Save the Children, a défini une méthodologie spécifique (par le biais de questionnaires numériques administrés par des jeunes) pour mieux cibler les groupes les plus vulnérables au sein de la communauté pastorale afin de fournir un soutien d'urgence par le biais de kits. Les membres de RBM dans les pays ont été formés pour soumettre ces questionnaires. L'utilisation des TIC permet d'atteindre les communautés dans les zones reculées malgré le conflit.

Soutien à la résilience des communautés vulnérables au Sahel.

3. S'appuyer sur les outils existants pour soutenir la résilience Afin d'améliorer l'impact de ses programmes de résilience dans la région, la FAO encourage l'émergence, le partage, l'adoption et la mise à l'échelle de bonnes pratiques, telles que :
4. "Cash+" visant à fournir deux interventions complémentaires, les transferts d'argent liquide et l'assistance à la production, afin de créer des synergies, augmentant ainsi leurs impacts respectifs.
5. L'approche des "Caisses de résilience", visant à lier les interventions techniques, sociales et financières, respectivement, à travers les écoles de terrain agro-pastorales, les clubs d'écoute des femmes Dimitra et l'Association villageoise d'épargne et de crédit. Elle permet aux communautés d'exploiter pleinement le potentiel de leurs capacités existantes.
6. L'initiative "1 million de citernes pour le Sahel" vise à améliorer l'accès à l'eau des populations agro-pastorales vivant dans les zones arides.
7. Meilleures pratiques pour renforcer la résilience des ménages pastoraux. Sur la base de son expérience au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la FAO a récemment élaboré, avec ses partenaires, une série de bonnes pratiques en matière d'agro-pastoralisme. Celles-ci peuvent être classées dans le domaine suivant : (i) mobilité ; (ii) gestion durable des pâturages ; (iii) gestion durable des terres ; (iv) alimentation et santé animales ; (v) gestion communautaire des ressources naturelles ; (vi) systèmes d'information et planification de l'utilisation des ressources ; (vii) chaîne de valeur et diversification des revenus ; (viii) préparation et réponse aux crises alimentaires et pastorales ; et (ix) accès aux services de gestion et financiers. Les infrastructures climatiques dont les stations météorologiques automatiques devront guider l'aide à la prise de décision mais aussi le choix des pratiques agricoles, le calendrier agricole et le développement de l'industrie de l'assurance agricole (produits et services)
8. L'accès à l'information et aux soins de santé animale est essentiel pour améliorer la productivité, y compris à travers : (i) le système d'information transhumant / système communautaire d'alerte précoce et de réponse d'urgence ; (ii) la gestion de l'information pour les marchés de bétail ; et (iii) les services de santé animale (service auxiliaire paravétérinaire et service vétérinaire privé de proximité). Parmi les diverses stratégies visant à améliorer la nutrition animale, on peut citer : (i) Blocs multi-nutritionnels ; (ii) complémentation ; et (iii) régénération et valorisation des produits forestiers pour la nutrition animale. Parmi les activités visant à diversifier davantage

les revenus, on peut citer (i) la promotion de l'"élevage à petite échelle" ; (ii) le développement de réseaux de micro-laiteries ; et (iii) les alliances productives.

9. Mettre en place des systèmes pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs : En partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (fonds de consolidation de la paix), le RBM a mis en place un système de veille d'information qui permet de quantifier les conflits et d'apporter des réponses de médiation et d'action sociale pour les résoudre. Ces activités locales ont été liées à plusieurs processus de dialogues politiques de haut niveau organisés au cours des dernières années, dans le cadre desquels des actions concrètes ont été prises par les gouvernements.
10. La collaboration et le partenariat avec les organisations communautaires et les organisations professionnelles agricoles favorisent la cohésion sociale, la médiation et la prévention des conflits. Des résultats encourageants de la FAO ont été observés sur les initiatives sociales basées sur la gestion communautaire et l'amélioration de la mobilité telles que (i) les conventions locales et un comité de gestion des ressources pastorales et des pâturages ; (ii) les cadres de consultation transfrontaliers et nationaux ; et (iii) le Comité de suivi de la santé du bétail (très pertinent dans le contexte actuel du COVID-19).

Travailler en synergie avec les organisations de producteurs

11. Les récentes évaluations des programmes pays du FIDA dans les pays du Sahel ont conclu que les programmes financés par le FIDA devraient promouvoir la participation active d'organisations et d'institutions rurales structurées pour faire progresser un développement économique territoriale local inclusif et durable, et devraient pour ce faire fournir un soutien solide et continu aux agriculteurs et aux organisations économiques. Les organisations de producteurs (OP) ont également la capacité de gérer les connaissances et de contribuer à partir des activités et des pratiques locales au dialogue politique et aux processus d'élaboration et mise en oeuvre des politiques publiques et stratégie sectorielle nationales et régionales.
12. Le Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (SFOAP)⁵¹ cofinancé par le FIDA a démontré en 2 phases (2009-2019) la pertinence de la collaboration avec les plateformes régionales d'organisations de producteurs (OP). Le renforcement des capacités des OP à tous les niveaux leur a permis de devenir des acteurs impliqués dans les grands défis qui touchent l'agriculture familiale africaine. L'effet de levier recherché dans la promotion des activités économiques impliquant les OP locales et nationales a permis d'amplifier les impacts. L'impact des programmes de renforcement des OP est visible en ce qui concerne le ROPPA en Afrique de l'Ouest ; les réseaux sont devenus des sources de propositions (contribution aux politiques), des réservoirs de connaissances (appui aux plateformes nationales) et des organisations capables de superviser les projets mis en oeuvre par les OP membres au niveau local (sélection, suivi et financement de projets pilotes économiques). La maturité des plateformes régionales s'est également accrue car elles ont acquis de grandes capacités de mobilisation de ressources pour contribuer à renforcer la durabilité des actions menées avec elles.
13. La collecte de données primaires sur la situation des petits agriculteurs et des pasteurs permet un dialogue politique pour soutenir les processus de défense de leurs intérêts. Un travail conjoint RBM-FIDA-CIRAD-FAO sur les économies pastorales vient de s'achever au Tchad (ainsi qu'en Mongolie et en Argentine) ; il montre l'importance de la collecte de données pour mieux comprendre les dynamiques et les défis auxquels

⁵¹ Ce programme s'est achevé en 2019 et le OPenACP a pris le relais, toujours en appui au ROPPA et ses plateformes nationales pour la région d'Afrique de l'Ouest

sont confrontés les pasteurs, notamment en ce qui concerne les chocs climatiques, et en particulier ceux auxquels sont confrontées les femmes. Il démontre également l'importance de collecter des données sur les économies pastorales afin de donner aux organisations et associations d'éleveurs des informations pertinentes pour mener des processus de plaidoyer aux niveaux national et régional.

14. L'expérience montre que les organisations d'agriculteurs/pasteurs aux niveaux national et local peuvent renforcer les activités d'entrepreneuriat des jeunes. Au Mali, le FIDA assure la supervision du projet GAFSP qui soutient les plans d'affaires de jeunes dans les secteurs de l'aviculture et de la pisciculture, projet mis en œuvre par l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et le Conseil National des Organisations Paysannes du Mali (CNOP). Le projet a facilité la signature d'un accord entre l'AOPP et BMS.sa, une institution financière locale, ce qui a permis le financement de plans d'affaires de 220 jeunes.

Catégorie environnementale et sociale et classification du risque climatique par pays

Burkina Faso

Catégorie environnementale et sociale

1. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.
2. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**
3. Cependant, en ce qui concerne le risque social, le programme présente un risque social moyen en raison principalement des conflits liés aux ressources foncières (en particulier entre agriculteurs et éleveurs) et de son insécurité humaine concomitante qui s'est produite au Burkina Faso. Cependant, les emplacements exacts pour le développement des entreprises ne sont pas encore connus à ce stade et la divulgation complète des risques environnementaux et sociaux et des mesures de mitigation par le biais d'une évaluation environnementale et d'impact (EIES) basée sur le contexte et spécifique au contexte n'est pas possible pour le moment. Par conséquent, un examen environnemental et social sera effectué pour chaque emplacement du programme / cluster d'entreprise et, si nécessaire, un PGES complet sera requis pour guider la mise en œuvre du programme.

Classification du risque climatique

4. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à haut risque**. Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone de l'investissement a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact de l'investissement, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Mali

Catégorie environnementale et sociale

5. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.
6. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**

Classification du risque climatique

7. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à haut risque.** Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone du sous-programme a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact du sous-programme, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Mauritanie

Catégorie environnementale et sociale

8. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.

9. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**

Classification du risque climatique

10. **Le programme est classé à risque élevé.** Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone du sous-programme a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact du sous-projet, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Niger

Catégorie environnementale et sociale

11. Le programme SD3C développe des activités qui auront de fortes retombées sociales et économiques (i) à court terme grâce aux approches à haute intensité de main d'œuvre, au transfert monétaire pendant la période de soudure et grâce à des kits et des micro-entreprises pour recapitaliser les ménages limitant l'exode rural et les recrutements des jeunes, (ii) en diminuant les conflits agriculteurs et éleveurs (iii) en améliorant l'accès à l'eau pour le cheptel sur les tracés de transhumance, diminuant le surpâturage et la divagation des animaux. Le programme cible les personnes les plus vulnérables - les jeunes et les femmes - et se concentre sur l'origine de l'instabilité et des conflits locaux. En outre, grâce à des investissements structurels sur le marché et à un dialogue politique transfrontalier renforcé, le programme réduira les effets des chocs, en particulier ceux dus à la COVID19 et à la fermeture des frontières.
12. Le programme aura des effets positifs sur l'environnement grâce à la restauration des ressources naturelles (sol, eau et couvert végétal) grâce aux activités du CES/DRS, ainsi que certaines écosystèmes (savane et mares), à la formation par le biais du CEAP sur les techniques d'agroécologie, la RNA et l'agroforesterie. La formation soutiendra l'utilisation rationnelle des engrais et des intrants limitant la pollution et les problèmes sanitaires. Le programme contribuera donc à limiter les émissions de GES sur le secteur AFOLU. Cependant, il contribue à l'émission de GES avec le développement des infrastructures et le soutien à l'élevage.
13. Les impacts sociaux négatifs pourraient être liés à une stratégie de ciblage erronée avec la capture de l'élite pour les subventions dans les micro-entreprises et autres activités, l'augmentation de la crise sanitaire de COVID-19 du au renforcement du marché, et l'émergence de tensions et de conflits. Le régime foncier pourrait devenir un problème pour le ciblage sur le terrain des sous-programmes d'infrastructure et sera évalué dans Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). Les impacts négatifs sur l'environnement sont principalement liés au développement des

infrastructures et seront évalués dans le cadre du CGES pour chaque sous-programme. Ils sont également liés à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à l'expansion de l'agriculture et de la déforestation.

14. La plupart de ces impacts seront évités ou atténués par des plans de prévention et d'atténuation appropriés (PGES). Le programme ne produira aucun impact négatif tel que l'expropriation ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant des déplacements physiques ou économiques, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes de plus de 10 km. Le programme découragera l'ouverture de zones humides, de forêts et de terres vierges par la sélection d'entreprises compatibles avec l'écosystème. Le risque d'impact sur les ressources physiques et culturelles est très faible et la réglementation contre l'ouverture de terres dans les zones protégées sera appliquée. Il n'y a aucune intention d'avoir un impact négatif sur les peuples indigènes ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé dans la "catégorie B"**. Cependant, en termes de risque social, le programme présente un risque élevé principalement en raison des conflits sur les ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les pasteurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui se produit dans la plupart des six pays du G5 au Sahel. Toutefois, les lieux exacts de développement du programme ne sont pas encore connus à ce stade. Le Cadre de Gestion Environnemental et Social fixe les procédures et les outils d'examen complémentaires à développer, tels que des examens environnementaux et sociaux initiaux, des études d'impact environnemental et social (EIES), l'élaboration de Plan de Gestion Environnemental et Social de travaux (PGES) et les mécanismes de gestion des griefs.

Catégorie de risque climatique

15. Les diminutions de la pluviométrie et l'augmentation des températures impactent les communautés. Des pertes globales de 9% pour la campagne de 2017 (avec des taux variant de 32% dans le District de Bamako, 24% dans la région de Kayes et 19% dans la région de Mopti) sont recensées et liées : i) aux pertes et diminutions des productions agricoles dues à l'arrêt précoce des pluies intervenus mi-septembre ; ii) aux dégâts des ravageurs de cultures (les sautereaux, les coléoptères, les chenilles). Le groupe cible est ainsi largement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles dans des zones agroécologiques où les systèmes agro-pastoraux sont très sensibles au climat. Les inondations font partie des événements climatiques les plus récurrents notés à Saint-Louis, une des régions d'intervention du programme régional. En outre, la sécheresse et la désertification/ dégradation des sols affectent les productions. Cependant, il est possible d'adopter des mesures visant à renforcer la résilience climatique à moindre coût, voir sans coûts additionnels, à travers des programmes de renforcement de capacités sur des stratégies pour une agriculture intelligente face au climat. A cela s'ajoutent des collaborations avec les agences météo pour recevoir les informations agro-climatiques, l'utilisation de variétés appropriées, les techniques d'adaptation, etc. **Le programme est classé à risque climatique élevé.**

Sénégal

Catégorie environnementale et sociale

16. Le programme SD3C-G5 Sahel + 1 développe des activités qui auront de fortes retombées sociales et économiques à court terme grâce aux approches à haute intensité de main d'œuvre, au transfert monétaire pendant la période de soudure et grâce à des kits et pour recapitaliser les ménages. Le projet cible les personnes les plus vulnérables - les jeunes et les femmes - et se concentre sur l'origine de l'instabilité et des conflits locaux. En outre, grâce à des investissements structurels sur le marché et à un dialogue politique transfrontalier renforcé, le projet réduira les effets des chocs,

en particulier ceux dus à la COVID19 et à la fermeture des frontières. Le projet aura des effets positifs sur l'environnement grâce à la restauration des ressources naturelles (sol, eau et couvert végétal) grâce aux activités du CES/DRS, ainsi que certaines écosystèmes (savane et mares), à la formation par le biais du CEAP sur les techniques d'agroécologie, la RNA et l'agroforesterie. La formation soutiendra l'utilisation rationnelle des engrais et des intrants limitant la pollution et les problèmes sanitaires. Le projet contribuera donc à limiter les émissions de GES sur le secteur AFOLU. Cependant, il contribue à l'émission de GES avec le développement des infrastructures et le soutien à l'élevage.

17. Les impacts sociaux négatifs pourraient être liés à une stratégie de ciblage erronée avec la capture de l'élite pour les subventions dans les micro-entreprises et autres activités, l'augmentation de la crise sanitaire de COVID-19 du au renforcement du marché, et l'émergence de tensions et de conflits. Le régime foncier pourrait devenir un problème pour le ciblage sur le terrain des sous-projets d'infrastructure et sera évalué dans Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). Les impacts négatifs sur l'environnement sont principalement liés au développement des infrastructures et seront évalués dans le cadre du CGES pour chaque sous-projet. Ils sont également liés à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à l'expansion de l'agriculture et de la déforestation.
18. La plupart de ces impacts seront évités ou atténués par des plans de prévention et d'atténuation appropriés (PGES). Le projet ne produira aucun impact négatif tel que l'expropriation ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant des déplacements physiques ou économiques, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes de plus de 10 km. Le projet découragera l'ouverture de zones humides, de forêts et de terres vierges pour les activités de construction et d'implantation d'entrepreneuriat des vulnérables. Le risque d'impact sur les ressources physiques et culturelles est très faible et la réglementation contre l'ouverture de terres dans les zones protégées sera appliquée. Il n'y a aucune intention d'avoir un impact négatif sur les peuples indigènes ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le projet est donc classé dans la "catégorie B"**. Cependant, en termes de risque social, le programme présente un risque élevé principalement en raison des conflits sur les ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les pasteurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui se produit dans la plupart des six pays du G5 au Sahel. Toutefois, les lieux exacts de développement du programme ne sont pas encore connus à ce stade. Le Cadre de Gestion Environnemental et Social fixe les procédures et les outils d'examen complémentaires à développer, tels que des examens environnementaux et sociaux initiaux, des études d'impact environnemental et social (EIES), l'élaboration de Plan de Gestion Environnemental et Social de travaux (PGES) et les mécanismes de gestion des griefs.

Classification du risque climatique

Le projet est classé à risque climatique élevé. Le groupe cible est largement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles dans des zones agroécologiques où les systèmes agro-pastoraux sont très sensibles au climat. La sécheresse et la désertification/ dégradation des sols affectent les productions. En outre, les inondations font partie des événements climatiques les plus récurrents notés à Saint -Louis, une des régions d'intervention du programme régional. Cependant, il est possible d'adopter des mesures visant à renforcer la résilience climatique à moindre coûts, voir sans coûts additionnels, à travers des programmes de renforcement de capacités sur des stratégies pour une agriculture intelligente face au climat. A cela s'ajoutent des collaborations avec les agences météo pour recevoir les informations agro-climatiques, l'utilisation de variétés appropriées, les techniques d'adaptation, etc.

TChad**Catégorie environnementale et sociale**

19. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités et restreints à la production agricole, y compris la restauration de l'eau et des sols, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du maraichage pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles pertinentes en matière de climat et d'eau, la construction d'infrastructures, y compris les infrastructures de marché et la réhabilitation des routes de desserte reliant les marchés. Les autres activités prévues sont liées aux actions de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, l'éducation civique, la prévention des conflits et la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les pasteurs et les agriculteurs.
20. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et/ou considérablement réduits grâce à des plans d'atténuation appropriés. Le programme ne produira aucun impact négatif tel que la confiscation involontaire ou la restriction de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes sur plus de 10 km. Il n'est pas question d'impacter négativement des peuples indigènes ou des sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé dans la "catégorie B"**. Toutefois, en ce qui concerne le risque social, le programme présente un risque moyen en raison principalement des conflits liés aux ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui s'est produite dans les zones les plus exposées aux attaques terroristes de Boko Haram. Le programme dispose d'un PGES préliminaire et d'un cadre de gestion environnemental et social régional définissant les mesures d'ingénierie sociale ainsi que les procédures d'examen environnementales et sociales pour adapter les mesures du PGES.

Classification du risque climatique

21. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à risque élevé**. Le groupe cible dépend fortement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles destinées aux cultures pluviales (surtout cultures vivrières) et les zones de pâturages pour le bétail. La sécheresse et à la désertification/dégradation des sols affectent les productions, ainsi que les attaques de criquets pèlerins qui ont eu lieu dans un passé récent. La variabilité du climat, y compris les périodes de sécheresse inattendues provoquées par des changements imprévisibles des précipitations et des températures, peut avoir des répercussions sur les impacts, la durabilité et le retour sur investissement du programme. Toutefois, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience climatique sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités permettant la diffusion et adoption de pratiques agricoles intelligentes face au climat et à une collaboration étroite avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologique et climatique afin de recevoir régulièrement des informations agro climatiques et de diffuser des variétés et des techniques d'adaptation résilientes, etc.

Soutenabilité de la dette dans les différents pays du programme

Burkina Faso

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International daté d'avril 2020 montre que, même quand elle est testée sur un scénario très pessimiste sur les effets de la crise COVID-19, la dette du Burkina demeure viable. Le risque de surendettement reste modéré pour le Burkina. Néanmoins, comme pour les autres pays de la région, la crise déclenchée par la pandémie va avoir des effets majeurs sur l'économie nationale. De plus, la crise actuelle s'ajoute, dans le cas du Burkina à une crise sécuritaire déjà très importante avec le nombre d'attaques terroristes sur le sol national qui ont triplé entre 2018 et 2019 et qui ont obligé près de 800,000 personnes à quitter leurs propres maisons. La combinaison de ces émergences a mis sous énorme pression les finances publiques du Pays. Le Fonds Monétaire prévoit croissance économique du Burkina négative 2% en 2020 à la place du 6% estimé avant la pandémie. L'inflation devrait dépasser 2% à moyen terme, car les menaces sécuritaires et la pandémie COVID-19 limitent l'activité agricole, entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires.

Mali

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date de mai 2020. Le risque extérieur et global de surendettement public du Mali reste modéré. La dynamique globale de la dette reste durable, avec de la marge pour absorber des chocs externes. Néanmoins, dans l'ensemble, la croissance du PIB devrait ralentir à moins de 1% en 2020, contre 5,1% projeté précédemment, reflétant l'impact de la pandémie. De plus, l'épidémie de COVID-19 a frappé à un moment où le pays fait face à une situation sociale et sécuritaire très difficile. L'incidence des attaques terroristes dans les régions du nord et du centre reste élevée, provoquant d'importants déplacements de population. Finalement, les récents développements politiques et le coup d'état militaire de ce mois d'août, qui ont entraîné des réactions et des sanctions au niveau international, compliquent d'avantage la situation du Pays et éloignent une perspective de sortie rapide du cadre économique négatif enregistré actuellement.

Mauritanie

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. La dette publique de la Mauritanie reste soutenable, même si le pays reste exposé à un risque élevé surendettement global. La crise économique liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas épargné la Mauritanie dont le PBI une croissance négative du PIB de -2% est prévue en 2019. Le budget de l'état est aussi frappé par cette crise avec une augmentation des dépenses en santé, denrées alimentaires et sécurité prévu à la hauteur de 3.2% du PIB et une diminution des entrées fiscales équivalent à 3% du PIB.

Niger

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. La dette publique du Niger reste soutenable et le pays présente un risque modéré de surendettement. L'économie du Niger est relativement restée aux chocs externes en raison de la part importante jouée par l'agriculture de subsistance, la production pétrolière principalement destinée aux marchés intérieurs et les exportations d'uranium qui sont régies par des contrats à long terme. Néanmoins, les impacts de la crise du COVID-19 vont affecter la performance économique du pays dont le taux de croissance du PIB est estimé à 1% contre le 6% de l'avant crise. Cet effet négatif est expliqué par l'interdépendance de l'économie du Niger avec celle du Nigeria, qui, en étant très fortement intégré dans la chaîne de valeur de l'économie globale, au contraire de son voisin, sera fortement affecté par les effets économiques de la pandémie.

Sénégal

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. L'évaluation de janvier 2020 a montré que la dette du Sénégal reste soutenable avec un risque de surendettement modéré. Avec un déficit budgétaire plus élevé en raison de la pandémie COVID-19, la dette publique devrait augmenter temporairement à plus de 65% du PIB en 2020, avant de baisser à nouveau par la suite. La croissance économique a fortement ralenti à cause de la crise et les estimations des taux de croissance du PIB sont passées de 6.8% à 3%. L'économie du Sénégal a été particulièrement impactée par : l'interruption soudaine des flux

touristiques et des voyages internationaux (le tourisme représentant le 5.5 pourcent du PIB en 2018) ; une réduction importante de la demande externe (-1% du PIB en termes d'exportations) et une réduction du flux de fonds provenant de la diaspora sénégalaise qui représente 10% du PIB national et une source de revenue fondamentale au niveau des ménages. De plus, l'engagement financier de l'état pour faire face à la crise, a déclenché une augmentation du déficit fiscale qui s'atteste actuellement à 5.6%.

TChad

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date de juillet 2020. Le risque de surendettement du Chad reste élevé mais la dette demeure soutenable à l'heure actuelle. Le rapport montre les effets négatifs majeurs sur la situation économique du Pays dus à la combinaison des effets de la pandémie et de la dégradation des termes d'échange du pays qui sont affectés largement par la baisse du prix des hydrocarbures. Une croissance négative du PIB de -0.8% est attendue en 2020 avec un taux d'inflation du 3.7% et un impact majeur sur la situation fiscale du pays. La tenue des banques a aussi été impactée avec des vulnérabilité accrues dans le secteur. Finalement, la pandémie a augmenté la pression sur une situation sociale et sécuritaire déjà difficile. La lutte contre les attaques de Boko Haram a également contraint le Tchad à suspendre le déploiement de troupes promises au sommet de Pau (sommet du G5 Sahel-France) en janvier, dans le cadre de l'effort régional de lutte contre le terrorisme (G5 Sahel).

Matrice intégrée des risques de projet

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Contexte du pays		
Engagement politique		
Risque : Les gouvernements peuvent considérer les investissements ruraux comme secondaires par rapport aux besoins militaires qui sont budgétisés pour assurer la sécurité dans les zones de conflit couvertes par le programme régional.	Élevé	Modéré
Mitigations : Les six gouvernements ont adressé une demande écrite spécifique au FIDA pour qu'il exhorte le Fonds à soutenir les investissements dans le développement socio-économique de la population, et en particulier des jeunes, vivant dans les zones frontalières qui sont les plus touchées par les attaques terroristes en cours.		
Gouvernance		
Risque : Le secrétariat du G5+ est plus expérimenté dans la coordination des programmes militaires entre les États membres que dans les programmes de développement et peut manquer des compétences nécessaires.	Élevé	Modéré
Mitigations : L'unité de liaison du programme régional qui sera hébergée au siège du secrétariat du G5 Sahel à Nouakchott, en Mauritanie, sera soutenue par 6 unités de projets référents (SPN) qui seront hébergées par les projets d'investissement expérimentés en cours cofinancés par le FIDA dans chacun des 6 pays afin de simplifier l'administration du programme.		
Macroéconomique		
Risque : La croissance économique très positive attendue dans la région du Sahel (5,9 % selon les prévisions (AFD, 2020)) pourrait être gravement affectée par les mesures de restriction visant à lutter contre la pandémie de COVID-19. La fermeture des frontières pourrait gravement affecter le commerce vital des produits agricoles et animaux dans la région.	Élevé	Élevé
Mitigations : Les infrastructures économiques existantes (marchés territoriaux), cruciales pour les économies locales, seront utilisées pour développer des comportements commerciaux sains et sûrs afin de maintenir leur fonctionnement et d'approvisionner les zones tant rurales qu'urbaines.		
Fragilité et sécurité		
Risque : Les 6 pays (à l'exception du Sénégal) sont confrontés à une situation de guerre, notamment dans leurs zones frontalières respectives, qui les place dans une situation fragile. Les attaques terroristes sont fréquentes et touchent souvent des cibles non militaires impliquant la population civile, en particulier dans les zones rurales éloignées. Le déplacement des populations crée un grand nombre de réfugiés internes et externes dont l'extrême vulnérabilité économique est encore exacerbée par la pandémie de COVID-19.	Élevé	Moyen
Mitigations : L'unité de liaison régionale est basée au secrétariat du G5 Sahel pour assurer une bonne articulation avec les opérations de sécurité et faciliter la complémentarité entre les différentes interventions. Les partenaires d'exécution, le PAM et la FAO, ont développé un réseau d'ONG et acteurs non étatiques locaux dont la proximité et la légitimité avec les populations assurent une meilleure sécurité pour la mise en œuvre des projets.		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques		
Risque : Les 6 pays peuvent ne pas accorder le même intérêt à l'investissement dans les zones frontalières et donner la priorité aux autres programmes urbains et ruraux à l'intérieur des terres.	Moyen	Faible
Mitigations : Le programme est aligné sur le plan d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel comme d'autres programmes en cours réussis (PATI, CAPI) qui forment un ensemble d'activités régionales complémentaires coordonnées au niveau du secrétariat du G5 Sahel.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque : Chaque pays développe l'approche de mise en œuvre de la politique à son propre rythme, essentiellement par le biais de divers projets d'investissement soutenus par des donateurs qui peuvent ne pas se compléter de part et d'autre d'une frontière.	Modéré	Faible
Mitigations : La plupart des projets nationaux de collaboration ont déjà ou vont développer un cadre spécifique pour traiter des activités commerciales transfrontalières et, à terme, de la gestion commune des ressources naturelles.		
Contexte de l'environnement et du climat		
Vulnérabilité du programme aux conditions environnementales		
Risque : La région est extrêmement vulnérable au changement climatique. Le Sahel connaît des températures extrêmes, des précipitations variables et des sécheresses, ce qui met en péril la sécurité alimentaire et peut avoir un impact négatif sur la sécurité et les migrations.	Élevé	Modéré

Mitigations : Le programme lui-même est une réponse aux défis posés par le contexte environnemental et climatique. Des mesures d'adaptation et d'atténuation ont été définies avec un ensemble d'activités d'adaptation et d'atténuation qui seront affinées lors de la conception et contextualisées par pays		
Vulnérabilité des projets aux impacts du changement climatique		
Risque : Le Sahel connaît une dégradation de l'environnement et de ses écosystèmes fragiles, ce qui entraîne une dégradation des terres, une modification des modes de pâturage et une réduction de l'approvisionnement en eau pour les animaux et les hommes	Moyen	Moyen
Mitigations : Dans les 6 pays, des mesures de gestion durable de l'environnement seront intégrées dans le programme.		
Portée du programme		
Pertinence du programme		
Risque : Le champ d'application du programme est assez large pour un investissement plutôt modeste ce qui peut entraîner une perte de contact avec l'évolution de la situation sur place.	Faible	Faible
Mitigations : Le programme complète et élargit les interventions existantes mises en œuvre par les principaux partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO) et pilotées par le biais d'accords spécifiques avec les gouvernements respectifs. Le FIDA doit rejoindre ce dispositif d'ici décembre 2020. Les zones d'intervention du programme seront sélectionnées le long des frontières des pays et correspondront aux zones où les partenaires d'exécution sont déjà actifs (FAO, PAM et ONG).		
Viabilité technique		
Risque : Les interventions deviennent moins adaptées aux besoins des populations dans les zones cibles.	Faible	Faible
Mitigations : Le programme soutient et renforce les interventions techniques existantes et éprouvées dont les principaux partenaires de mise en œuvre (PAM et FAO) sont familiers. Les mécanismes d'examen de la qualité existants (incluant des missions de supervision conjointes) au niveau national seront complétés par un mécanisme régional basé dans l'unité de liaison régionale. D'autres interventions régionales soutenues par le FIDA (FO4ACP, FARMTRAC) seront également mobilisées pour assurer les synergies et la pertinence des activités.		
Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité		
Modalités de mise en œuvre		
Risque : Les zones d'intervention dans 6 pays peuvent induire des processus de gouvernance lourds et retarder la mise en œuvre effective	Moyen	Faible
Mitigations : Le programme sera mis en œuvre dans les 6 pays dans le cadre des programmes existants du PAM et de la FAO et sera directement supervisé par les projets d'investissement nationaux du FIDA qui seront renforcés par du personnel d'appui. Les activités de coordination régionale seront mises en œuvre par une unité spécifique hébergée par le secrétariat du G5 Sahel à Nouakchott, dont le mandat est de coordonner les projets de sécurité et de développement dans les zones de conflit des États membres.		
Dispositions en matière de suivi et d'évaluation		
Risque : Les outils de suivi et d'évaluation peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction des partenaires de mise en œuvre	Moyen	Faible
Mitigations : Les principaux partenaires de mise en œuvre sont les mêmes dans les six pays et un système commun de suivi et d'évaluation axé sur les indicateurs du cadre logique sera élaboré pour alimenter une base de données commune.		
Passation de marchés		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque : La passation de marchés dans les zones de conflit est difficile et présente des risques élevés en termes de livraison et de qualité, et les cadres nationaux de passation de marchés peuvent ne pas être respectés	Importante	Faible
Mitigations : Dans le cadre des prêts du FIDA, la passation des marchés se fera conformément aux règles nationales et sous réserve de la non objection du FIDA pour les activités du gouvernement. Quant aux activités du PAM et de la FAO, elles seront entreprises selon les règles du PAM/FAO et contrôlées régulièrement par des audits puisque les principaux contrats doivent être négociés directement avec les agences d'exécution (FAO et PAM) qui se conforment strictement aux exigences en matière de passation de marchés et qui ont adopté un cadre réglementaire adapté et approuvé par les autorités réglementaires nationales respectives.		
Responsabilité et transparence		
Risque : La sélection des partenaires d'exécution de première ligne (OSC, ONG) n'est pas claire et manque de preuves pour documenter la responsabilité et la transparence.	Importante	Faible
Mitigations : Des modèles de documents d'appel d'offres basés sur ceux qui sont déjà utilisés seront détaillés et inclus dans le manuel de mise en œuvre en tenant compte de la spécificité de l'intervention dans les zones de conflit. Les procédures de passation de marché des agences d'exécution seront évaluées afin de recruter un responsable des marchés publics si nécessaire.		

Capacité en matière de marchés publics		
Risque : Les capacités en matière de passation de marchés publics diffèrent d'un partenaire de mise en œuvre à l'autre	Moyen	Faible
Mitigations : Les capacités de passation de marchés ont été renforcées et évaluées dans le cadre de tous les projets d'investissement nationaux qui seront chargés de superviser le programme. Au début, des sessions de formation seront organisées avec les principaux organismes d'exécution pour s'assurer que leur personnel spécialisé connaît bien les exigences du FIDA.		
Procédures de passation des marchés publics		
Risque : Les différences entre les systèmes de marchés publics nationaux peuvent retarder la mise en œuvre d'un pays à l'autre.	Moyen	Faible
Mitigations : Outre l'alignement sur leurs manuels de passation de marchés respectifs, des missions internationales d'assistance technique de court terme ainsi qu'un soutien par les pairs des différents SPN seront prévus. Par ailleurs, les marchés publics constitueront une part mineure des achats effectués dans le cadre du programme, car la plupart des articles seront achetés par l'intermédiaire de la FAO et du PAM.		
Gestion financière	Elevé	Substantiel
Organisation et dotation en personnel	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Faibles capacités des ressources humaines dans l'implémentation du programme ; 2) Manque de coordination au niveau régional;		
Mitigations: 1) La gestion du programme sera confiée au niveau national aux équipes de projets FIDA déjà actif dans les différents pays, ce qui réduira le délai de lancement des activités et permettra de capitaliser sur l'expérience de gestion de ces équipes ; 2) Une unité de coordination régionale sera aussi créée afin de garantir une coordination des projets nationaux et un reporting financier consolidé au niveau du Programme		
Budgétisation	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Retards dans l'approbation des budgets nationaux 2) Différence dans les lignes budgétaires des budget nationaux comportant des difficultés dans le suivi de la performance du Programme au niveau Régional		
Mitigations: 1) Les équipes nationales des projets FIDA se chargeront de la préparation et soumission des Budget nationaux qui seront discuté au sein du Comité existant au niveau du programme qui sera élargi à l'occasion pour permettre la participation des acteurs principaux du Programme ; 2) L'unité de coordination nationale sera impliqué dans le processus de formulation des PTBA au niveau national afin de garantir une cohérence au niveau du Programme ;		
Flux de fonds et procédures de décaissement	Elevé	Substantiel
Risques: 1) La nature multinational du Programme fait que, la mauvaise performance et les problèmes spécifiques au portefeuille FIDA dans chaque pays affectera nécessairement sa performance globale. 2) La disponibilité immédiate (sous le cycle IFAD11) des fonds nécessaires à financer ce Programme pose un problème pour plusieurs des Pays concernés ; 3) L'Unité de Coordination Régionale, sera financée à travers un don FIDA d'une durée de 36 mois et d'un montant d'environ 2 millions de dollars. Ce montant et la durée d'implémentation du don pourraient se révéler insuffisants dans le cas d'un lancement en plusieurs phases du Programme.		
Mitigations: 1) Même si une telle éventualité ne comportera pas un blocage de l'ensemble du programme, étant donné qu'un accord de Financement séparé sera signé pour chaque composante nationale, ce risque ne peut pas être ultérieurement mitigé en phase de conception. 2) Introduire un phasage dans le lancement des opérations dans certains Pays qui viendraient s'ajouter au Programme ou compléter leur allocation dans une deuxième phase. 3) Prévoir un financement additionnel pour l'Unité de gestion régionale et/ou étendre la période d'implémentation du Don FIDA.		
Contrôles internes	Elevé	Substantiel
Risques: 1) L'implémentation d'une partie importante des activités du Programme sera confiée à des partenaires d'implémentation dont les principaux seront le PAM et la FAO. Cela comporte des risques pour le Programme liés à sa gouvernance et à la capacité de reporting et de justification des dépenses de ses partenaires. 2) Manque de clarté en termes de procédures concernant la gestion financière;		
Mitigations: 1) Contracter les partenaires directement par les Project nationaux FIDA sous la coordination de l'Unité régional et en structurant les paiements en plusieurs tranches, qui seront décaissées sous réserve du respect d'obligations de reporting précisés dans les protocoles d'accord.		

2) Le manuel administratif financier de chaque projet référent sera mis à jour pour inclure des procédures spécifiques adaptées au Programme Régional. Un manuel spécifique sera créé au profit de l'Unité régionale.		
Information comptable et financière	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Les normes et procédures comptables ne sont pas conformes aux exigences du FIDA; 2) L'unité Régionale ne sera pas en mesure de consolider les états financiers du Programme ;		
Mitigations: 1) Le logiciel de comptabilité des projets nationaux sera personnalisé pour répondre aux besoins de reporting et de comptabilité du Programme Régional et afin de faciliter les tâches de consolidation; 2) Tous les projets nationaux utilisent le même logiciel comptable qui sera installé aussi au niveau de la Coordination Régionale. Les catégories, les composantes et la monnaie des prêts et dons liés au Programme seront uniformisés afin de faciliter la tâche de consolidation.		
Audit externe	Elevé	Substantiel
Risque: Un audit des comptes globaux du Programme ne pourra pas être réalisé à cause de la dispersion de ses unités de gestion au niveau national et de la petite taille du financement global.		
Mitigations: Chaque prjet référent sera audité séparément et les comptes audités seront consolidés au niveau régional.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque : Impact négatif des animaux et de l'utilisation de produits chimiques sur la biodiversité terrestre	Faible	Faible
Mitigations : Innover sur les techniques traditionnelles de contention des oiseaux telles que l'utilisation d'épouvantails dans les fermes, l'utilisation de filets dans les étangs à poissons, etc. ; Formation sur l'utilisation durable des pesticides et introduction aux pesticides biologiques comme l'huile de Neem ;		
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution		
Risque : L'utilisation de produits chimiques et de substances potentiellement dangereuses, la pollution de l'eau et des cultures due à l'utilisation de produits agrochimiques	Faible	Faible
Mitigations : Directives sur les normes de la FAO, ainsi que formation et sensibilisation		
Patrimoine culturel		
Risque : Le patrimoine culturel est menacé dans la région en raison de la présence de groupes armés, de groupes terroristes et du désir d'émigrer	Moyen	Moyen
Mitigations : Le programme lui-même offre des opportunités et travaille au lien entre la paix et le développement		
Peuples indigènes		
Risques : Exclusion sociale des femmes et des jeunes en raison d'un accès limité à la terre, capture du programme par les élites	Élevé	Moyen
Mitigations : Une stratégie de ciblage est élaborée ainsi qu'un plan d'action sur l'égalité des sexes pour faire face à ces risques		
Santé et sécurité de la Communauté		
Risque : Le COVID- 19 est une menace réelle pour la santé humaine et les habitants de la région. Des conditions de travail dangereuses et insalubres	Élevé	Moyen
Mitigations : Le programme sera inclus dans le plan de gestion sociale du Cadre de gestion environnementale et sociale. Les activités à envisager sont les suivantes : outils de télédétection pour mieux comprendre les impacts immédiats de COVID 19 sur la sécurité alimentaire et la productivité agricole, formations sur les pratiques de travail sûres, accès à davantage d'équipements de protection tels que masques et gants, restrictions imposées aux travailleurs sur le terrain du producteur, utilisation de drones et d'autres outils de vulgarisation numérique pour les pratiques d'économie de main-d'œuvre et d'intrants, mécanisation partagée. Autres mesures : les mécanismes de partage des risques tel que l'assurance, y compris l'assurance pandémique, les plateformes de marketing et la logistique numériques, les contrôles et les bonnes pratiques sanitaires et phytosanitaires, la dimension de genre par rapport au COVID-19 pour réduire l'exposition des femmes		
Travail et conditions de travail		
Risque : Travail des enfants et mauvaises conditions de travail	Important	Moyen
Mitigations : Intégration du travail et des conditions de travail décentes dans la note SECAP (Procédures d'évaluation environnementale et climatique)		
Relocalisation physique et économique		

Risque : En raison des travaux d'infrastructures et des marchés régionaux, certaines populations pourraient être déplacées physiquement ou économiquement	Moyen	Moyen
Mitigations : Au stade du design, ces mesures seront évaluées et intégrées dans Cadre de gestion environnementale et sociale et dans l'Évaluation des impacts environnementaux et sociaux		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque : Les émissions de CO2 de cette opération sont limitées et peuvent contribuer au changement climatique	Moyen	Moyen
Mitigations : L'outil Excat de la FAO aidera à évaluer le volume de CO2 réduit ou évité et les activités d'adaptation dans le cadre de ce programme sont la réponse à ce risque		
Vulnérabilité des populations et des écosystèmes cibles à la variabilité et aux risques climatiques		
Risque : Les communautés rurales et les écosystèmes dont elles dépendent sont extrêmement vulnérables aux risques naturels, qui sont fréquents dans la région. Sécheresses, inondations, tempêtes de sable, criquets et pandémies	Élevé	Moyen
Mitigations : Le programme lui-même est une réponse à la variabilité du climat et aux risques naturels. Des activités d'adaptation et d'atténuation sont identifiées pour renforcer la résilience des communautés et de leurs écosystèmes face à la variabilité et aux risques climatiques		
Parties prenantes		
Engagement des parties prenantes/coordination		
Risque : Les diverses initiatives nationales diffèrent et manquent de cohésion régionale.	Moyen	Faible
Mitigations : Toutes les parties prenantes - gouvernements, agences multilatérales onusiennes, OSC, y compris les organisations agricoles - ont exprimé leur engagement et participent à la conception du programme. Des mécanismes de coordination réguliers aux niveaux national et régional permettront aux décideurs de saisir les défis et les réalisations mutuelles et d'agir en conséquence.		
Doléances des parties prenantes		
Risque : Dans un environnement de conflit, le programme peut être confronté à : i) de grandes attentes de la part des populations ciblées dans les zones de mise en œuvre qui ne peuvent être satisfaites et ii) un risque de désengagement des communautés qui souffrent d'un manque de stabilité/sécurité.	Moyen	Moyen
Mitigations : La gouvernance du programme est associée à une procédure de réclamation qui permettra de faire connaître les réactions des bénéficiaires avec la facilitation des partenaires de mise en œuvre de première ligne (ONG locales, OSC comme les organisations de femmes et de jeunes, les organisations agricoles, qui renforcent toutes les liens sociaux au sein des communautés). Cette procédure permettra d'atteindre les mécanismes de coordination. Les deux principales agences de mise en œuvre (PAM et FAO) utiliseront ces retours d'information pour ajuster et développer des programmes complémentaires à leurs interventions en cours.		

Stratégie détaillée de retrait

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Composante A. Augmentation de la productivité et de la production		
Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience		
Régional		
Optimisation et harmonisation des approches d'intervention	<u>Phase over</u> : Atelier régional de capitalisation et de partage.	Participation des OPR Diffusion des guides de capitalisation agriculture, pastoralisme, adaptation changement climatique
Pays		
<i>Plans d'actions opérationnelle par zone</i>	<u>Phase over</u> : Appropriation du processus méthodologique	Plan d'action intégré aux PTBA. La FAO et le PAM contracteront les opérateurs, seront chargés de leur formation sur les pratiques d'intervention, leur assistance technique tout au long de la mise en œuvre. L'unité de coordination contractera les services techniques pour toutes les activités prévues aux plans d'action. Le plan d'action sera révisé à chaque étape de planification communautaire pour prendre en compte les besoins prioritaires locaux
Mise en œuvre : kits de production	<u>Phase out</u> : Délégation de mise en œuvre FAO : UTF et plan d'action Supervision avec activités 4, conjointe avec PAM et Unité de coordination	Définition participative des priorités tenant compte des besoins de communautés
Mise en œuvre : aménagement	<u>Phase out</u> : Délégation de mise en œuvre PAM : UTF et plan d'action	Gouvernance communautaire participative à la mise en œuvre des activités
Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et consolidation de la paix		
Appui institutionnel aux trois principales organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA)	<u>Phase out</u> : Financement d'actions visant le renforcement des fonctions institutionnelles <u>Phase over</u> : Mobilisation d'expertises spécifiques pour l'accompagnement	Exécution autonome par les OPR avec de la facilitation externe

⁵² La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Appui aux plateformes et cadres de concertation, plateformes d'innovation	<u>Phase out</u> : Accompagnement des initiatives des OPR	Renforcement des fonctions de gestion des plateformes et cadres de concertation
Renforcement du Comité de veille Covid-19	<u>Phase over</u> : Mise en œuvre du plan d'action spécifique Covid-19 défini par les OPR	Appropriation du plan d'action par les démembrements pays des OPR à travers des sessions de formation et des ateliers Implication des faïtières-pays dans la mise en œuvre.
Mise en place de mécanisme inter OPR de gestion des conflits	<u>Phase over</u> : Capitalisation et promotion des outils éprouvés de gestion de conflits Organisation de consultations régionales sur les conflits en zones transfrontalières	Gestion des conflits inscrite au rang des fonctions principales des OPR
Pays		
Plan de renforcement de capacités par zone d'intervention	<u>Phase over</u> : Formation et suivi de mise en œuvre des acquis	Plan de renforcement intégré dans la planification stratégique et opérationnelle
	<u>Phase out</u> : Exécution d'activités ciblées	
Promotion des pratiques améliorées et résilientes	<u>Phase over</u> Approche champs écoles agropastoraux (CEAP)	Réplication des savoir acquis Mise à l'échelle
Inclusion socioéconomique et éducation civique	<u>Phase out</u> Promotion d'initiatives économiques Promotion des corridors d'échanges commerciaux Financement de microprojets	Réponse à la demande et accompagnement à la mise en œuvre autonome
Composante 2. Intégration économique régionale		
Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers		
Régional		
Stratégie ciblage infrastructures en zone transfrontalières et manuel	<u>Phase over</u> Atelier régional avec Assistance technique spécialisée Préparation de manuel sur les modes de gestion des infrastructures dans les espaces transfrontaliers	Diffusion dans les pays et suivi de l'appropriation
Exploration des gisements d'emplois	<u>Phase out</u> Etude <u>Phase over</u> Approche participation impliquant les OP	Sensibilisation et promotion sur les opportunités d'emploi dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques
Appui à la mise en œuvre des stratégies OPR pour l'intégration économique	<u>Phase out</u> Mise en œuvre de plans stratégiques	Exercice de la maîtrise des OPR
Pays		

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Plan d'action infrastructure	<u>Phase out</u> Facilitation à l'élaboration de plan d'action	Approche de learning by doing
Développement des infrastructures	<u>Phase out</u> Implication communautaire dans la réalisation des travaux	Gouvernance communautaire pour la gestion
Partenariats d'affaires	<u>Phase over</u> Approche à la demande	Mise en œuvre des partenariats et des plans d'affaires par les bénéficiaires
Initiatives économiques des femmes et des jeunes		
Sous-composante 2.2. Sécurisation des transactions aux frontières		
Régional		
Système régional d'information sur les marchés (SIM)	<u>Phase over</u> : Partenariat avec les instances régionales	Ancrage dans les dispositifs existants
Développement des flux d'échanges dans les corridors transfrontaliers	<u>Phase out</u> Etude des flux financiers aux frontières Etude de la demande et de l'offre de SFN	Méthodologie inclusive impliquant les OPR, les opérateurs de marché, les agrobusiness, etc.
Promotion des SFN	<u>Phase over</u> : Partenariat avec les systèmes financiers décentralisés	Offre de produits numériques adaptés aux activités économiques et aux modalités d'échanges commerciaux
Dispositif favorable à circulation sécurisée des personnes et des biens aux frontières	<u>Phase out</u> Partenariat avec la Cellule de coordination régionale et coordination sécurité du G5 Sahel	Concertation institutionnalisée avec les FDS
Pays		
SIM transfrontalier	<u>Phase out</u> Partenariat avec les chambres d'agriculture et réseaux d'OP	Ancrage dans des dispositifs ou systèmes existants à l'instar des observatoires des prix des marchés agricoles
Système d'alerte à l'insécurité	<u>Phase over</u> Partenariat stratégique avec la coordination régionale des forces de défense et de sécurité du G5 Sahel et leurs démembrements dans les pays	Concertation institutionnalisée avec les unités nationales des FDS
Transactions financières dématérialisées	<u>Phase over</u> . Partenariat avec les OTM et les SFD	Mise en œuvre assurée par les OTM en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés
Composante 3. SC 3.1 Dialogue politique et coordination régionale		

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Renforcement des instruments régionaux de dialogue politique avec les pays	<p><u>Phase over</u> :</p> <p>Actions ciblant les instruments régionaux de dialogue suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme des femmes du G5 Sahel • Plateforme des jeunes du G5 Sahel • Réseaux régionaux des OP • Union du secteur privé 	<p>Information et communication régulières</p> <p>Participation active des organes régionaux dans les actions de plaidoyer</p>
Animation du dialogue politique avec les organisations régionales et sous-régionales	<p><u>Phase over</u></p> <p>Partenariat stratégique axé sur le dialogue politique avec les institutions régionales</p>	<p>Promotion de leaders au sein des OPR et de leurs démembrements régionaux</p> <p>Dialogue politique inscrit dans les fonctions stratégique des OPR</p>
Renforcement de la communication externe du Secrétariat exécutif du G5 Sahel	<p><u>Phase over</u></p> <p>Gestion en régie par le Secrétariat exécutif du G5 Sahel</p>	<p>Mise en place et maîtrise des instruments de communication externe</p>

Appendix X: Joint action with G5Sahel+1 by Rome Based Agencies

The project is part of the United Nations Integrated Strategy for the Sahel (UNISS) at the level of the "Resilience" pillar. It will help promote regional integration in West Africa through G5Sahel.

The creation of the G5 Sahel in 2014 to address the current security crisis in the region was followed by the definition of the development and security strategy (SDS) of its member countries. This strategy identifies several areas of intervention and the necessary investments in each of them. It implements operational measures through priority investment programs (PIP).

The "resilience and development" axis of the SDS aims at the acquisition of production capacities, the rational management and development of natural resources, the creation of wealth and access to basic social services as well as the sustainable improvement of the food and nutritional situation.

The Rome-based United Nations (RBA) agencies of the World Food and Agriculture Organization (FAO), the International Fund for Agricultural Development (IFAD) and the World Food Program (WFP) have a common goal strengthen the subsistence resources and production systems of rural, vulnerable and food insurgent populations. Their complementary fields of action have led these institutions to initiate a rapprochement, in order to coordinate their interventions and increase their impact on the beneficiary populations.

In view of the many challenges facing the populations of the Sahel, the RBA is committed to adopting a coherent and coordinated approach in this region, developed within the framework of a common strategy based on the following objectives:

- 1) Strengthen the living conditions of vulnerable populations through better access to food, quality basic services and infrastructure;
- 2) Address the root causes of vulnerabilities in rural communities, including vulnerabilities to disasters and climate risks to improve resilience of livelihoods, food security and nutrition; and
- 3) Improve social inclusion and gender disparities, peaceful dialogue and the management of conflicts related to natural resources in order to contribute to the building and maintenance of peace.

In February 2018, the Permanent Secretariat of the G5 Sahel, FAO and WFP signed a 3-year Letter of Understanding to form a coalition to support the implementation of the actions of the Resilience and Human Development Axis of the G5 Sahel. . The objective of the agreement is to combine efforts, applying the principle of subsidiarity, with actors working in the field of resilience, food and nutritional security. Their collaboration promotes efficiency and sustainability in the implementation of G5 Sahel resilience programs in order to facilitate decision-making and catalyze the efforts of member countries and partners in scaling up interventions.

By 2020 IFAD will join this agreement by co-signing an expanded MOU involving IFAD, FAO, WFP and the G5 Sahel Secretariat for the period 2021-2024. IFAD's involvement in this formal agreement is justified in particular by its involvement in building the production capacities, income and resilience of poor rural populations in the Sahel region.

This regional initiative will be implemented in the five G5 Sahel countries as well as in Senegal. As part of the “resilience and development” axis of the SDS, it will target border areas where there are conflicts, crises and serious environmental challenges and will aim to improve the economic opportunities of rural producers by focusing on focus on the most vulnerable groups (women and youth, landless, transhumant pastoralists) by adopting sustainable production practices and social cohesion approaches.

Element 1. The joint action of the G5Sahel+1 (6 governments) and the three agencies (FAO-WFP-IFAD) implements the UNISS strategy in favor of resilience, which constitutes a major axis of the priority investment program (PIP) of the G5 Sahel and the member countries. The SD3C program materializes the tripartite coalition formalized for the period 2018-2020 between the Executive Secretariat of the G5 Sahel, FAO and WFP to support the implementation of actions of the Resilience and Human Development Axis of the G5 Sahel. IFAD is in the process of joining this LoI for period 2021-2024. During implementation each partner (G5+1, government, FAO, IFAD, WFP) will have clear tasks and responsibilities as described in project documents and project implementation manual.

Element 2. The approaches developed in the Sahel by the three agencies make it possible to meet the challenges of emergency, development and peace by combining their mandates and comparative advantages, and by organizing them territorially according to a phasing based on complementarity, but also on synergy with other stakeholders and actors. The program is based on a strong integration of lessons learned from the implementation of projects supported by the three agencies in the six countries.

Element 3. The program's strategy is based on the rapid scaling up of proven and documented solutions and approaches in the context of the G5 Sahel. The FAO-WFP-IFAD experiences in the Sahel offer reasonable guarantees for the rapid and controlled start of SD3C program activities under the 3 challenges addressed: COVID19, climate change and conflicts. This synergetic approach of 3 RBM and alliance of partners will also help to raise more funds for Sahel rural areas from a variety of government partners and to complement government efforts.

Element 4. The targeting strategy will be enriched by the methodology and practices implemented by agencies in the Sahel for: (i) the analysis of livelihoods in relation to the dynamics of shocks and threats to resilience; and (ii) household economic analysis for the identification of households eligible for productive support as well as the identification of young people particularly subject to the risk of migration or aspiration into trafficking networks.

Element 5 The area of intervention exposes the program to the risk of insecurity given the recurrence of armed attacks, particularly in cross-border areas. The experiences acquired by the three agencies in similar contexts will help to moderate this risk in compliance with United Nations security guidelines. The establishment of the insecurity alert system in which the local partners will be associated will help to anticipate events that threaten the life of target groups and to take preventive measures, if necessary.

Element 6. *SDGs:* The joint action is a concrete and demonstrable outcome of the joint call by members of the WPF, FAO and IFAD for greater collaboration among the three Rome-based agencies to support the Sustainable Development Goals. This call for action led to a Memorandum of Understanding, endorsed by the broad membership, that specifically

encouraged joint/complementary projects utilizing each Party's resources, at a regional level.